

Bourassa reprend les discussions à 11

Le premier ministre dit avoir l'assurance que la substance de Meech ne sera plus remise en question

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

M. ROBERT BOURASSA retourne à la table des onze premiers ministres du Canada, mardi prochain.

Le chef du gouvernement du Québec accueille ainsi favorablement l'invitation que le premier ministre fédéral lui avait transmise la veille, ainsi qu'aux neuf autres premiers ministres provinciaux, de se rencontrer à 11, à l'heure du lunch, pour un échange officieux sur le processus constitutionnel, au Lac Harrington, résidence officielle secondaire de M. Mulroney.

Le caractère officieux et exploratoire de ce face à face des 11 — le premier depuis la catastrophe du

Lac Meech — tel que souligné par M. Mulroney, est l'un des trois arguments que M. Bourassa invoque pour retourner discuter avec ses homologues. En son absence, les 10 ont conclu le 7 juillet une entente constitutionnelle largement décriée au Québec et que lui-même, sans la rejeter, veut « clarifier » et « améliorer » sur la plupart, sinon tous, les points essentiels : Sénat, autochtones, partage des pouvoirs, union économique et le reste.

Les deux autres raisons invoquées par le premier ministre portent sur la « substance » du Lac Meech, qui ne serait plus mise en discussion de quelque manière que ce soit, et sur le calendrier, de plus en plus serré à cause de la loi 150 qui prévoit un référendum sur la souveraineté au plus

□ M. Bourassa retourne à la table affaibli et perdant ; l'éditorial de Lise Bissonnette, page 14

tard le lundi 26 octobre prochain.

M. Bourassa a fait part de sa décision hier, à l'issue d'une brève réunion de son conseil des ministres, non pas en conférence de presse, mais en point de presse dans la bibliothèque du « bunker ». Accompagné de son collègue Gil Rémillard, qui n'a pas dit un seul mot, le premier ministre a fait une courte déclaration, à partir de notes griffonnées sur un bout de papier, avant de répondre, dans les deux langues, à quelques questions des reporters, debout autour de lui, à

travers caméras, projecteurs et fils. Quant à ses conseillers et autres collaborateurs, ils étaient agglutinés dans la porte de la petite salle surchauffée, tentant de prendre des bribes des propos de leur patron.

Pour sa part, après le « scrum » ministériel, le porte-parole de l'opposition a donné une conférence de presse, à la salle habituelle, pour dénoncer vivement le retour de M. Bourassa à la table des 11. M. Jacques Brassard fait valoir que le premier ministre renie l'engagement so-

lennel qu'il avait pris, le 23 juin 1990, de « négocier dorénavant à deux et non à onze avec le gouvernement canadien qui représente l'ensemble de la population du Canada, négociations bilatérales avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ». Le député péquiste de Lac-Saint-Jean se désole que, sans même que ses propres conditions préalables soient respectées, M. Bourassa tombe dans le piège en invoquant, au surplus, des motifs peu subtils et peu raffinés qui le poussent dans l'engrenage d'une dynamique dangereuse et irresponsable pour le Québec.

Quant à M. Bourassa, il opine au contraire qu'il a obtenu totale satisfaction concernant ses trois conditions préalables à une discussion in-



Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa

Voir page 4 : Bourassa

SOCIÉTÉ



Montréal 1701 : un grand traité de paix

Il y a presque trois siècles, 39 nations autochtones souveraines du Nord-Est américain signaient un traité de paix avec les autorités de la Nouvelle-France. C'est un événement marquant de notre histoire, trop souvent occulté. L'historien Gilles Havard vient de publier un texte capital sur ce sujet et notre collaboratrice Jeanne Morazain en fait ressortir les points les plus marquants.

Page 11

LE CANADA OBTIENT SA PREMIÈRE MÉDAILLE

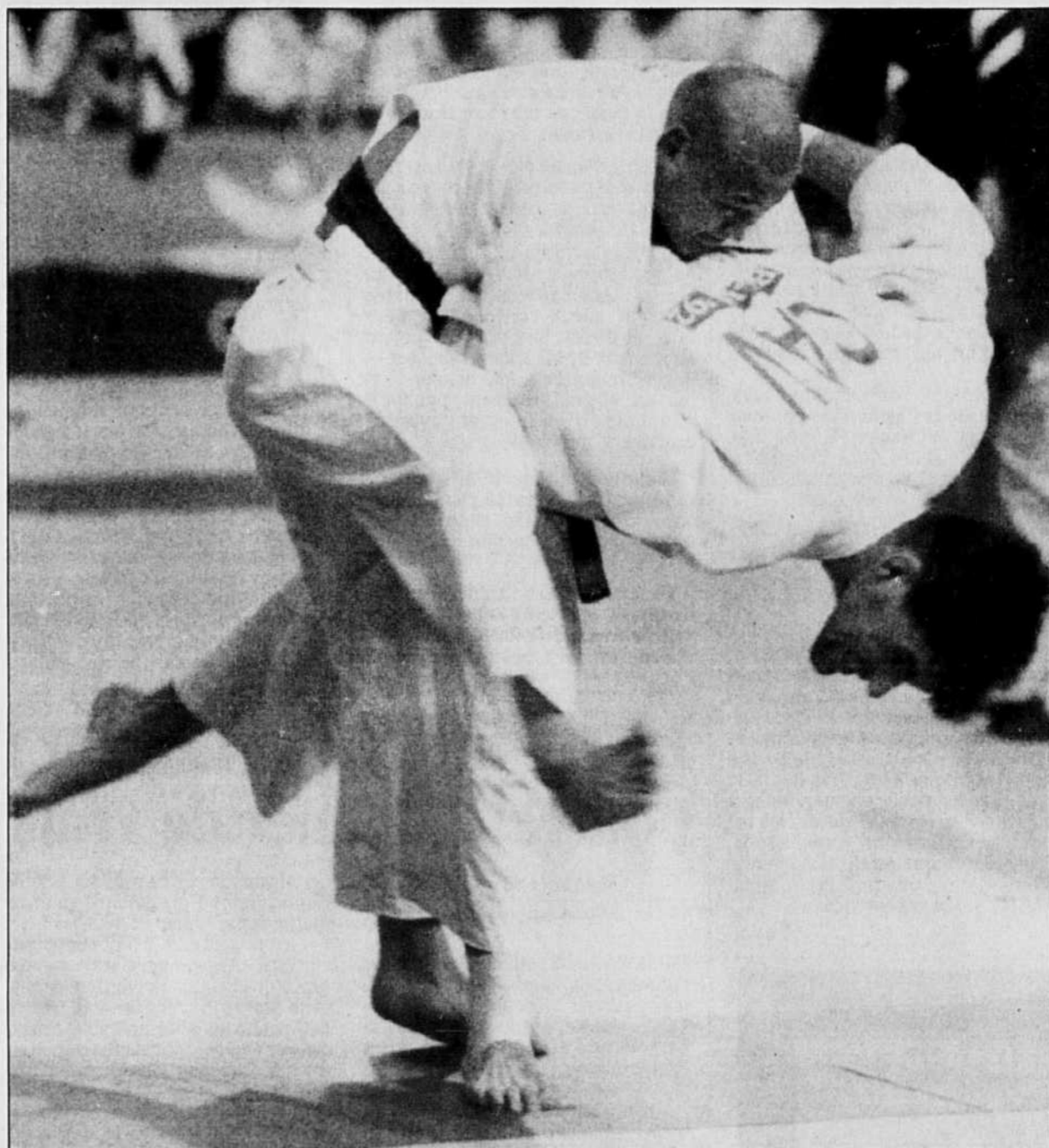


PHOTO AP

Véritable révélation dans la catégorie des 86 kilos au judo, le Montréalais Nicolas Gill a permis au Canada de remporter sa première médaille des Jeux de Barcelone, hier, quand le judoka a réussi à gravir la troisième marche du podium. Autres informations olympiques pages 6 et 7.

Campeau accuse Bourassa de capituler

Les forces souverainistes s'insurgent

Guy Taillefer

EN ACCEPTANT l'invitation de Brian Mulroney, affirme Jean Campeau d'un air dépité, le premier ministre Robert Bourassa offre sa capitulation sans conditions au Canada anglais et « laisse tomber tous les Québécois », qu'ils soient souverainistes ou non.

Du Bloc québécois à la SSBJ, en passant par la FTQ, la CSN et le Parti québécois, tous sont restés hier les bras ballants devant la décision de M. Bourassa de faire un saut mardi prochain au Lac Harrington pour déjeuner avec les autres premiers ministres du pays. Personne n'est dupe de l'assurance donnée par M. Bourassa qu'il ne s'agit que d'une rencontre informelle. Tout le monde, à l'exception du Conseil du patronat du Québec et des Jeunes libéraux, lui reproche de s'y rendre négocier la vente à rabais du Québec, au mépris « inqualifiable » du tollé qu'a provoqué ici l'entente constitutionnelle conclue le 7 juillet dernier au Canada anglais.

C'est de la trahison, s'est insurgé le PQ (voir page 2), tandis que le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, tout juste rentré de vacances, Voir page 4 : Campeau

Le PQ crie à la trahison : page 2



PHOTO JACQUES NADEAU

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, de passage au DEVOIR, hier, pour faire le point sur l'agrandissement de la carrière Simard-Beaudry.

Le maire de Laval invoque un « vide juridique »

Roland-Yves Carignan

LE MAIRE de Laval, Gilles Vaillancourt, confirme que l'agrandissement de la carrière Simard-Beaudry, dans l'est de l'île Jésus, a été fait antérieurement à l'adoption d'un règlement municipal l'y autorisant.

Toutefois, il croit que c'est « en quelque sorte un vide juridique » qui a permis l'élargissement du trou béant, puisqu'il n'y aurait eu aucune règle précise pour l'en empêcher. « Et c'est justement parce qu'on cherchait à régulariser ces usages qu'un nouveau règlement de zonage a été adopté il y a deux semaines »,

a-t-il expliqué lors d'une entrevue au DEVOIR, hier.

Selon l'interprétation de M. Vaillancourt, le règlement municipal n'interdisait pas explicitement l'exploitation d'une carrière sur le site concerné par l'agrandissement. « La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) avait aussi accepté une utilisation autre qu'agricole sur ce même site et finalement, Simard-Beaudry considérait qu'elle avait des droits acquis sur ces terres et qu'elle pouvait donc agrandir sa carrière », explique le maire, accompagné de sa suite.

Son interprétation n'a cependant Voir page 4 : Laval

Honecker fait face à la justice allemande

Extradé, l'ancien dirigeant est-allemand est accusé d'homicide involontaire

d'après Reuter et AFP

BERLIN — L'ancien dirigeant est-allemand Erich Honecker est arrivé hier soir à Berlin en provenance de Moscou où il a passé plus de sept mois réfugié à l'ambassade du Chili.

Erich Honecker, qui a dirigé la République démocratique allemande (RDA) de 1971 à 1989, est accusé d'homicide involontaire pour avoir donné l'ordre de tirer sur ceux qui tentaient de franchir le Rideau de fer.

« Maintenant la justice peut suivre son cours », a déclaré le ministre allemand de la Justice, Sabine Leutheusser-Schnarrenberger.

« La justice allemande ne le jugera pas pour ses mauvais choix politiques comme ancien chef d'État de l'ex-Allemagne de l'Est, mais parce qu'il est accusé d'avoir participé à plusieurs meurtres en donnant l'ordre de tirer pour tuer, et en faisant poser des mines sur l'ancienne

frontière entre les deux Allemagnes », a-t-elle ajouté.

Officiellement, 187 personnes ont été tuées en tentant de franchir la frontière entre la RFA et la RDA. Mais un journal de Hambourg, citant des archives du Parti communiste est-allemand, a rapporté dimanche dernier que le chiffre véritable serait d'au moins 350 morts.

Erich Honecker, 79 ans, remplacé avant la chute du Mur de Berlin en novembre 1989, avait fui l'Allemagne en mars 1991 pour Moscou. Réfugié à l'ambassade du Chili depuis décembre pour échapper à l'extradition, il a remercié ce pays « pour toute la protection qu'il lui a accordée ».

Transféré à son arrivée à la prison de Moabit, dans l'ouest de Berlin, il sera présenté aujourd'hui devant un juge, qui devrait formellement l'inculper pour l'homicide involontaire de 49 personnes.

Les partis de la coalition gouvernementale et de l'opposition se sont

félicités hier soir du retour de l'ancien numéro un est-allemand.

Le ministre des Affaires étrangères Klaus Kinkel, en visite officielle à Varsovie, a exprimé sa satisfaction en déclarant qu'il ne ressentait aucun sentiment de triomphe. Il a assuré que le gouvernement allemand n'avait pas fait de concessions aux gouvernements russe et chilien pour permettre le retour de l'ancien chef de l'État et du Parti communiste est-allemands.

M. Kinkel, qui a remercié Moscou et Santiago, a assuré qu'une « procédure juste et digne d'un État de droit attend Erich Honecker en Allemagne ». Il a souligné que l'ex-numéro un de la RDA était considéré comme innocent jusqu'à son jugement.

« Ce n'est pas un procès politique, mais un procès juste et digne d'un État de droit qui attend M. Honecker », a affirmé à Bonn le porte-

Voir page 4 : Honecker



Erich Honecker

CAHIER SPÉCIAL

ÉDUCATION — Formation des maîtres

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée: le 7 août 1992

PARUTION le 15 août DANS LE DEVOIR

D'ici l'an 2001, le quart des professeurs actuels des niveaux primaire et secondaire auront pris leur retraite. La situation est semblable dans les cégeps.

Quels changements provoquera ce rajeunissement du corps professionnel? Quels standards doit-on exiger de ces nouveaux maîtres? les futurs professeurs possèdent-ils une formation suffisante pour enseigner à nos enfants? Comment s'y prendra-t-on, dans les universités, pour accueillir cette nouvelle clientèle?

Dans son édition du 15 août, LE DEVOIR se penchera sur l'éducation de demain au Québec.

Au moins 19 sénateurs seraient candidats à un futur Sénat élu

OTTAWA (PC) — Au moins 19 sénateurs, dont trois Québécois, seraient intéressés à se présenter à des élections à un Sénat élu, révèle une enquête téléphonique menée auprès des membres actuels de la Chambre haute.

Mais 34 des 99 sénateurs en poste ont dit qu'ils ne brigueraient pas les suffrages populaires si des élections étaient convoquées en vertu du projet de réforme du Sénat.

L'entente de principe développée par le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, les provinces à l'exclusion du Québec, les territoires et les groupes autochtones, prévoit un Sénat élu, égal et efficace, et est vivement contestée au Québec, notamment. Même si elle était ratifiée par Ottawa et les provinces, la première élection à la Chambre haute réformée n'aurait pas lieu avant 1997.

Le sénateur conservateur québécois Gérard Beaudoin, qui a coprésidé le comité conjoint Sénat-Communes sur la réforme constitutionnelle, avait d'abord critiqué le projet de réforme de la Chambre haute, affirmant qu'il entraînerait une perte de pouvoir inacceptable pour le Québec. Mais la formule envisagée lui paraît maintenant intéressante, et il serait probablement candidat.

D'autres sénateurs connus intéressés à solliciter un mandat populaire incluent les conservatrices Pat Carney, de Colombie-Britannique, et Thérèse Lavoie-Roux, du Québec, les libéraux Roméo LeBlanc, du Nouveau-Brunswick, et Michael Kirby, de Nouvelle-Écosse.

Des 19 ayant exprimé leur intérêt pour les élections, peu étaient enthousiasmés par le modèle de Sénat élaboré par le ministre Clark, estimant que leur pouvoir et leur influence s'en trouveraient réduits.

Des 34 opposés à l'idée de se présenter, plusieurs ont fait valoir qu'ils étaient trop vieux, ou opposés à l'idée. La plupart étaient également convaincus que le Sénat proposé jouirait de moins de pouvoir et d'influence que l'actuelle Chambre haute.

Sept Québécois se trouvent dans le groupe des sénateurs qui refuseraient de se présenter, dont Roch Bolduc, Michel Cogger, Philippe Gigantès et Solange Chaput-Rolland.



Gérard Beaudoin

Agée de 73 ans, celle-ci a repris l'opinion exprimée par plusieurs de ses collègues, en prédisant qu'un Sénat élu ne fonctionnera pas. « À mon avis, un Sénat triple E est un *quatre E* exagéré. Ça ne marchera jamais », a-t-elle dit.

Les conservateurs Norm Atkins, de l'Ontario, et Finlay MacDonald, de Nouvelle-Écosse, et les indépendants Ed Lawson, de Colombie-Britannique, et Michael Pitfield, de l'Ontario, ne sont pas non plus intéressés à être candidats.

Six sénateurs étaient incédés, trois — dont M. Charlie Watt, sénateur inuit du Québec — ont dit qu'il était peu probable qu'ils se présentent, et cinq ont refusé de répondre. Les 32 autres n'ont pu être rejoints.

L'âge ne joue cependant pas en faveur des sénateurs : au moment d'une première élection éventuelle, 15 d'entre eux auraient atteint l'âge de la retraite — 75 ans — et 48 auraient 65 ans et plus. Seulement 6 des 99 sénateurs auraient alors moins de 55 ans.

Malgré tout, l'un des plus vieux membres de la Chambre haute, John Macdonald, de Nouvelle-Écosse, âgé de 86 ans, l'un des deux seuls sénateurs nommés à vie restant au Sénat, s'est dit prêt à se présenter.

Quatre belugas seront exportés

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Pêches a fait savoir, hier, qu'il a autorisé la capture de quatre belugas, dans la baie d'Hudson, pour être envoyés à l'aquarium Shedd, à Chicago. Dans un communiqué, le ministre John Crosbie a expliqué que l'aquarium répondait aux normes canadiennes, pouvant très bien loger les baleines blanches et faire voir leur habitat.

Un comité consultatif, a signalé M. Crosbie, lui a appris que l'aquarium

offre des programmes d'éducation, qui sont considérées comme des cours pour les élèves des écoles de la région. Le ministre des Pêches surveillera la capture de deux mâles et de deux femelles par une compagnie appartenant aux Inuits, près de Churchill, au Manitoba. L'aquarium doit cependant se défendre devant les tribunaux américains, auparavant, d'une contestation de son permis d'importation, émis par le National Marine Fisheries Service.

Bourassa prend les Québécois pour « des imbéciles et des caves faciles à berner », réagit le PQ

André Bellemare
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le Parti québécois a accusé, hier, le premier ministre Bourassa de « trahir » l'engagement pris le 23 juin 1990 et de « mépriser » le peuple québécois en lui faisant croire qu'il va se rendre à Ottawa « pour discuter seulement » avec les autres premiers ministres de questions constitutionnelles.

Réagissant à la décision de M. Bourassa d'accepter l'invitation de M. Mulroney et de participer à une réunion informelle des premiers ministres, mardi prochain, le porte-parole de l'opposition, Jacques Brassard, a affirmé en conférence de presse que « M. Bourassa est dans une telle position de faiblesse qu'il sera forcé d'avaler une mixture indigeste ».

Le député péquiste de Lac-Saint-Jean ne comprend pas pourquoi le premier ministre du Québec peut prétendre que « la substance de Meech est là et que le concept de la société distincte est celui contenu

dans l'accord du lac Meech alors que ce n'est pas du tout le cas ».

« Les motifs invoqués par M. Bourassa pour retourner à la table des discussions ne représentent que du mépris envers les Québécois et Québécoises, qu'il prend pour des imbéciles et des caves faciles à berner », a dit encore M. Brassard, qui ne voit dans ce geste de M. Bourassa qu'un moyen de préparer les esprits à accepter un report du référendum, prévu pour le 26 octobre 1992.

« Aujourd'hui, de façon tout à fait injustifiée, M. Bourassa a décidé de trahir son engagement solennel (de ne plus participer à des conférences à onze) et de faire défection en retournant s'asseoir à une table de négociations dans une position de faiblesse extrême telle que le Québec se verra obligé d'avaler des mixtures imangeables (...) C'est aussi un manquement très grave à son devoir de loyauté à l'égard du peuple québécois envers qui cet engagement solennel avait été pris le 23 juin 1990 », a dit M. Brassard.

Le député du PQ se demande également comment le premier ministre québécois pourra négocier quelque chose de valable pour le Québec alors que la base des futures négociations repose sur l'entente conclue entre Ottawa et les neuf autres provinces. Cet accord a suscité beau-

coup plus de commentaires négatifs que positifs au Québec.

« Le sénateur Claude Castonguay a l'habitude de dire que l'on ne peut jamais obtenir plus que ce qui est déposé sur la table au début des négociations. Et voilà que M. Bourassa s'en irait négocier avec comme base une entente tout à fait inacceptable, même pour plusieurs fédéralistes québécois, concoctée par le Canada anglais.

« M. Bourassa est en train de s'embarquer dans une dynamique dangereuse et nuisible qu'il ne contrôle pas, et où les besoins et les aspirations du Québec ont été évacués dès le départ », a poursuivi M. Brassard.

Ce dernier a soutenu que le gouvernement et le premier ministre « sont tellement aveuglés par leur foi de fédéraliste du charbonnier qu'ils adoptent une démarche irresponsable et très dommageable pour les intérêts supérieurs du Québec ».

« Comment ne pas se désoler de voir le premier ministre du Québec se comporter en victime résignée et consentante qui bascule dans le piège grossier qu'on lui tend. Le ha-choir est en marche et M. Bourassa va se faire broyer menu », a dit encore M. Brassard.

Le porte-parole péquiste a de plus remis en rappel aux médias la déclaration de Robert Bourassa au len-

demain de la mort de l'Accord du lac Meech, le 23 juin 1990 et intitulée « Le gouvernement du Québec n'accepte pas de retourner à la table de négociation sur le plan constitutionnel. La voici :

« Pas question de discuter de la réforme du Sénat, pas question de discuter de la clause Canada et, malheureusement, pas question de discuter également de la réforme constitutionnelle qui pourrait impliquer les Amérindiens.

« Comment voulez-vous que j'accepte de retourner à la table constitutionnelle alors que j'ai refusé de le faire en 1986 avant le début des négociations sur l'Accord du lac Meech ? Comment pourrais-je y retourner maintenant que les accords ont été rejetés, après avoir été ratifiés ?

« En outre, c'est la position de mon gouvernement de négocier dorénavant à deux et non à onze avec le gouvernement canadien qui représente l'ensemble de la population du Canada.

« Il va de soi que nous aurons des négociations avec d'autres provinces sur une base bilatérale. Il va de soi également que nous pourrions décider de participer à certaines conférences où l'intérêt du Québec est en cause, mais jamais sur le plan constitutionnel. »

Un message de 12 kilos pour Charest

VANCOUVER (PC) — Excédé de recevoir des déliants publicitaires par la poste, Don Malcolm a décidé de s'en débarrasser en les renvoyant, par la poste, au ministre fédéral de l'Environnement, Jean Charest.

Postes Canada menaçait de cesser de lui livrer son courrier parce qu'il laissait tous les prospectus dans sa boîte aux lettres rurale.

L'homme d'affaires de la région de Vancouver s'est acheté un tampon portant l'adresse du ministre Charest, sur la colline parlementaire, et il vient tout juste d'expédier au ministre 12 kilos de prospectus — la récolte de toute une année — un par un, et gratuitement, puisqu'il n'en coûte rien pour envoyer du courrier à un député.

Mais Postes Canada affirme que le service postal gratuit pour les parlementaires à Ottawa n'est pas réellement gratuit, puisque le gouvernement le finance.

La société a tiré l'an dernier 14 % de ses revenus de 3,8 milliards \$ d'envois de courrier de troisième classe, comme les réclames publicitaires.

Les jeunes libéraux jugeront la décision de Bourassa aux gains mis par écrit

Robert Lefebvre
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Les jeunes libéraux et l'auteur du rapport Allaire ont accueilli avec tiédeur, hier, l'annonce de leur chef Robert Bourassa de retourner à la table des négociations constitutionnelles.

« M. Bourassa semble toujours aussi optimiste et s'il croit avoir toutes les clarifications nécessaires pour retourner à Ottawa, il faut lui faire confiance quant au moment de le faire », a commenté par téléphone le président de la Commission jeunesse du P.L.Q., Mario Dumont.

Il dit avoir conversé la veille avec M. Bourassa mais ce dernier ne l'a pas informé des garanties qu'il aurait obtenues de ses collègues des autres provinces ou d'Ottawa. « Il n'avait pas à me consulter. Après tout, c'est lui qui a pris la décision de quitter la table, il y a deux ans, et c'est normal que ce soit lui qui prenne

celle d'y retourner. »

Il a ajouté que la substance de Meech semble avoir été acquiescée mais qu'il préfère attendre les textes pour se prononcer plus catégoriquement.

M. Dumont n'écarte pas cependant les dangers que court M. Bourassa. « Cela comporte en effet des risques et des avantages. Il existe toujours le risque que le Québec se fasse isoler comme ce fut le cas dans le passé mais il faut aussi considérer que M. Bourassa se devait d'y retourner tôt ou tard. »

« Maintenant qu'il a décidé d'y retourner, nous, on attend de lui qu'il rappelle au Canada anglais un certain nombre de réalités qui semblent avoir été oubliées. Comme par exemple que le Québec s'est donné une loi prévoyant la tenue d'un référendum portant sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre et que l'entente intervenue le 7 juillet dernier s'est faite sans le Québec », affirme

M. Dumont.

Et il insiste pour rappeler que la tenue de ce référendum constitue un engagement incontournable du Parti libéral.

De son côté, le président de la Commission constitutionnelle du Parti libéral, Jean Allaire, attendait hier de voir les documents ou de prendre connaissance des informations pertinentes avant de commenter plus à fond.

« J'espère être en mesure d'obtenir ces informations pour faire une déclaration vendredi. Sinon, j'en saurai plus long à l'occasion de la prochaine réunion de l'exécutif du parti, qui aura lieu en fin de semaine », a dit Me Allaire.

Il a déclaré ne pas avoir suffisamment d'information pour conclure que le Québec a maintenant obtenu la substance de l'accord du lac Meech. « Il m'est impossible pour le moment de dire si oui ou non M. Bourassa doit aller négocier. »

La refonte de la Loi sur l'immigration pourrait bloquer de vrais réfugiés

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — La refonte de la Loi sur l'immigration annoncée en juin dernier pourrait affecter de façon négative les personnes qui fuient la persécution et qui recherchent la protection du gouvernement canadien.

« L'objectif réel de la loi est d'attraper les abuseurs mais le projet de loi semble faire fi du fait que la grande majorité des revendicateurs du statut de réfugié, entre 94 et 96 % selon le ministère, ne sont pas des fraudeurs. C'est un projet très dur, qui va trop loin et qui pénalisera malheureusement ceux et celles qui font une demande légitime. Ce n'est pas une réponse équilibrée aux problèmes », a déclaré hier M. Michael Schelew, de la section canadienne anglophone d'Amnesty International, à l'issue de sa comparution devant le comité parlementaire qui étudie le projet de loi.

D'autres groupes, comme le Comité inter-Églises pour les réfugiés et le Conseil ethnoculturel canadien, sont venus défendre un point de vue similaire hier devant le comité parlementaire.

« Nous trouvons que le ton du projet de loi, en particulier à l'égard des revendicateurs de statut de réfugié, est punitif. Nous sommes profondément préoccupés et même alarmés par le transfert de pouvoir vers les agents d'immigration, la limitation du processus parlementaire, et l'érosion de droits humains qu'entraîne

nera l'adoption de ce projet », écrit le Comité inter-Églises dans son mémoire déposé hier.

« Nous sommes préoccupés par certains amendements proposés qui limitent certains droits fondamentaux des réfugiés afin d'accroître l'efficacité du système au détriment de son équité », a renchéri M. Emmanuel Dick, du Conseil ethnoculturel.

Ces trois organismes critiquent d'une même voix le fait que les agents d'immigration en poste à la frontière auront le pouvoir de décider si un revendicateur est éligible au processus de détermination du statut de réfugié. L'agent posera ce jugement dès l'arrivée du demandeur, en l'absence de tout conseiller et la décision rendue sera sans appel.

On s'inquiète aussi des critères utilisés pour juger un réfugié inadmissible. Une personne détenant un statut de réfugié dans un autre pays ne pourra pas être entendue, peu importe si elle connaît la persécution dans son pays d'adoption.

Une personne ayant séjourné dans un pays jugé sûr et où elle aurait pu faire une demande d'asile sera retournée dans ce pays, peu importe le motif du séjour. La seule exception acceptée sera si elle n'a fait que transiter par ce pays. Les trois groupes se sont interrogés sur cette liste de pays dits sûrs.

Les trois organismes se sont insurgés contre une clause qui ferait en sorte que toute personne associée à une organisation dite « criminelle », violente ou terroriste serait automatiquement refusée, même si la

personne elle-même n'a jamais été reconnue coupable d'un acte criminel.

M. Dick a souligné qu'avec cette clause, tous les membres du Congrès national africain de Nelson Mandela auraient été refusés. Le Comité inter-Églises souligne pour sa part qu'une personne ne serait plus jugée pour ses actes mais « jugée coupable par association ».

« On doit noter, avant de qualifier quelqu'un de criminel, que certains pays qui violent les libertés fondamentales utilisent leur système pénal pour persécuter leurs dissidents », écrit le Comité.

Les trois organisations se sont dites préoccupées par une série d'autres points dont les suivants : l'impossibilité pour un réfugié d'en appeler d'une décision sur le fond, le prolongement possible de la période de détention sans motif, la prise d'empreintes digitales des réfugiés, les dispositions relatives aux pièces d'identité et l'ouverture des audiences au public.

M. Schelew a dit ne pas comprendre cette dernière disposition. Il s'est demandé comment un réfugié ayant connu la torture, le viol et des traitements humiliants pourrait faire valoir sa cause devant le public et peut-être même des représentants de son pays.

Le Conseil ethnoculturel a toutefois tenu à féliciter le gouvernement pour plusieurs modifications au processus de sélection des immigrants, l'accélération de la réunification des familles et l'accroissement des niveaux d'immigration.

Points chauds: les réfugiés de Bosnie et de Somalie

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien ne devrait refouler personne vers la Somalie et la Bosnie-Herzégovine, estime la section canadienne anglophone d'Amnesty International.

C'est ce qu'a déclaré M. Michael Schelew, après avoir témoigné devant un comité parlementaire qui étudie le nouveau projet de loi sur l'immigration. « La situation dans ces deux pays est trop confuse et les abus aux droits fondamentaux généralisés », a souligné M. Schelew.

Lundi, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt avait indiqué qu'il ne comptait pas accorder un traitement spécial aux revendicateurs de statut de réfugié en provenance de la Somalie.

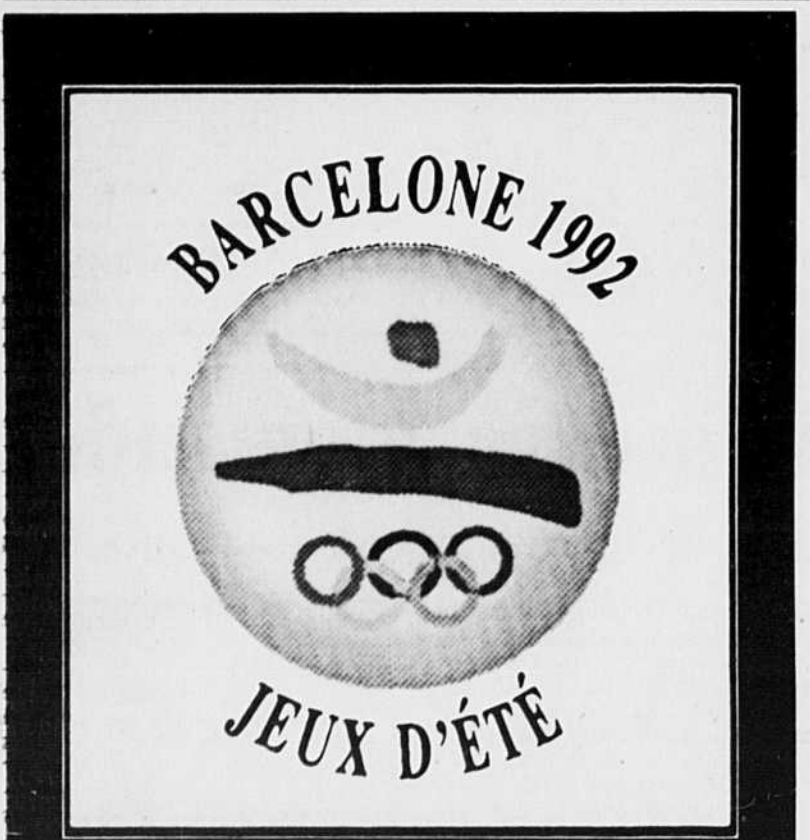
La Somalie est déchirée par une guerre civile particulièrement sanglante. Selon l'ONU, environ 1,5 million de personnes seraient sur le point de mourir de faim alors que 1,7 million auraient fui le pays.

Selon un porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. Roger White, deux personnes ont été forcées de retourner dans leur pays en 1992 et il s'agissait dans chaque cas, a-t-il soutenu, de « criminels ». Une autre personne fut déportée en Somalie en 1989, a-t-il ajouté.

Les autres 31 Somaliens qui se sont vu refuser le statut de réfugié et qui ont dû quitter le Canada ont été refoulés aux États-Unis, a souligné M. White. « Ils sont arrivés au Canada par les États-Unis où ils pouvaient demander l'asile », a-t-il poursuivi. Cependant, huit autres ressortissants somaliens seraient encore détenus par Immigration Canada à Montréal en vue d'être déportés vers la Somalie, écrivait le *Globe and Mail* hier.

Dans le cas des ressortissants de l'ancienne Yougoslavie, les nouvelles sont plus encourageantes. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt doit annoncer aujourd'hui de nouvelles mesures d'immigration axées sur la réunification des familles.

M. Valcourt devrait indiquer entre autres le nombre de personnes visées et les sommes d'argent prévues. De plus, les agents d'immigration à l'étranger ont reçu l'ordre de faire preuve de souplesse lorsqu'ils analysent les demandes de visa de visiteur des personnes de cette région.



LE DEVOIR pose un regard différent sur les Jeux olympiques

avec

la chronique quotidienne de Guy Deshaies, la synthèse des reportages et le tableau des médailles.

Un rendez-vous à ne pas manquer, tous les jours dans **LE DEVOIR**, jusqu'au 7 août

AVIS DE DEMENAGEMENT



L.A. Bétournay, o.d. optométriste

L.A. Bétournay, optométriste, est heureux d'annoncer le déménagement de sa pratique au :

1000 Ste-Catherine O.

Pour un rendez-vous ou toute autre information, vous pouvez rejoindre monsieur Bétournay du lundi au samedi au :

875-1015

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B-I-C

La maîtrise des intangibles

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

Métro-Richelieu : la CSN perd sa demande d'injonction mais ne s'avoue pas battue

Danny Vear

AUX PRISES avec un imbroglio juridico-syndical qui découle de l'acquisition des anciens entrepôts Steinberg par Métro-Richelieu, le commissaire du travail, François Trudeau, rencontre ce matin les représentants de Métro-Richelieu, du Syndicat des travailleurs unis de l'alimentation (FTQ) et du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des Épiceries Unis Métro-Richelieu (CSN), qui l'ont mandaté pour arbitrer le conflit qui les oppose.

Cette rencontre de médiation survient au moment où le syndicat CSN fait une guérilla juridique — dont il a perdu la première manche — contre Métro-Richelieu.

En effet, la Cour supérieure a rejeté en fin d'après-midi hier une demande d'injonction provisoire du syndicat qui visait à permettre à ses représentants d'avoir accès aux anciens entrepôts de Steinberg, situés dans l'est de Montréal.

Ne baissant pas les bras, le syndicat compte utiliser d'autres recours judiciaires contre l'employeur. Ainsi, la semaine prochaine, il présentera une nouvelle demande, d'injonction interlocutoire cette fois, à la Cour supérieure, toujours dans le but de lui assurer l'accès des entrepôts.

Ce dossier porte les séquelles de la transaction qui permettait à Métro-Richelieu le 16 juin dernier de mettre la main sur une partie des actifs de Steinberg.

Depuis qu'il a acheté les anciens entrepôts de Steinberg, Métro-Richelieu a procédé à quelques changements. L'entreprise a ainsi transféré quelque 60 employés de son entrepôt du boulevard Maurice-Duplessis à l'ancien entrepôt de fruits et légumes de Steinberg, situé au 5400, avenue Pierre-de-Coubertin. « Nous avons simplement décidé de fusionner les opérations des deux entrepôts », a soutenu André Fréchette, directeur des relations de travail de Métro-Richelieu.

Or, ces 60 employés sont affiliés à la CSN, alors que les employés de l'ancien entrepôt Steinberg sont toujours affiliés à la FTQ.

À partir de ce moment, le climat s'est envenimé entre Métro-Richelieu et le syndicat CSN, qui représente quelque 20 % de ses employés. Métro-Richelieu a notamment interdit aux représentants syndicaux de la CSN de pénétrer dans les entrepôts pour rencontrer leurs syndiqués.

Depuis le transfert d'une partie des activités d'un entrepôt à l'autre, quelque 35 chauffeurs de Métro, syndiqués à la CSN, ont perdu leur emploi, a noté Réjean Fleury, porte-parole de la CSN dans ce dossier. Selon lui, une vingtaine d'autres postes devraient être abolis.

Prudent, avare de commentaires, le commissaire du travail, François Trudeau, aura fort à faire pour apaiser les parties. Au terme des discussions à venir, si les parties n'en arrivent pas à une entente, le commissaire devra trancher le noeud du

conflit : l'appartenance syndicale des employés qui travaillent aujourd'hui aux anciens entrepôts de Steinberg, au 5400, boulevard Pierre-de-Coubertin, dans l'est de Montréal.

Pendant que la direction de Métro affirme qu'elle s'en remet à la décision du commissaire, le syndicat CSN souhaite une entente à l'amiable entre les parties, « sinon on se perdra en procédure au grand bonheur de l'employeur ».

Rappelant qu'un règlement pouvait intervenir à tout moment au cours de l'audition, le commissaire du travail n'a toutefois pas voulu déterminer une date précise pour la fin de ses travaux.

Auparavant, le commissaire et les parties devront déterminer le calendrier des discussions au cours desquelles les requêtes de chacun seront entendues.

« Le conflit actuel est essentiellement un problème de représentation syndicale. Les syndicats doivent régler leurs problèmes entre eux », a noté André Fréchette, directeur des relations de travail chez Métro-Richelieu.

Mais ce conflit semble vouloir dégénérer en guerre intersyndicale. Chacun prétend qu'il a le droit de représenter l'ensemble des employés des anciens entrepôts de Steinberg.

La CSN ne manque d'ailleurs pas de lancer quelques pointes à l'endroit de l'autre syndicat dans ce conflit.

« Une partie des problèmes qu'on connaît vient des TUAC », a soutenu M. Fleury qui refuse cependant de considérer l'autre syndicat comme un ennemi.

Du côté des TUAC, on déplore le fait que la CSN ait jeté ce dossier en pâture sur la place publique. « Je croyais à la collaboration intersyndicale. Aujourd'hui, j'ai des doutes », a noté Yvon Bellemare, porte-parole du syndicat qui représente au Québec quelque 3500 travailleurs de l'alimentation.

À mots couverts, la CSN reproche au syndicat des TUAC d'avoir cédé aux pressions de l'employeur lors de la transaction du 16 juin dernier.

En fait, la convention collective a été renégociée à l'occasion de la transaction puisque Métro-Richelieu avait lié son offre d'achat à la ratification d'une nouvelle entente avec le syndicat des entrepôts Steinberg, soit le Syndicat des travailleurs unis de l'alimentation. Ce n'est qu'une fois la nouvelle entente signée que la transaction a pu avoir lieu.

Dès lors, le syndicat des TUAC était le mieux placé stratégiquement pour représenter les employés du nouvel entrepôt, a laissé entendre hier M. Bellemare, également directeur québécois des TUAC.

Ce n'est certes pas l'avis du syndicat CSN qui n'apprécie guère la convention collective signée à cette occasion.

Dans la nouvelle convention collective des employés d'entrepôts syndiqués TUAC, l'employeur a obtenu notamment que les contrats soient alloués en sous-traitance et des baisses de salaire pour les employés.

Agressifs à la maternelle, délinquants plus tard

Caroline Montpetit

LES ENFANTS qui souffrent de troubles de comportement dès la maternelle sont très susceptibles de maintenir une attitude agressive tout au long du primaire jusqu'au début du secondaire, puis de développer des problèmes de délinquance au cours de l'adolescence.

C'est ce que révèle une étude de l'Université de Montréal sur le comportement de 1161 garçons de niveaux préscolaire et primaire de milieux défavorisés de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), et conduite de 1984 à 1990. Selon les auteurs de cette étude, les manifestations de caractères violents (batailles), de délinquance (vol,

agression, vandalisme) survenant en bas âge, sont les meilleurs indicateurs du développement d'un comportement semblable chez les mêmes sujets, à l'arrivée au secondaire.

« Par exemple, l'enfant qui à la maternelle refuse de prêter les objets qu'il a en sa possession ou prend de force les objets des autres peut être facilement contrôlé par l'adulte responsable du groupe; cependant, pour plusieurs, ce comportement peut apparaître un précurseur de difficultés beaucoup plus nuisibles à son entourage lorsqu'il sera adolescent ou adulte », écrivent les auteurs de l'étude, R.E. Tremblay et R.M. Zhou, du groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant.

Il semble donc que les comportements d'hyperactivité, d'agressivité physique, d'inattention et d'anxiété relevés par les professeurs chez les enfants entre 10 et 12 ans, sont en fait des comportements acquis et relativement stables depuis la maternelle.

Par ailleurs, l'étude met en relief la très forte présence de problèmes d'adaptation sociale, soit l'agressivité, l'hyperactivité, l'inattention, l'anxiété... etc, chez les garçons de milieux défavorisés de la CECM.

« Entre l'âge de 10 et 12 ans, 55 % des garçons furent classés parmi les cas extrêmes pour au moins une catégorie d'inadaptation psychosociale... Ces résultats indiquent que la prévalence des difficultés d'adaptation est très élevée dans cette population. Pour certains, il peut s'agir de problèmes transitoires, mais pour plusieurs il s'agit clairement de problèmes chroniques », écrit-on.

38 % des garçons de milieux défavorisés de la CECM affichent d'ailleurs un retard scolaire d'au moins un an lorsqu'ils atteignent l'âge d'acquiescer au secondaire.

« Six ans après leur maternelle, 38 % des garçons n'étaient pas dans une classe régulière de 6e année. Cette observation indique que près de 4 garçons sur 10, qui fréquentaient les maternelles de milieux socio-économiquement faibles de la CECM en 1984, étaient en situation d'échec scolaire sérieux, à la fin du primaire en 1990 », écrivent les auteurs.

D'où l'urgence d'intervenir tôt pour résoudre les troubles de com-

portement d'un enfant, avant que ceux-ci n'entraînent des coûts sociaux, (soutien professionnel, interventions juridiques, etc.) de plus en plus importants au fur et à mesure qu'ils se développent, rappellent les auteurs de l'étude.

« Si nous savons, dès la maternelle, qu'un enfant est cinq fois plus à risque qu'un autre d'être en échec scolaire et de présenter des troubles sérieux de comportement à la fin du primaire, il est difficile de comprendre pourquoi le milieu scolaire attendrait trois ou quatre ans la confirmation de cette prédiction pour offrir à cet enfant une aide particulière », écrivent-ils, ajoutant d'autre part que l'aide offerte à un enfant en situation d'échec scolaire et social sera plus coûteuse et moins efficace que l'aide apportée à un enfant qui se prépare à entrer dans le système scolaire.

Dans la liste des prédicteurs de turbulence, de retard scolaire, de consommation de drogue et d'alcool chez les garçons, l'étude cite en haut lieu les difficultés familiales : la séparation du couple, les faibles salaires, la faible scolarité, ou encore la jeunesse des parents.

L'inattention, facteur important de retard scolaire chez les jeunes garçons, ne semble pas pour sa part directement reliée aux problèmes de structures familiales.

Pour sa part, l'Alliance des professeurs de Montréal, à la réception du document, a signalé que tous les enfants observés dans le cadre de cette étude bénéficiaient des mesures de correction mises de l'avant par la CECM, par le biais de l'Opération Renouveau pour les enfants de milieux défavorisés.

« Il semble que ces mesures n'ont pas réussi à empêcher un fort pourcentage d'enfants d'accumuler du retard scolaire au primaire. Or, les mesures de l'Opération Renouveau sont semblables à celles mises de l'avant par le ministre de l'Éducation Michel Pagé, dans le cadre du plan d'action pour la réussite scolaire. Ces résultats nous font donc douter de la pertinence de reconduire des mesures semblables à l'échelle nationale par le biais du plan Pagé », a souligné François Audet, porte-parole de l'Alliance.



PHOTO ARCHIVES

Sans une aide adéquate, le comportement violent de certains jeunes dure et se développe avec l'âge.

Pluie bienfaisante pour les barrages d'Hydro et les coûts d'électricité

d'après la Presse canadienne

CHICOUTIMI — La pluie qui tombe sur le Québec depuis le début de l'été permet aux réservoirs hydro-électriques d'Hydro-Québec de revenir graduellement à des niveaux plus normaux.

Si elle dure, cette situation pourrait même éventuellement entraîner une baisse du coût de l'électricité en 1993.

Daniel Giguère, responsable aux relations publiques chez Hydro-Québec, a confirmé hier que la hausse appréciable du niveau d'eau des réservoirs de la Côte-Nord fait partie des facteurs favorables à une baisse de la tarification.

Ce n'est pourtant qu'au mois de

mars 1993 que la commission parlementaire du travail et de l'énergie évaluera la situation. Les commissaires devront alors tenir compte de plusieurs autres facteurs, comme la rentabilité et la conjoncture économique.

Au chapitre de la rentabilité, la situation devrait être prometteuse puisque des réservoirs mieux remplis permettent à Hydro d'exporter de l'électricité en été et de limiter ses importations lors des pointes hivernales.

Le faible niveau d'eau de l'an dernier aura coûté quelque 300 millions \$ à la compagnie et c'est environ 1 milliard \$ qui a été englouti au cours des cinq dernières années

en pertes de revenus et en achat d'électricité.

Selon M. Giguère, Hydro-Québec a noté depuis deux mois une progression intéressante des niveaux d'eau dans ses différents réservoirs.

Ces niveaux, qui ont déjà descendu à près de 50 % des réserves habituelles, se rapprocheraient de plus en plus de la normale, qui n'avait pas été atteinte au cours des sept dernières années.

L'évaluation des niveaux n'a pas été réalisée récemment mais selon M. Giguère, ils se situent probablement à 70 % de la normale. « Mais il faudra encore une ou deux années avec un bon taux d'hydroplicité pour revenir à la normale. »

Des missionnaires de l'UQAM dans les îles « oubliées » du Pacifique

Isabelle Paré

DES ÎLES de rêves, mais des îles oubliées. Voilà le cap que s'est fixé une mission économique de 11 finissants de l'UQAM qui plieront bagages demain pour l'Australie, les îles Fidji, les îles Salomon, le Vanuatu et la Papouasie Nouvelle-Guinée.

Drôle de destination pour des spécialistes en science de la gestion ! Mais ces derniers rétorquent justement qu'horis l'Australie et la Nouvelle-Guinée, les îles de l'Océanie demeurent une sorte de terre vierge pour les investisseurs de tout acabit.

But de l'expédition de 15 000 km : étudier les possibilités de niches potentielles entre des moyennes entreprises d'ici et ces petits États isolés en plein océan Pacifique.

« On pense que l'Océanie c'est inatteignable. Nos recherches démontrent que c'est un des endroits les plus ignorés et méconnus des Canadiens et que le commerce y est très peu développé. Il y a 10 ou 15 ans, personne n'aurait non plus pensé investir en Corée ou à Madagascar... pourtant », souligne Maher Bouhadra, l'un des 11 participants à l'un des stages du Projet d'études international

offert aux finissants de l'école de gestion de l'UQAM.

Ainsi, explique Mme Francine Gélinas, professeur responsable du projet, les étudiants exploreront sur le terrain les liens potentiels à développer dans les sept secteurs névralgiques que sont l'ingénierie, les mines, les ressources humaines, la télécommunication, les pêches, l'agriculture et le tourisme.

Point de départ de la mission, l'Australie est demeurée historiquement le principal partenaire financier de ces petits pays, en raison de sa proximité. Indépendante depuis seulement 1975, la Papouasie, qui recèle le plus grand potentiel de développement des îles étudiées en raison de ses ressources minières et ses trois millions d'habitants, relègue aujourd'hui d'autres partenaires économiques, selon Mme Gélinas.

À ce titre, les moyennes entreprises québécoises pourraient exporter leur savoir-faire en matière d'extraction minière, notamment en ce qui a trait au traitement des déchets contaminants produits lors de l'extraction du cuivre. Côté ingénierie, l'immense besoin en infrastructures portuaires, aéroportuaires et routiè-

res représente un marché intéressant pour des firmes d'ingénierie comme SNC-Lavalin. « En Papouasie, les villages sont construits autour des aéroports parce qu'il n'y a pas de routes », souligne Mme Gélinas.

Les îles représentent aussi un marché intéressant pour les entreprises exportatrices de bois, de petits bateaux et aux équipements de traitement du poisson.

Depuis novembre, les étudiants de la mission triment dur pour recueillir toute l'information disponible sur ces îles séparées par des milliers de kilomètres, contacter et rencontrer leurs ambassadeurs à New York et à l'ONU. Illustration de la méconnaissance qui entoure ces îles, 80 % de la documentation examinée datait d'avant 1970 !

L'objectif ultime de la mission sera de produire au retour un guide précis, sorte de banque de données précieuse destinée aux investisseurs potentiels. Et ce, dans tous les secteurs d'activités qu'auront examinés cette bande de naufragés, très heureux d'avoir à échouer volontairement dès vendredi dans les limbes du Pacifique !

Le glutamate pourrait favoriser la maladie d'Alzheimer

PARIS (AP) — Le glutamate, un additif alimentaire destiné à relever le goût au même titre que le sel ou le poivre, pourrait contribuer au diabète sucré et favoriser la maladie d'Alzheimer, révèle un article publié dans le numéro d'août de *Science et Vie*.

Cet acide aminé, présent à l'état naturel dans le cerveau, était déjà soupçonné d'être un facteur du « syndrome du restaurant chinois » qui affecte certains consommateurs.

Le glutamate est un agent de sapidité présent dans bon nombre de conserves, boissons et denrées alimentaires.

Mais il est également présent à l'état de traces dans les cellules nerveuses. *Science et Vie* explique qu'en tant qu'acide glutamique, il est un neurotransmetteur qui joue un rôle essentiel dans les processus de mémorisation et d'apprentissage.

Le magazine scientifique souligne que l'acide glutamique serait également « impliqué dans de nombreuses maladies dégénératives du cerveau (comme celle d'Alzheimer) ainsi que dans la mort cellulaire ». Il agirait aussi sur des organes périphériques tels que le pancréas qui sécrète l'insuline et dont l'insuffisance est la cause de certains diabètes.

Science et Vie cite ainsi les travaux de deux chercheurs du centre CNRS-INSERM de Montpellier, Joel Bockaert et Gyslaine Bertrand. Ces deux chercheurs se sont penchés sur le pancréas car, certaines cellules — les cellules bêta — contenues dans cet organe richement innervé ressemblent beaucoup à des neurones du cerveau.

Mais la mise en cause du glutamate soulève également des problèmes aux industries pharmaceutiques qui mettent actuellement au point des produits pour lutter contre les maladies du cerveau et qui, précisément, contiennent du glutamate ce qui pourrait bloquer l'action de ces produits.

Procès du sang : quel est le prix d'une vie humaine ?

Nicolas Marmie

de l'Associated Press

PARIS — Me Pierre Chaigne, avocat d'hémophiles dans le procès de l'affaire du sang contaminé, a placé la barre très haut hier en réclamant aux docteurs Jean-Pierre Allain et Michel Garretta deux millions de francs (près de 500 000 \$) de dommages et intérêts pour chaque partie civile.

« Une société doit, peut-être, être appréciée par rapport au prix qu'elle donne à la vie humaine. Votre décision va faire jurisprudence et je souhaite qu'elle le fasse aussi pour le prix de la vie », a plaidé l'avocat qui estime que l'existence du fonds d'indemnisation pour les transfusés contaminés par le sida créé en décembre 1991 est complètement indépendante de l'affaire qui occupe aujourd'hui la 16e chambre correctionnelle de Paris.

Me Chaigne a tenté de convaincre le tribunal de la différence qui existait entre la contamination des hémophiles et le préjudice subi par ces derniers avec « la tromperie sur les qualités substantielles d'un produit », délit pour lequel sont actuellement poursuivis les docteurs Allain et Garretta.

« Le préjudice de la tromperie est au moins équivalent à celui de la

contamination (...). Dans l'un des plus dramatiques événements de ce siècle, on ne peut pas renvoyer les parties civiles avec un franc symbolique », a affirmé l'avocat qui, en outre, a averti le tribunal : « Nous ne resterons pas sur le seul terrain de la loi de 1905 (NDLR : qui prévoit le délit de tromperie), ce procès est une étape et nous continuerons. »

Me Chaigne a par ailleurs relancé la question de la saisine de la Haute Cour de Justice pour les ministres en invitant le tribunal et le parquet à « informer nos parlementaires sur ce qu'ils ont à faire sur le fondement de l'article 63 du Code pénal » qui réprime la non-assistance à personne en danger.

Auparavant, l'avocat avait créé une vive émotion en lisant d'une voix mal assurée la longue lettre d'adieux à ses deux petites filles d'un père de famille hémophile décédé en octobre 1991, et qui s'achève ainsi : « Mon amour va dans votre cœur. Si je pars, c'est pour entrer en vous et vous apporter ma révolte pour que d'ici quelques années vous puissiez hurler. »

Au terme de cette lecture, et pour la première fois depuis le début de ce procès pourtant riche en moments pathétiques, les larmes des avocats sont venues se joindre à celles du public.

Delta vers Boston

Delta vous offre le premier et le dernier vols pour Boston, et d'autres départs pratiques tous les jours.

Départs pour Boston

6 h 45 9 h 45 13 h 05 15 h 10 18 h 50
(Premier vol) (Dernier vol)

Consultez votre agent de voyages ou appelez Delta à Montréal au 337-5520.

DELTA AIR LINES
L'Amour Du Métier Nous Donne Des Ailes™

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Campeau

estimait que M. Bourassa venait de se jeter dans la gueule du loup : « Il donne aujourd'hui toute la mesure de la peur qu'il a de la souveraineté. »

« Il est en train de se soumettre à un ultimatum dans des conditions infiniment pires, a indiqué M. Bourassa, que celles d'il y a deux ans (quand l'Accord du lac Meech a échoué). »

M. Campeau, coprésident de l'ex-Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, ne cache pas son ahurissement : « Tout ce qu'on peut faire, c'est constater l'archaïsme aveugle de M. Bourassa à faire en sorte que le Québec demeure, coûte que coûte, au sein de la fédération. »

Il est « parfaitement inutile », selon lui, que M. Bourassa se rende à Ottawa. D'autant plus inutile que M. Bourassa, armé des rapports Allaire et Bélanger-Campeau, était en « position de force » face au reste du pays. « Les Québécois savent exactement ce qu'ils veulent. » Mais M. Bourassa a choisi « d'éterniser le problème » en tentant de vendre au Québec, auprès desquels il « perd la face », l'illusion que ses trois conditions préalables à un retour à la table des négociations ont été à peu près satisfaites.

« Il se soumet, s'avoue vaincu, capitule. C'est le Canada anglais qui doit rire : le Québec, moins on lui en donne, plus il nous court après, ironise M. Campeau : ce qui est offert cette fois-ci au Québec, dit-il, ce n'est même pas Meech, qui est de toute façon dépassé, et ce n'est certainement pas le rapport Allaire, entériné par 80 % des libéraux du Québec. »

Au lieu de respecter le calendrier référendaire de la loi 150, M. Bourassa « nous fait perdre notre temps », ajoute M. Campeau, et impose au Québec un nouveau recul qui risque d'avoir de graves conséquences, si le mal n'est déjà fait, sur l'économie de l'ensemble du pays.

Lucien Bouchard croyait quant à lui que M. Bourassa demeurerait sur ses positions et refuserait, du moins pour le moment, de céder au « chantage ». Mais voilà que « se produit ce qu'on pouvait attendre de pire ». M. Bourassa, dit-il, accepte de négocier « à partir du sous-sol ». Il va de soi, selon le chef du Bloc, qu'au Lac Harrington les autres premiers ministres vont tous interpréter la présence du Québec à ce déjeuner comme une « légitimation » de l'entente constitutionnelle du 7 juillet.

Son collègue François Gérin, député aux Communes de la circonscription de Mégantic-Compton-

Standstead, opine et déplore que les louvolements de M. Bourassa contribuent à semer la confusion dans l'esprit des Québécois. Quant à M. Bourassa lui-même, dit M. Gérin, il a seulement l'air « un peu plus con ». L'électorat finira bien par lui régler son compte, espère le bloquiste, que ce soit par référendum ou scrutin général.

Du côté syndical, le président de la FTQ, Fernand Daoust, s'est dit désolé que M. Bourassa ait mis un pied dans l'engrenage : « Il ne pourra plus reculer. On commence au déjeuner, on reste au souper et on finit dans la chambre à coucher. » Il est également furieux que les négociations constitutionnelles se poursuivent en coulisses, comme ce fut le cas dans le cadre des pourparlers de Meech. Que M. Bourassa s'en tienne plutôt à l'échéance référendaire du 26 octobre et cesse de ramper devant le Canada anglais.

Assez négocié, croit aussi le président de la CSN, Gérard Larose. Dans les négociations qu'il vient d'accepter d'ouvrir avec le reste du pays, pense M. Larose, M. Bourassa tentera une nouvelle fois de faire passer des babioles pour des gains majeurs. Et s'il échoue, prédit le président de la CSN, M. Bourassa demandera en dernier recours aux Québécois de lui accorder de nouveaux délais pour conclure une entente. « On voit bien qu'il n'a pas le gabarit pour prendre en charge le projet national québécois. » Espérons seulement, dit M. Larose, que l'électorat lui sonnera bientôt la fin de la récréation.

M. Bourassa, croit du reste le président du Mouvement Québec, Serge Demers, finira bien par payer par où il a péché. En cédant aux pressions du reste du Canada, le premier ministre québécois ne fait qu'accroître sa vulnérabilité politique. C'est une « erreur magistrale », estime M. Demers, qui en veut à M. Bourassa de « prendre les Québécois pour des idiots » en tentant de leur faire avaler qu'il a obtenu des garanties minimales auprès du Canada anglais.

Pratiquement seul contre ce raz-de-marée de propos indignés, le président du CPQ, Ghislain Dufour, a salué la décision « réaliste et responsable » de M. Bourassa.

« Il ne fait aucun doute que le Québec a tout à gagner en acceptant d'échanger avec ses partenaires canadiens », a estimé M. Dufour, selon lequel la participation de M. Bourassa à ce déjeuner informel « se traduira sûrement par une plus grande ouverture des provinces canadiennes à l'endroit du Québec. »

◆ Laval

pas toujours été celle de la Ville de Laval puisqu'il est écrit noir sur blanc dans le procès-verbal du comité exécutif du 27 mai 1986, où il est question d'une autre demande de zonage auprès de la CPTAQ, que l'« exploitation d'une carrière n'est

Des chercheurs canadiens jettent un éclairage nouveau sur les causes du diabète juvénile

TORONTO (PC) — Une étude de chercheurs torontois, publiée dans le *New England Journal of Medicine*, indique que le lait de vache peut déclencher le diabète infantile chez les bébés présentant des faiblesses génétiques à l'égard de cette maladie.

Les chercheurs de l'Hôpital pour enfants ont trouvé dans le lait de vache une protéine pouvant provoquer une réaction immunitaire chez ces bébés. Cette réaction pourrait causer le diabète, une maladie qui affecte un Canadien de moins de 20 ans sur 500.

Les scientifiques tiennent à préciser, cependant, qu'aucun lien n'a été

prouvé et qu'il est encore trop tôt pour recommander aux parents possédant des antécédents diabétiques d'éviter de donner du lait ou des produits laitiers à leurs bébés.

Même s'il est contrôlé par des injections d'insuline, le diabète infantile peut produire de graves complications, comme la cécité, l'insuffisance rénale et l'amputation d'un membre, à cause de la mauvaise circulation.

Une partie de l'étude a été faite auprès de 142 enfants finlandais atteints de diabète. On a trouvé chez eux un « très haut niveau » d'anticorps à la protéine de lait de vache.

Chez les enfants normaux, le niveau de ces anticorps est très bas », a fait remarquer le Dr Hans-Michael Dosch, qui a dirigé l'équipe de chercheurs. Dans la population en général, a-t-il noté, seulement 2 % des gens développeraient des anticorps à la protéine.

Les anticorps ont pour fonction d'alerter le système immunitaire pour qu'il attaque les substances étrangères qui pénètrent dans l'organisme. Dans le cas du diabète infantile, le système immunitaire commence par attaquer les cellules productrices d'insuline, dans le pancréas.

Au bout d'un certain temps, le corps ne produit plus d'insuline et des injections quotidiennes sont nécessaires. Les chercheurs croient que, dans le cas du diabète infantile, le système immunitaire prend erronément les molécules des cellules productrices d'insuline pour la protéine du lait de vache et commence à les détruire.

Il semble, a signalé le Dr Dosch, que cette erreur se produit jusqu'à l'âge de neuf mois. Après cela, le système immunitaire « apprend à ne pas attaquer » les propres cellules du corps.

pas autorisée » dans ce territoire et qu'une « modification au zonage municipal sera donc nécessaire si la Commission (...) accorde l'autorisation demandée ».

Ce n'est que le 13 juillet dernier que la modification suggérée a été adoptée, bien après que la carrière Simard-Beaudry ait pris de l'expansion. Et c'est justement cette modification qui est contestée haut et fort par les conseillers d'opposition Maurice Clermont et Pierre Yves Pothier.

L'histoire remonte en fait à 1980, au moment où la firme présidée par le sénateur conservateur Mario Beaulieu fait une demande à la CPTAQ pour dézoner les terres immédiatement à l'est de sa carrière, en prévision d'un agrandissement.

Réponse de la CPTAQ : « Autorisation est accordée à la demande... d'utiliser ledit emplacement à d'autres fins que l'agriculture, sous réserve des autres lois et règlements municipaux. »

Or, le fameux règlement municipal concernant « ledit emplacement » n'est pas suffisamment précis, selon le maire, puisqu'il interdirait toute construction et que faire un trou, ce n'est pas construire. Il y aurait donc un vide.

Finalement, la MRC, puis la Ville, doivent harmoniser leurs règlements de zonage avec ceux de la CPTAQ, en vertu d'un article de la loi québécoise. C'est, encore une fois, ce qui a été fait le 13 juillet dernier.

Le maire explique aussi que le plan qui fait partie intégrante du règlement ne présente effectivement pas l'agrandissement de la carrière. « Mais c'est un plan qui est utilisé uniquement pour repérer les cadastres et des lots, et non pour spécifier l'utilisation du sol », précise M. Vaillancourt. Il estime que les gens consultés ainsi que les conseillers municipaux devaient savoir que la carrière occupait un espace beaucoup plus grand que ne le montrait le plan.

Le conseiller Maurice Clermont, qui affirme n'avoir pris connaissance de l'agrandissement qu'au début de la semaine, croit maintenant que cette « comédie » est allée beaucoup trop loin. « Gilles Vaillancourt ne peut plus faire l'innocent, il savait ce qui se passait », affirme-t-il, répétant que « Laval a besoin d'un maire qui écoute les citoyens, pas les contracteurs ».

Pour rétablir la situation, il ne voit qu'une solution : « Je demande à M. Vaillancourt de démissionner de son poste de maire et je demande à Robert Bourassa de faire une enquête pour faire la lumière sur toute cette histoire », a annoncé le conseiller lors d'une conférence de presse, hier matin, en bordure de la carrière.

Selon lui, le gouvernement devrait jeter un oeil sur toutes les relations entre la Ville de Laval et les sénateurs Pietro Rizzuto, libéral, Mario Beaulieu, conservateur, ainsi qu'avec l'ancien trésorier du Parti libéral du Québec, Tommy D'Errico — les trois hommes étant à la tête des entreprises propriétaires des terrains concernés. La même chose devrait

être faite, ajoute M. Clermont, au sujet du promoteur d'un développement résidentiel haut de gamme au sud-ouest des carrières, Alex Cutler.

« C'est du folklore », réplique le maire Vaillancourt, qui exige à son tour des excuses publiques de la part du conseiller de l'opposition. « Je demande à M. Clermont de revenir le plus vite possible à son rôle de conseiller et d'informer correctement la population », lance-t-il.

Il mentionne en outre que 68 petits propriétaires sont aussi affectés par la nouvelle réglementation et qu'il est faux de prétendre, comme l'a fait son opposition, que les carrières concernées sont situées stratégiquement à proximité de futurs grands travaux de construction d'un pont, dans l'est de Laval, et de l'hôpital Rivière-des-Prairies. « Les carrières Demix et Francon, à Montréal, sont situées encore plus près et surtout, elles sont du bon côté du pont, elles », affirme le maire.

Selon lui, « la vérité a ses droits et elle finira par triompher ».

Concernant l'« erreur de transcription » qui aurait permis à la firme Corival, exploitant une carrière voisine de celle de Simard-Beaudry, de construire une cimetière sur son terrain, M. Vaillancourt se ravise. « Après une étude plus attentive du règlement, nous nous sommes rendu compte qu'il interdit bel et bien toute cimetière », annonce-t-il.

Encore hier, il a été impossible de parler aux dirigeants de Simard-Beaudry, muets depuis le début de cette histoire. Le pdg Bernard Denis et le président Mario Beaulieu ont cependant convoqué une conférence de presse ce matin.

◆ Bourassa

formelle avec ses homologues, au sujet de la société distincte, de l'immigration et du veto relatif à la création de nouvelles provinces.

Au sujet de la société distincte, fondamentale pour le Québec, le premier ministre estime que le nouveau libellé est satisfaisant. Selon l'entente du 7 juillet, on avait convenu que l'interprétation de la constitution devait concorder notamment avec :

« Le fait que le Québec constitue au sein du Canada une société distincte comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil, et le fait que sa législature et son gouvernement ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de sa société ;

« L'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à la vitalité et à l'épanouissement des collectivités minoritaires de langue officielle dans tout le pays. »

Selon un « autre libellé » confidentiel du 22 juillet de la clause Canada, ces deux paragraphes se liraient désormais ainsi :

« Le fait que le Québec constitue au sein du Canada une société distincte comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil ;

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Cet été, Le Devoir vous accompagne en vacances...



Cet été, Le Devoir sera disponible dans la plupart des lieux de villégiature au Québec.

Pour connaître la liste de nos points de vente dans la région que vous visiterez cet été, n'hésitez pas à nous rejoindre.

LE DEVOIR SERVICE À LA CLIENTÈLE

de 9h à 16h30, du lundi au vendredi

Montréal: (514) 844-5738
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559

Bonnes Vacances!

CAHIER SPÉCIAL

RENTRÉE CULTURELLE 1992-1993

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 21 août 1992

PARUTION le 29 août DANS LE DEVOIR

- Cinéma
- Danse
- Spectacle
- Télévision
- Musique
- Arts visuels
- Vidéo
- Théâtre
- Disques
- Radio



Molson s'entend avec ses employés syndiqués

Jean Dion

LA DIRECTION de la brasserie Molson O'Keefe et le syndicat représentant les 1700 employés de son usine de Montréal ont conclu une entente de principe, tôt hier matin, écartant ainsi la menace de grève générale qui planait sur l'entreprise depuis quelques jours.

L'entente devra maintenant être ratifiée par les syndiqués lors d'une assemblée générale qui, a précisé le porte-parole des Teamsters, François Laporte, devrait avoir lieu la semaine prochaine, « le temps que soient révisés les textes légaux et que l'on trouve une salle suffisamment grande pour accueillir tout le monde ».

Les deux parties ont convenu, hier, de ne pas dévoiler les détails de l'entente tant que les employés n'en auront pas pris connaissance. La partie patronale a toutefois indiqué que, de son avis, l'entente était « satisfaisante pour les deux parties » pendant que M. Laporte soulignait que l'accord répondait aux préoccupations du syndicat quant aux principaux points en litige, la sécurité d'emploi, la sous-traitance et la mobilité de la main-d'oeuvre.

L'entente de principe survient peu après que la partie syndicale ait durci sa position, accusant son vis-à-vis de mauvaise volonté, et accentué les moyens de pression, notamment en faisant rouler les camions de livraison au ralenti, créant des bouchons de circulation au centre-ville de Montréal. De son côté, la direction de Molson O'Keefe avait soutenu que les négociations allaient



L'usine de Montréal de Molson O'Keefe continuera de tourner cet été. Après cinq jours de négociations intensives, la direction et le syndicat ont conclu hier matin une entente de principe.

bon train et s'était toujours dite confiante d'en arriver à un règlement rapide du conflit.

Les négociations avaient débuté en mai dernier, soit après que les deux anciens syndicats des travailleurs de Molson et d'O'Keefe eurent fusionné. Devant le fossé qui séparait les deux parties, les pourparlers avaient été rompus au milieu de la semaine dernière. Des négociations intensives ont cependant repris samedi, jour d'entrée en vigueur d'un

mandat de grève.

Pour le syndicat, cette menace de grève, ajoutée à l'intensification des moyens de pression, a joué un rôle clef dans le déblocage des pourparlers. « Nous pouvions stopper la machine à tout moment, et la direction savait que nous étions déterminés à aller jusqu'au bout si les choses ne se replaçaient pas », a noté M. Laporte.

Le porte-parole syndical a ajouté que l'été maussade que connaît le Québec avait suscité une baisse no-

table du volume des ventes de bière, réduisant ainsi la marge de manœuvre de la partie patronale.

Les négociations se sont poursuivies toute la nuit, de mardi à mercredi, et l'entente a finalement été conclue aux petites heures du matin. Avant-hier, le directeur canadien des Teamsters, Louis Lacroix, s'était amené personnellement à la table de négociations, laissant ainsi entendre, a dit M. Laporte, que « le point de non-retour était atteint ».

Les actions de PWA perdent la moitié de leur valeur

d'après Canadian Press

LES ACTIONS de PWA, société mère du transporteur aérien Canadian International, sont tombées en flèche hier, perdant en une journée près de la moitié de leur valeur en Bourse.

Le cours a chuté jusqu'à 1,55 \$ l'action à la Bourse de Toronto, mais s'est apprécié un tantinet pour afficher 2,08 \$ à la clôture, une perte de 1,87 \$. Mardi ces actions avaient perdu plus de 1 \$ pour terminer la séance à 3,95 \$.

Le titre est chahuté depuis que PWA, que l'on sait à court de liquidités, a annoncé lundi la rupture des négociations qu'elle avait entreprises pour former une alliance avec American Airlines, et l'ouverture de pourparlers avec Air Canada en vue d'une fusion des deux rivales canadiennes.

Les actions d'Air Canada ne s'en portent pas aussi mal : après une légère hausse mardi, elles ont perdu 17,5 cents hier pour clôturer à 4,95 \$.

Les deux compagnies aériennes ont affiché de sombres résultats financiers : PWA a perdu 161,7 millions \$ en 1991 et 73,9 millions \$ au premier trimestre 1992, tandis qu'Air Canada perdait 218 millions \$ l'an dernier et 164 millions \$ pendant les trois premiers mois de 1992.

Selon Bob Boaz, économiste en chef chez Deacon Barclays de Zoete Wedd à Toronto, Air Canada est néanmoins considérée comme la plus solide des deux compagnies. « À partir du moment où la fusion avec American Airlines était hors de question, PWA était réduite à voler de ses propres ailes et elle n'en est vraiment pas capable avec le genre de bilan financier qu'elle a », estime M. Boaz.

Les transporteurs aériens américains ont passé un trimestre difficile

DES RABAIS substantiels consentis à l'achat de billets et des coûts d'opération élevés ont entraîné, ce printemps, de lourdes pertes pour l'industrie américaine de l'aviation, et l'on s'attend de plus en plus à ce qu'aux États-Unis, le nombre de transporteurs aériens diminue d'ici la fin de l'année.

Les analystes croient que l'industrie devra se faire plus petite si ses membres veulent retrouver le seuil de rentabilité.

Les lignes aériennes ont passé les premiers jours de l'été à tenter de compenser les pertes enregistrées au printemps. Plus tôt ce mois-ci, elles ont ainsi augmenté leurs tarifs de 4,4 % en moyenne.

Une bonne partie des gains a toutefois déjà été engloutie dans la récente guerre des prix, a souligné Lee Howard, directeur de la firme de consultants Airline Economics, de Washington.

Même les transporteurs dont la santé financière est considérée comme bonne ont enregistré de lourdes pertes au cours du trimestre s'étendant d'avril à juin. La société mère d'American Airlines, le plus gros transporteur aérien des États-Unis, a perdu 166 millions \$ US, et Delta Air Lines a dû épargner des pertes de 180 millions \$.

On prévoit que, de son côté, la société mère de United Airlines, UAL Corp., qui rendra public son bilan du deuxième trimestre aujourd'hui, rapporte des pertes de l'ordre de 100 millions \$.

La dernière fois que l'industrie dans son ensemble a perdu de l'argent au cours du second trimestre était en 1980, lorsque les pertes se sont élevées à 151 millions \$, a rappelé M. Howard. Il ajoute qu'avec les importantes difficultés rencontrées cette année, il pourrait s'agir du pire deuxième trimestre de l'histoire de l'aviation commerciale aux États-Unis.

Jusqu'à maintenant, la ligne aérienne la plus rentable est Southwest Airlines Co., un transporteur à faible budget qui a annoncé des profits de 23,5 millions \$ au cours du deuxième trimestre.

Southwest a bâti sa réputation en proposant un service minimal et des billets peu chers. S'il est probable que les autres gros transporteurs aériens cherchent à imiter Southwest à cet égard, ils n'en portent pas moins une attention minutieuse à leurs dépenses.

Que l'on parle de cessation des opérations ou de fusion, America West Airlines et Trans World Airlines, qui fonctionnent toutes deux sous la protection de la loi des faillites, sont fréquemment évoquées comme les entreprises courant le plus grand risque de disparaître d'ici la fin de l'année.

TWA a confirmé récemment qu'elle était en pourparlers avec USAir afin de vendre certains de ses actifs. Plus tôt cette semaine, cette dernière a accepté que British Airways injecte 750 millions \$ dans ses opérations, une entente qui lui procurerait suffisamment de liquidités pour racheter les actifs de TWA.

Les lignes aériennes ont connu pareille situation à plusieurs reprises par le passé. Confrontées à la nécessité urgente d'augmenter leurs revenus, elles prétendent que le prix des billets doit être majoré. Mais très souvent, la concurrence très vive amène un transporteur à offrir d'importants rabais, que les autres lignes sont aussitôt forcées d'égaliser. Les analystes s'attendent à ce qu'un tel scénario se répète bientôt.

« J'ai le sentiment est que nous n'assisterons pas à une autre réduction massive des tarifs avant la Fête du travail. Mais tant que des lignes aériennes luttent pour faire leurs frais, les prix peuvent chuter », a expliqué M. Howard.

La Financière Power augmente son bénéfice de 40 %

LE BÉNÉFICE net réalisé au cours du deuxième trimestre du présent exercice par la Corporation financière Power a augmenté de plus de 40 % pour s'établir à près de 91 millions \$ ou 1,05 \$ par action. Pour les six mois terminés le 30 juin 1992, le revenu net de la filiale financière de Power Corporation s'est établi à 135 millions \$ ou 1,56 \$ par action contre 92 millions \$ ou 1,02 \$ par action lors de la période correspondante l'an dernier.

La quote-part de la société dans le revenu d'exploitation de ses filiales et de ses sociétés affiliées pour le premier semestre s'est fixée à 85 millions \$, en légère hausse sur celui du semestre correspondant l'an dernier. Maintenant, la quote-part de la société dans le revenu hors exploitation de ses sociétés affiliées et les autres revenus ont été de 60 millions \$ ou 0,71 \$ l'action en 1992, contre 18 millions \$ ou 0,21 \$ par action en 1991.

Les résultats par compagnie composant la Financière Power se lisent comme suit : Great-West a enregistré un bénéfice net de 55 millions \$ ou 69 cents par action, contre 53 millions \$ ou 67 cents par action lors du semestre correspondant en 1991. Groupe Investors a réalisé un bénéfice net de 25 millions \$ contre 24 millions \$ en 1991. Quant à Parjointco, soit l'entité responsable des intérêts que détient la Financière Power dans Pargesa, le bénéfice net s'est élevé à 28 millions \$ composé d'une quote-part du bénéfice de 20 millions \$ et d'un revenu hors exploitation de 8 millions \$. La quote-part de la société tirée des bénéfices réalisés par les compagnies européennes lors du semestre 1991 avait été de 38 millions \$.

À cet égard, on soulignera que cette baisse du bénéfice de la filiale européenne de la Financière Power s'explique par la réalisation d'un gain extraordinaire enregistré à la faveur d'une vente d'actifs l'an dernier et non par une diminution du bénéfice d'exploitation.

La Bourse de Tokyo continue de chuter

Le Nikkei peine à se maintenir au-dessus de 15 000 points

TOKYO (Reuter) — L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo s'est maintenu au-dessus de 15 000 points hier et les analystes estiment que ce seuil critique ne devrait pas tenir.

Affectée par les problèmes d'endettement dans l'immobilier et par la baisse des bénéfices des sociétés, la cote a cédé 330,69 points hier, soit 2,14 %, à 15 095,95.

L'indice avait touché un plus bas à 15 024,59 en séance. Il a clôturé pour la dernière fois en dessous des 15 000 points le 25 mars 1986.

Les cours continuent de chuter malgré la tenue, vendredi dernier, d'une réunion d'urgence sur la Bourse, la victoire du parti libéral au pouvoir aux élections de dimanche et la réduction du taux d'escompte par la Banque du Japon lundi.

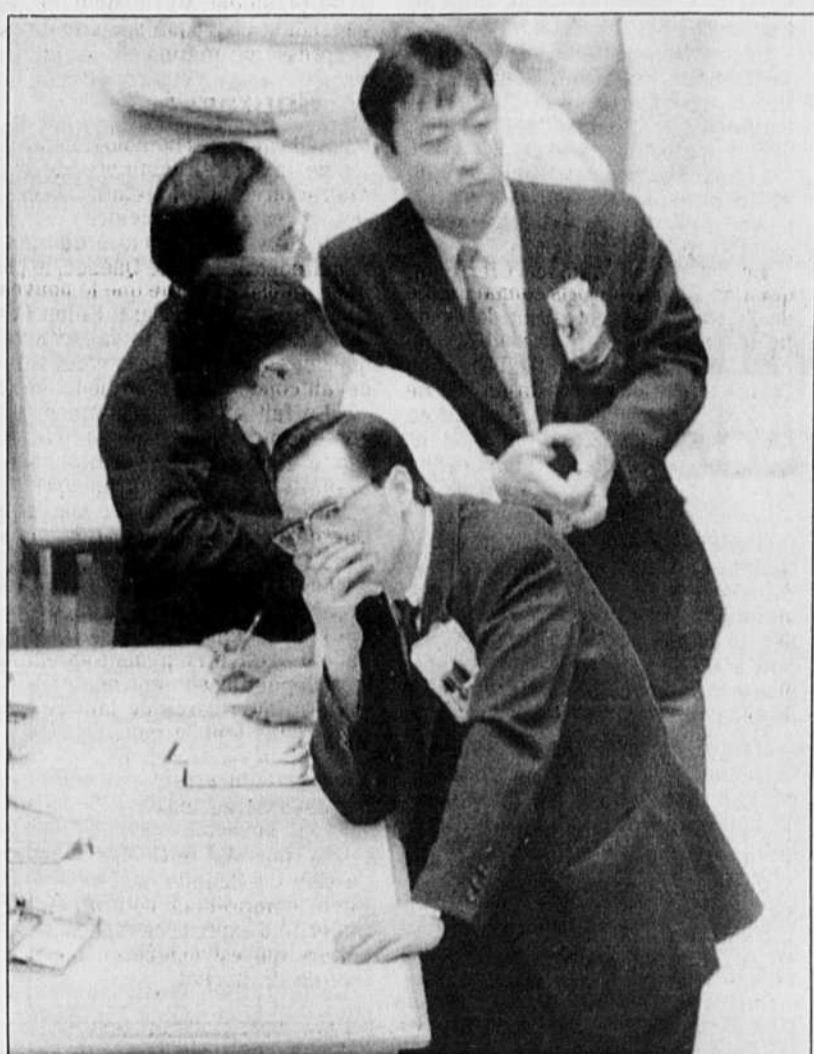
Les analystes ont expliqué que la réunion n'avait rien produit de nouveau, que la victoire du Parti libéral démocrate (PLD) aux élections était prévisible et qu'une détente des taux, même si elle est intervenue plus tôt que prévu, était depuis longtemps prise en compte dans les cours.

« Le gouvernement est toujours un peu lent et chaque nouvelle réaction tardive refroidit un peu plus les opérateurs », a noté un expert. « Le fait qu'ils aient ignoré une victoire du PLD aux élections et la baisse du taux montre à quel point le marché est de glace ».

L'importance de la barre des 15 000 points est d'ailleurs discutable, ont dit les courtiers. Ce seuil ne signifie rien en ce qui concerne les éléments fondamentaux et les graphiques pointent plutôt vers une chute vers les 13 000 points environ.

C'est un seuil psychologique uniquement parce que c'est un chiffre rond, ont-ils ajouté.

L'économie semble très mal en point et les prévisions de bénéfices de sociétés risquent fort d'être encore revues à la baisse avant les résultats semestriels de septembre, a estimé Kathy Matsui (Barclays de



Des négociants prennent un moment de répit, hier, à la Bourse de Tokyo.

Zoete Wedd), qui a noté toutefois que ces mauvais résultats étaient probablement déjà assimilés dans les cours.

Le gouvernement, qui vise une reprise économique au deuxième semestre de 1992-93, semble un peu trop optimiste, mais probablement avec un trimestre d'avance seule-

ment, a-t-elle souligné. Les efforts de réduction des coûts par les entreprises devraient commencer à porter leurs fruits, a-t-elle ajouté.

Les opérateurs achètent seulement en réaction à des baisses excessives et pas du tout dans l'espoir de gains futurs.

Les pannes d'ordinateurs s'avèrent dispendieuses pour l'industrie américaine

BOSTON (Reuter) — Les pannes d'ordinateurs coûtent, selon une étude, au moins 4 milliards \$ US par an à l'industrie américaine, chiffre qui est certain d'augmenter avec la plus grande dépendance vis-à-vis des systèmes informatiques.

Sur ce chiffre 3,4 milliards \$, proviennent de pertes de revenus et une bonne partie de pertes de productivité.

L'étude, publiée mardi, a été menée par Stratus Computer de Marlboro, Massachusetts, un important

fournisseur de systèmes à tolérance de pannes.

Selon Stratus, c'est la première étude qui évalue les effets des pannes d'ordinateur. Environ 450 responsables de systèmes informatiques membres de sociétés figurant dans Fortune 1000, dans sept secteurs industriels différents, ont été interrogés sur leur expérience en matière de pannes.

L'étude estime à 78 191 \$ US en moyenne la perte par heure de pannes, certaines sociétés subissant

même des pertes de plus de 500 000 \$ US par heure. Une panne d'ordinateur à Wall Street seul pourrait coûter des millions par minute.

Les trois quarts des personnes interrogées estiment que les problèmes s'aggraveront.

« Les pratiques industrielles évoluant vers la demande en temps réel des clients, davantage de systèmes rentreront en service et devront fonctionner sans interruption », déclare Bill Foster de Stratus Computer.

Un contrat pour Northern aux USA

d'après la Presse canadienne

NORTHERN TELECOM a annoncé, hier, la signature d'un contrat d'une valeur pouvant aller jusqu'à 225 millions \$ US portant sur la modernisation des systèmes de commutation numérique DMS-250 et du matériel du service de téléphonistes de MCI, le deuxième transporteur interurbain des États-Unis.

Selon les informations fournies par le président de Northern Telecom Inc, dans un communiqué, le

contrat obtenu est attribuable au fait que les fournisseurs de services interurbains voix-données doivent fournir aux entreprises qu'ils desservent toujours plus de rapidité et de réactivité.

Dans le cadre de ce contrat de trois ans, MCI poursuivra la mise à niveau de ses commutateurs Northern Telecom afin d'offrir des services commutés intelligents tels que le RNIS (réseau numérique à intégration de services) et le Nx64.

LAFARGE CANADA INC. AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de huit point neuf trois quatre cents (8,934) par action, sur les actions privilégiées échangeables de la Société, a été déclaré payable le 1er septembre 1992 aux détenteurs d'actions privilégiées échangeables inscrits à la fermeture des registres le 14 août 1992.

Alain Fredette
Secrétaire
Le 24 juillet 1992

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1803.04 + 6.20
TSE-300	3424.62 + 13.08
Dow Jones	3379.19 + 45.12
Dollar canadien (US Cents)	84.39 + .18
Or (New York-US\$)	356.50 - 2.40

(PC)

Liquidation estivale

Là sont toutes les questions:

De combien peut-on réduire le plus bas prix de la **HONDA ACCORD LX** ?

Et le prix de la **HONDA Civic Vx** à la plus basse consommation d'essence ?

Au prix le plus bas, jamais vu à Montréal!

Notre prix est ce qui vous attire, mais vous allez rester pour notre nouveau **SERVICE HONDA TECH**

Montreal, 1110 rue Bleury, Tél: 879-1550

Laval, 266 boul. Labelle Blvd., Tél: 625-1953

La formule gagnante: No 1 pour le prix, la sélection et le service

* Établi selon Transport Canada. La consommation réelle peut différer.



Barcelone 92

Un Montréalais rafle le bronze en judo



BARCELONE (Reuter) — Le Polonais Waldemar Legien a mis fin aux espoirs de Pascal Tayot de remporter la première médaille d'or française des Jeux de Barcelone en enlevant le titre olympique de judo dans la catégorie des moins de 86 kilos.

Le Japonais Hirotaka Okada, double champion du monde (1987 et 1991), revenu à Barcelone avec le crane rasé, a pris la médaille de bronze avec le Canadien Nicolas Gill, son tombeur du troisième tour.

Le Canadien, 20 ans, aura été la révélation de cette compétition. En

core junior, le judoka présentait avant ce soir un palmarès vierge de tout titre international.

Il a bien choisi son moment, s'imposant tour à tour, et à chaque fois dans les dernières secondes du combat, à des adversaires aussi solide que le Néerlandais Ben Spijkers, vice-champion du monde 1989, le Chinois Nan Wang et bien sûr, le double champion du monde Okada, avant de finir en beauté avec une place de troisième après une victoire par ippou sur le vice-champion d'Europe roumain Croitoru.

Déjà champion olympique à Séoul dans la catégorie inférieure, Legien, éternel rival du Français Tayot, a pris l'avantage dès le début du combat. Les efforts de Tayot pour re-

venir face à un adversaire qu'il n'avait jamais vaincu ont été vains, et il doit se contenter de la seconde marche du podium.

« Si l'on m'avait dit ce matin que je serais vice-champion olympique, j'aurais signé tout de suite. J'aurais cependant bien aimé rapporter à la France son premier titre olympique », a dit le champion d'Europe de la catégorie à l'issue du combat.

« J'ai fait une erreur dès le début du combat. Ensuite, j'ai été sans arrêt obligé de courir après la marque et de prendre des risques. Et je me suis pris un contre... »

« J'ai passé une merveilleuse journée. Les Olympiques sont l'objectif de toute une carrière, de toute ma carrière, et j'ai une médaille », a-t-il conclu, satisfait.

Chez les femmes, dans les moins de 66 kilos, la Française Claire Lecat a échoué au pied du podium.

Le titre est revenu à la Cubaine Odalis Reve, devant celle qui l'avait battu en finale des derniers championnats du monde, l'Italienne Emanuela Pierantozzi.

Claire Lecat a perdu son combat pour le bronze contre la Britannique Kate Horwey, troisième aux derniers championnats du monde. L'autre médaille de bronze de la catégorie est revenue à la Belge Heidi Rakels.

Le judo français compte décrocher encore de nouvelles médailles jeudi avec l'entrée en lice de Cathy Fleury, en moins de 62 kilos et de Bertrand Damaisin, en moins de 78.

Guy Deshaies

Le supplice d'or



PENDANT qu'en haltérophilie des Bulgares et des Russes remettent en question la loi de Newton et qu'à la piscine des Chinoises ridiculisent le principe d'Archimède, on nous montre un lutteur québécois en train de se faire planter par un Roumain mais qui sera l'heureux gagnant d'un Lys d'or, la gratification québécoise pour Québécois seulement des Jeux de Barcelone.

L'initiative a été imaginée par le réseau TVA qui nous transmet en français les Jeux olympiques, très honnêtement et professionnellement jusqu'à présent en nous épargnant les tristes bouffonneries de Radio-Canada à Albertville l'hiver dernier.

Des experts ont fixé des objectifs à atteindre pour chacun des athlètes québécois à Barcelone. Un huitième rang pour un tel, une seizième position pour un autre dans sa discipline, les quarts de finale pour celui-ci, une qualification pour celle-là. Si l'objectif est atteint, l'athlète gagne un Lys d'or qui lui sera remis lors d'un grand gala télévisé le 4 octobre prochain.

Jusqu'à tout va bien. Il est vrai que le seul fait d'être sélectionné pour les Jeux est déjà un grand honneur. Cela veut dire que vous êtes environ parmi les 20 meilleurs au monde dans votre domaine, mais qu'on ait voulu honorer de façon particulière et distincte nos athlètes, même s'ils participent toujours sous la bannière du Canada, personne ne peut trouver à redire. On n'ose trop penser cependant au jour où le Canada distribuera ses Feuilles d'érable d'or, les Territoires du Nord-Ouest leurs Plumes d'or et le Nouveau-Brunswick sa Poutine d'or.

Et si les pays suivent le mouvement il faudra des tableaux des Coqs d'or français, des Étoiles d'or américaines, des Egg rolls d'or chinois et quoi encore. Il faudra consacrer des pages entières du journal à ces tableaux et, s'il reste de la place, peut-être qu'à la rigueur on pourra mettre celui des médaillés olympiques. Surtout qu'à l'heure où l'on se parle, il n'est pas très encourageant ledit tableau. Hier matin encore, le Canada, Québec compris, contrairement au Surinam, à la Mongolie et à la Serbie-Montenegro-Macédoine, n'avait aucune médaille. Mais plusieurs Québécois avaient leur Lys d'or.

L'ennui c'est que cette provincialisation des Jeux est en train de supplanter les Jeux eux-mêmes. À TVA, on nous donne la

liste des Lys d'or avant celle des médailles, on supprime les chances de Lys d'or de tel ou tel Québécois, on accourt sur les lieux d'exploits de nos Québécois dont l'objectif est d'être 10^e à la carabine à air ou au judo. Seulement moi, qui ai l'ingrat mandat d'écrire sur les Jeux à partir de la télévision, j'aimerais qu'on me montre les Jeux de la XXVe olympiade qui se déroulent présentement à Barcelone, Espagne, et qui constituent la plus importante manifestation sportive internationale de l'Histoire. Quand on aura nos Jeux du Québec à Val d'Or ou à Matane, on les suivra avec enthousiasme mais en attendant il ne faudrait pas nous rapetisser au point de rater Barcelone.

Il existe un État américain, la Californie, qui ne représente qu'un peu plus de 10 % de la population mais dont les athlètes gagnent presque la moitié des médailles. À Séoul, si on faisait le tableau des médailles en séparant la Californie des États-Unis, cela donnerait au premier rang l'URSS avec 55 médailles, l'Allemagne de l'Est avec 37 médailles, les États-Unis avec 21 médailles, la Californie avec 15 médailles, la Corée du Sud avec 12 médailles, etc. Mais il n'est pas venu à l'idée des Californiens de décerner le Raisin d'or à leurs athlètes et le réseau NBC ne nous fait pas vivre les Jeux parallèles des Californiens à Barcelone.

ENCORE une fois, je salue l'initiative de TVA qui a pour but de signaler que quand on est dixième ou sixième aux Jeux olympiques on a réalisé un extraordinaire exploit et on ne mérite pas de passer tout de suite à l'oubli même si on n'est pas monté sur le podium. Mais il ne faudrait pas que ça devienne un supplice pour les téléspectateurs qui ont, entre autres légitimes attentes, celle de voir les Jeux et ceux qui montent sur le podium, qu'ils soient nés en Sibérie, en Croatie, en Californie et même en Alberta.

Cloutier termine 5e sans son entraîneur !

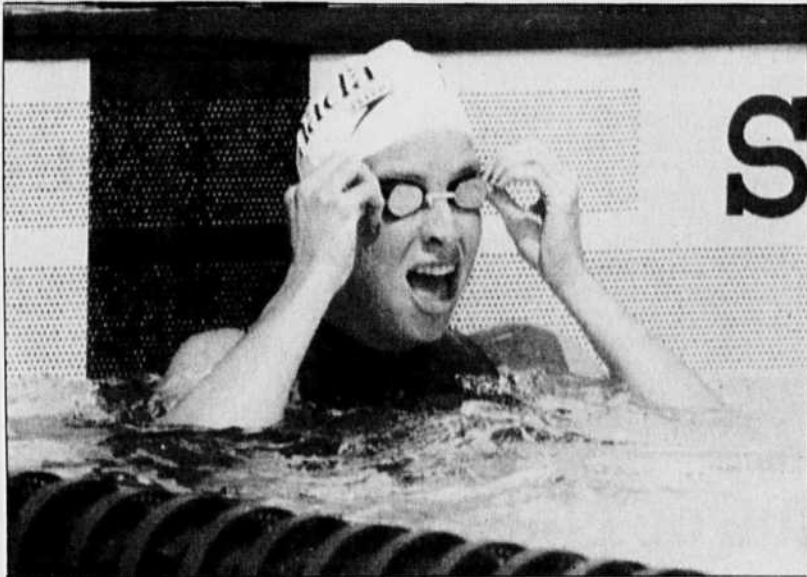
Guy Robillard
Presse canadienne



BARCELONE — La meilleure nageuse québécoise aux Jeux de Barcelone jusqu'ici n'a même pas eu le privilège d'avoir son entraîneur à ses côtés. Aurait-on pu imaginer Ben Johnson sans son Charlie Francis personnel à Séoul ?

À sa cinquième place au 200 mètres brasse, Guylaine Cloutier a ajouté une quatrième au 100 m hier et, avec Nathalie Giguère, elle est toujours la seule nageuse de son pays à avoir atteint une finale individuelle. Un seul homme, Marcel Gery, a réussi l'exploit, terminant en sixième place du 100 m papillon, au même rang que Giguère au 200 m brasse.

Quant on lui a demandé si ce n'était pas bizarre qu'une athlète de sa trempe n'ait pas eu droit à son entraîneur personnel, Cloutier a hésité puis dit en souriant : « Il ne faut pas que je m'attire de problèmes », avant de répondre qu'on devrait au moins amener ceux qui ont des athlètes dans les cinq premiers mondiaux. « Ce n'est pas parce qu'on s'entraîne dans un petit club qu'on n'est pas



La Québécoise Guylaine Cloutier.

meilleure que les autres », a lancé la nageuse du club Elite de Longueuil. « C'est une chose à laquelle je pense depuis l'âge de 13 ans ». Et elle en a 20...

Reconnaissant que chaque nageur ne pouvait amener son entraîneur avec lui, elle a fait cette suggestion intéressante : si six entraîneurs sont délégués, pourquoi ne pas garder deux postes ouverts jusqu'à la der-

nière minute pour être certain d'envoyer les candidats les plus utiles du moment.

Sa relation personnelle avec son entraîneur, Stéphane Bédard, est très importante pour Cloutier, comme pour la plupart des nageurs et autres athlètes.

« C'est mon ami et il me connaît mieux que quiconque. Juste de lui téléphoner me fait du bien. Mais je n'ai

pas les moyens de l'appeler tous les jours parce que ça me coûte 70 \$ chaque fois et que c'est lui qui parle, pendant que moi j'ai les larmes aux yeux. Mais je lui donne des nouvelles tous les jours, généralement par fax.

« Dave Johnson a fait tout ce qu'il a pu pour moi, mais il n'a passé que deux mois avec moi et il ne faut pas rêver en couleurs. Il ne sait probablement pas qu'il m'arrive de me lever de mauvaise humeur le matin... »

« Mon entraîneur, lui, sait probablement pas de choses sur moi que mon « chum », ajoute-t-elle en souriant.

« C'est moi qui n'a pas voulu qu'il vienne parce qu'il aurait dû rester dans les estrades plutôt que près de la piscine et il n'aurait pas eu accès au village, ce qui m'aurait frustrée. »

Bédard est donc rentré au pays après le stage pré-olympique de Canet en France et Cloutier se dit reconnaissante de ce qu'on lui ait au moins permis de s'occuper d'elle à cette occasion : « Un soir on est sorti parce que j'avais le goût d'un dessert. Il n'y a pas un autre athlète qui aurait fait ça, mais on n'a pas pu rien dire, parce que j'étais avec mon entraîneur... »

Mais c'est aux Jeux olympiques qu'elle aurait apprécié pouvoir compter sur la présence réconfortante pour elle de ce jeune homme de 29 ans.

Sadovyi, Barrowman et... Biondi en vedette

Stéphane Ghazarian
AFP



BARCELONE (AFP) — Le Russe Evgueni Sadovyi et l'Américain Mike Barrowman ont été les vedettes de la quatrième journée de natation des Jeux de Barcelone, en réussissant chacun le double titre olympique et record du monde, respectivement sur 400 m libre et 200 m brasse.

Sadovyi, jeune prodige de Volgograd (18 ans), s'est ainsi attribué un troisième titre olympique après ses succès sur 200 m libre et avec le relais 4x200 m libre de la CEI. Une victoire accompagnée d'un fabuleux chrono : 3:45.00, soit près d'une seconde et demi de moins que l'ancien record du monde détenu depuis avril dernier par son dauphin du jour, l'Australien Kieren Perkins.

« J'ai été surpris par le temps mais je considère que je peux aller plus vite encore », affirmait Sadovyi, après un succès bâti dans les derniers 100 m de la course.

Quant à l'Américain Barrowman, né il y a 23 ans à Asuncion (Paraguay), il n'a pas fait de détail, menant de bout en bout la course pour abaisser pour la sixième fois le record du monde, qui était sa propriété depuis août 1989. En 2 min 10 sec et 16 centièmes, l'élève de Jozsef Nagy a ainsi effacé le cauchemar de Séoul (quatrième), dissipant du même coup les doutes nés après sa défaite lors des sélections américaines, la seule depuis les Jeux de 1984.

« Le temps importait peu. C'est seulement pour l'or que j'ai nagé », indiquait le champion du monde de la spécialité qui avait entraîné dans sa vague le Hongrois Norbert Rozsa vers un nouveau record d'Europe (2:11.23).

Les nageurs américains ont conquis une autre médaille d'or grâce au

relais 4x100 m. Matt Biondi, privé de podium la veille dans l'épreuve individuelle, fut le grand artisan de la victoire, creusant un écart décisif lors du deuxième passage et remportant ainsi sa septième médaille du plus précieux métal sur trois Jeux depuis 1984.

Mais les succès de Barrowman et défaillances des ondines américaines que l'on annonçait comme le fer de lance de la natation de l'oncle Sam. Celles-ci ont encore échoué dans leur quête de l'or (sur 100 m papillon et 100 m brasse) et restent toujours avec une seule victoire tandis que leurs homologues masculins en comptent trois.

Chrissy Ahmann-Leighton, deuxième meilleur temps mondial de l'histoire sur le 100 m papillon, s'est inclinée devant la Chinoise Qian Hong, certes championne du monde, tandis que la jeune Anita Nall n'a pu prendre sa revanche du 200 m brasse et a subi la loi de la Belarusse Elena Roudkovskaia.

Rourke 11e



BARCELONE (AP, PC) — L'Américain Mark Lenzi a remporté hier la médaille d'or au tremplin à trois mètres devant le Chinois Tan Liangde et l'Ukrainien Dimitri Saoutine (CEI).

Largement en tête la veille, Liangde s'est fait battre lors de la finale par un Lenzi beaucoup plus régulier. Le natif de Fredericksburg (Virginie) a notamment réussi un superbe triple saut périlleux au neuvième plongeon crédité d'un excellent 83.70 par les juges.

Le Canadien Mark Rourke, de Mississauga, a pris la 11e place.

Lenzi, qui avait décidé de se lancer dans cette discipline en regardant son héros — Greg Louganis — à la télévision lors des JO de Los Angeles, termine avec un total de 676,53 points, devant le Chinois Tan Liangde (645,57).

Deux équipes canadiennes en demi-finale



BARCELONE (PC) — Deux équipes canadiennes chez les hommes sont toujours dans la course aux médailles dans la discipline de l'aviron aux Jeux de Barcelone.

Don Dickson, de Fredericton, et

Todd Hallett, de Dartmouth, ont gagné leur course de repêchage et prendront part aux demi-finales qui seront présentées demain.

En couple sans barreur, Henry Hering de Dorval, et Harold Backer, de Ladysmith en Colombie-Britannique, ont pris le deuxième rang au repêchage et ils participeront aussi aux demi-finales.

TABLEAU DES MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze	Total
CEI	15	7	4	26
États-Unis	7	6	8	21
Chine	6	9	2	17
Hongrie	5	4	1	10
Corée du Sud	4	0	1	5
Pologne	3	2	0	5
Allemagne	2	2	6	10
Cuba	2	1	1	4
Espagne	2	0	0	2
Bulgarie	1	3	0	4
Japon	1	2	3	6
Australie	1	2	3	6
Grande-Bretagne	1	1	2	4
Norvège	1	1	0	2
Turquie	1	0	0	1
France	0	3	6	9
Italie	0	3	4	7
Suède	0	3	3	6
Roumanie	0	1	3	4
Bésil	0	1	0	1
Pérou	0	1	0	1
Pays-Bas	0	0	3	3
Yougoslaves	0	0	2	2
Nouvelle-Zélande	0	0	1	1
Belgique	0	0	1	1
Canada	0	0	1	1
Finlande	0	0	1	1
Mongolie	0	0	1	1
Ser.-Mont.-Macé.	0	0	1	1
Surinam	0	0	1	1

NDLR : L'ordre tient compte en priorité du nombre de médailles d'or ensuite d'argent et enfin de bronze. Deux médailles de bronze sont en jeu dans chaque catégorie en boxe et en judo. Ce qui fera 26 médailles de bronze en plus au total que de médailles d'or et d'argent.

Le retour des Polonais



BARCELONE (AFP) — Les Polonais ont effectué leur grand retour au premier plan en pentathlon moderne en s'adjugeant les titres olympiques individuel, grâce à Andrej Skrzypaszek, et par équipes, 16 ans après la médaille d'or de Janusz Pyciak-Peciak aux JO de Montréal.

Ce doublé qui s'est dessiné dans l'ultime épreuve, l'équitation, disputée au Polo de Barcelone, a tenu à

la chute du cheval du représentant de la CEI Edouard Zenovka.

Conquese s'est effondré sur ses jambes antérieures à la réception du dixième des quinze obstacles à franchir et Zenovka, qui passait en dernier, voyait le titre olympique lui échapper.

Quatrième à Séoul, en 1988, le Hongrois Attila Mizser parvenait même à s'intercaler entre lui et le Polonais pour l'argent. Une maigre consolation pour un pays qui avait également réussi le doublé il y a quatre ans à Séoul.

Défaite de Piché et Julien



BARCELONE (PC) — Les Québécoises Denyse Julien et Doris Piché ont perdu leur match de premier tour en double au tournoi de badminton olympique.

Julien et Piché se sont inclinées devant les Danoises Lisbet Stuer-Lauridsen et Marlene Thomsen en trois manches de 9-15, 18-16 et 18-14.

Militossian avec aisance



BARCELONE (AFP) — L'haltérophile d'origine arménienne Israël Militossian a aisément remporté la médaille d'or du concours des 67,5 kg, en soulevant un total de 337,5 kg (155 à l'arraché et 182,5 à l'épaulé-jeté), dans le Palais des Sports Espanya Industrial.

L'expérience du concurrent de la CEI, déjà médaillé d'argent à Séoul il y a quatre ans, a été déterminante pour battre le Bulgare Yoto Yotov, pourtant détenteur de la meilleure performance de l'année avec 337,5

La CEI gagne tout



BARCELONE (AFP) — Malchanceux la veille, les lutteurs de la CEI ont tout gagné hier lors des épreuves de gréco-romaine.

Les trois titres décernés leur sont en effet revenus avec l'impressionnant Alexandre Kareline (130 kg), Mnat-sakan Iskandarian (74 kg) et Oleg Koutcherenko (48 kg).

Kareline, un sculptural Russe de 24 ans mesurant 1,98 m, s'est joué de l'infortuné Suédois Tomas Johansson

(30 ans), qu'il a battu par tombé après 1 min 33 secondes de combat seulement, pour conserver sa couronne olympique tandis que l'Arménien Iskandarian a largement dominé aux points (6-2) le Polonais Jozsef Tracz.

Mais, c'est le jeune Koutcherenko qui a réussi l'exploit du jour en privant l'Italien Vincenzo Maenza d'un troisième titre olympique consécutif.

Les médailles de bronze sont allées au Roumain Ion Grigoras en 130 kg, au Suédois Torbjorn Kornbakk en 74 kg et au Cubain Wilber Sanchez Amata en 48 kg.

Lee s'impose



BARCELONE (Reuter) — Lee Eun-Chul a confirmé la belle santé du tir sud-coréen en remportant la médaille d'or à la carabine match anglais à 10 coups, la deuxième en tir de son pays depuis le début du tournoi olympique.

Grand prince, le champion a déclaré en se tournant vers le Norvégien Harald Stenvaag, médaillé d'argent : « C'est lui le meilleur, il a gagné beaucoup de médailles ».

La médaille de bronze est allée au Yougoslave Stevan Pletikovic, concurrent indépendant.



Barcelone 92

Edberg première victime de marque



BARCELONE (Reuter) — Le Suédois Stefan Edberg a été hier la première victime de marque du tournoi olympique de tennis

en s'inclinant sur le score sans appel de 6-0, 6-4 et 6-4 face au Russe Andreï Chesnokov dès le premier tour.

L'ancien numéro un mondial, qui avait remporté deux médailles de bronze aux Jeux de Séoul en simple et en double, s'est incliné en 97 minutes sous un soleil écrasant.

« J'ai mal joué, ça ne fait aucun doute. Je visais au moins une médaille. Il y a longtemps que je n'ai pas perdu au premier tour d'un tournoi », a déclaré le Suédois.

Chesnokov s'est réjoui de sa victoire sans se départir de son flegme. « Je ne sais pas si j'ai gagné ou si j'ai perdu. Mais si quelqu'un m'avait dit que je gagnerais sur ce score, je ne l'aurais certainement pas cru », a-t-il dit.

Sur la lancée de sa première victoire dans un tournoi sur terre battue, le week-end dernier à Kitzbühel, l'Américain Pete Sampras s'est de

son coté facilement débarrassé de l'Australien Wally Masur 6-1, 7-6 et 6-4, alors que son compatriote Michael Chang disposait de l'Argentin Alberto Mancini 6-1, 6-4, 3-6 et 6-0.

L'Allemand Michael Stich, qui partage sa chambre avec Boris Becker au village des athlètes, a failli connaître le même sort qu'Edberg en ne s'imposant qu'en cinq sets 6-3, 3-6, 6-1, 3-6 et 6-3 face à l'Australien Richard Fromberg.

Henri Leconte a remporté un probante victoire face à l'Autrichien Thomas Muster, tête de série numéro 10 de la compétition, en trois sets 7-6 (7-5), 7-6 (11-9) et 6-4.

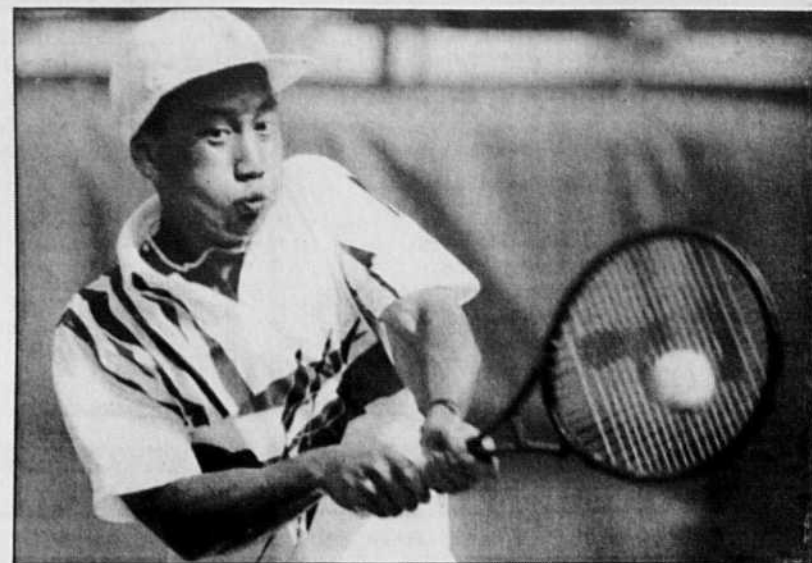
Chez les dames, la Barcelonaise Arantxa Sanchez n'a pas manqué son entrée dans « son » tournoi olympique en dominant la Roumaine Irina Spirlea 6-1, 6-3.

Mais la favorite du public a admis qu'elle commençait à ressentir la pression.

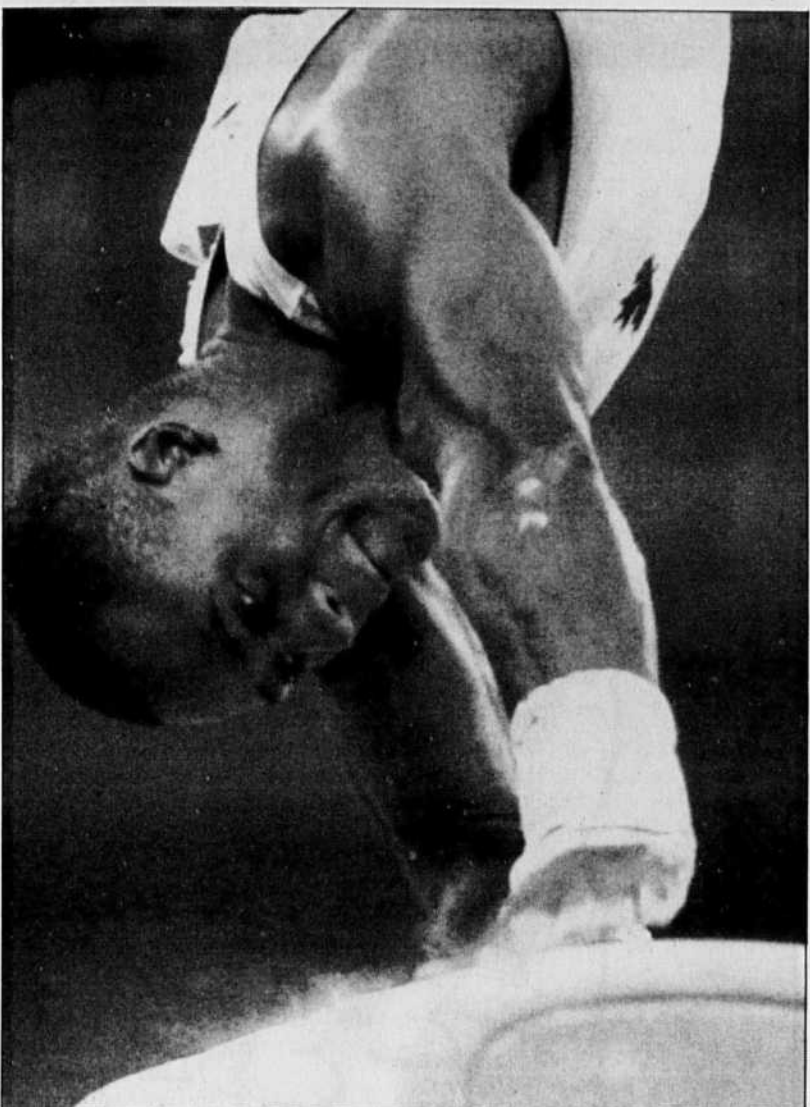
« J'essaie de faire le vide autour de moi et de me concentrer autant que possible », a déclaré l'idole de la Catalogne et de l'Espagne entière.

Arantxa Sanchez Vicario, qui avait été battue au premier tour aux Jeux de Séoul, est classée tête de série numéro deux, derrière l'Allemande Steffi Graf.

Nathalie Tauziat, la tête de série no 10 du tableau féminin, s'est défaits sans difficulté de la Tchèque slovène Radka Zrubakova, 22e joueuse mondiale, en deux manches 6-3 et 6-2.



L'Américain Michael Chang a défait l'Argentin Alberto Mancini et quatre manches de 6-1, 6-4, 3-6 et 6-0.



Le Canadien Curtis Mayfield Hibbert a pris le 19e rang au cheval sautoir.

Les beaux restes de l'école soviétique



BARCELONE (Reuter) — La CEI a démontré une dernière fois la richesse de l'école soviétique de gymnastique en enlevant la médaille d'or du concours masculin par équipes, après celle du concours dames.

Menée par le brillant Vitaly Chtcherbo et quatre autres champions du monde ou champions olympiques, la CEI a fait la course en tête du début à la fin sans jamais connaître la moindre frayeur.

Comme aux plus beaux jours de la gymnastique soviétique, les autres équipes ont dû se battre pour les places d'honneur, et c'est la Chine qui a confirmé ses progrès en décrochant la médaille d'argent. Les Japonais, comme il y a quatre ans à Séoul, ont remporté une belle médaille de bronze.

L'équipe de la CEI peut remercier la Biélorussie, puisqu'après la superbe démonstration de Svetlana Boginskaja chez les dames, c'est le jeune Vitaly Chtcherbo qui a pris la plus grosse part du succès des ex-Soviétiques.

Ce gymnaste de 20 ans, médaillé d'argent aux championnats du

monde d'Indianapolis, s'est montré le meilleur à quatre appareils. La supériorité de la CEI s'est aussi appuyée sur la domination de l'Ukrainien Grigory Misoutine, champion du monde en titre, au saut de cheval et à la barre fixe.

Aucune équipe n'a pu rivaliser avec les ex-Soviétiques. Chtcherbo, Misoutine et Valery Belenky, ont été les seuls à obtenir des notes de 9,90. Au classement individuel, l'équipe unifiée prend quatre des cinq premières places, seul l'étonnant vétéran allemand Andreas Wecker ayant pu se glisser à la quatrième place.

Mais lors du concours général, la CEI ne sera représentée que par trois gymnastes et Igor Korobchinsky, qui est pourtant un virtuose du sol, ne pourra probablement pas défendre ses chances.

Certains gymnastes de la CEI seront également écartés des finales par appareils, auxquelles ne prendront part que deux concurrents par nation.

Avec un total de 585,450 points, la CEI a laissé loin derrière la Chine, 580,375 points et le Japon, 578,250. Li Xiaohuang, noté au dessus de 9,60 à tous les appareils, a été le meilleur élément de l'équipe chinoise.

Mais le champion du monde des barres parallèles, Li Jing, a été dé-

cevant, n'obtenant qu'un 9,75 à son appareil favori.

Les Japonais, cinq fois titrés par équipe mais toujours battus depuis 1980, doivent en grande partie leur médaille de bronze à Yukio Iketani, un vétéran de l'équipe de Séoul.

L'Italie, privée de son meilleur gymnaste Youri Chechi, victime d'une rupture du tendon d'Achille il y a trois semaines, a quand même réussi à se hisser à une belle cinquième place, aux dépens des Américains.

Au classement général, le Canadien Curtis Mayfield Hibbert a pris le 46e rang tandis que Alan Pierre Nolet a conclu en 78e position. Un troisième canadien Mike Inglis, a terminé en 86e position.

Aux exercices au sol, Nolet a pris le 67e rang, Hibbert la 70e position et Inglis la 87e. Aux anneaux, Hibbert a conclu l'exercice en 70e position, tandis qu'Inglis a terminé 89e. Au cheval d'arçon, prend le 57e rang, Nolet le 72e et Inglis le 88e.

Aux barres parallèles, Hibbert termine 36e, Inglis 86e et Nolet 87e. À la barre fixe, Nolet prend le 67e rang et Inglis le 85e. Finalement, au cheval sautoir, Hibbert connaît son meilleur résultat avec une 19e position, alors que Nolet et Inglis terminent respectivement 74e et 78e.

Les USA qualifiés



BARCELONE (AFP) — L'équipe des États-Unis, qui a effectué une nouvelle démonstration de rapidité et d'agilité face à l'é-

quipe d'Allemagne (111-68), a obtenu sa qualification pour les quarts de finale du tournoi de basket-ball.

Pour son troisième match du tournoi, la « dream team » a une fois encore dépassé la barre des 100 points, alliant comme à son habitude efficacité et spectacle. Le talentueux Detler Schrempf, seul joueur allemand à évoluer en NBA dans le club d'Indiana, n'a rien pu faire contre les redoutables Larry Bird, meilleur marqueur de la rencontre avec 19 points, Karl Malone (18) ou encore Michael Jordan (15).

Les Allemands étaient, comme leurs prédécesseurs malheureux depuis le début du tournoi, dominés par le rythme insensé des offensives américaines avec un festival d'interceptions, relances immédiates, précision dans les tirs.

Ainsi, malgré l'absence de Magic Johnson, blessé à un ligament du genou droit, l'équipe américaine a survolé la rencontre ne laissant planer aucun doute sur sa volonté de conquérir le titre olympique.

Chris Boardman ouvre la voie



BARCELONE (AFP) — Chris Boardman, premier Britannique à enlever l'or olympique depuis 1920 dans le cyclisme sur piste,

a ouvert la voie à une nouvelle ère en matière de matériel en dominant de bout en bout le tournoi de poursuite.

Juché sur son vélo révolutionnaire, Boardman a humilié son adversaire en finale, l'Allemand Jens Lehmann, qu'il a rejoint avant le terme des quatre kilomètres. Très aplati sur le cadre, les bras appuyés loin en avant sur un guidon type triathlète, le coureur de Liverpool a bénéficié à plein de l'avantage pro-

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 juillet 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2753-4312 QUÉBEC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL le 9ième jour de juillet 1992, sous le numéro 4524405.

Ce 16ième jour de juillet 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS SELON L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LES POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS

AVIS est par les présentes donné que les garanties créées aux termes de l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consenti par FOCOTWEAR INC./CHAUSSURES TAURUS INC. en faveur de Montreal Trust Company et enregistré aux divisions d'enregistrement de Montréal, Sherbrooke, Verchères et St-Hyacinthe sous les numéros 4019423, 360339, 215182 et 236356, respectivement, tel qu'amendé par l'acte enregistré aux divisions de Montréal, Sherbrooke, Verchères et St-Hyacinthe, sous les numéros 4520665, 416153, 253783 et 346097, respectivement, sont devenues exécutives.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 34-920708-010-G

RÉGIE DU LOGEMENT
LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LITÉE

Demandeur locateur c.

ALEXANDRE JORDANOU

Localitaire

PAR ORDRE DE LA COUR
A: ALEXANDRE JORDANOU
PRENEZ AVIS qu'une demande relative au non-paiement du loyer et annexe renseignements supplémentaires concernant le logement situé au 688, de Gaspé # 161, à Ile des Soeurs, Verdun, Québec, a été déposée contre vous à la régie du logement au 4475 Bannanville à Verdun, PQ, MONTREAL, le 27 juillet 1992.

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LITÉE

1 Place du Commerce
Suite 230,
Ile des Soeurs, Verdun
H3E 1A4

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 705-02-000116-921, COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, PARTIE DEMANDERESSE -VS- ENTREPRISE REVEXO INC. PARTIE DÉFENDRESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défendresse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice le 10 août, à 10h00, au no 3537 St-Charles à Lachenaie. Les dits biens consistent en: 1 camion Ford 1986 (bleu) et 1 camion 1988 (bleu) 1/2 pickup, 2 perçues et 1 scie ronde Makita. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANT GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3J9. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. Joliette ce 24 juillet 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR MUNICIPALE, NO. 903802, 904461, VILLE DE JOLIETTE, PARTIE DEMANDERESSE -VS- STÉPHANE RAINVILLE, PARTIE DÉFENDRESSE. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défendresse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice le 13 août, à 16h00, au no 238A St-Joseph à L'Assomption. Les dits biens consistent en: 1 automobile Toyota Corolla 1981. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANT GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3J9. Tél: 759-5556. Fax: 759-6235. Joliette ce 24 juillet 1992.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 mai 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FOURIÈRES TOWN INC./TOWN FUR SALES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL le 9ième jour de juillet 1992, sous le numéro 4524404.

Ce 16ième jour de juillet 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-05-010521-928

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
PLOMBIER POPULAIRE LITÉE

Partie demanderesse

ENTREPRISES JULES C. BARDA INC.

Partie défendresse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ENTREPRISES JULES C. BARDA INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A qc a été remise au greffe à l'intention de ENTREPRISES JULES C. BARDA INC. Lieu: MONTREAL

Date: 23 juillet 1992.

MARIE-HELENE BÉLISSE, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-04-002578-921

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
ROSA MIRIAM FLAMENCO

Partie demanderesse

FRANCISCO ALEJANDRO ASTURIAS HERRERA

Partie défendresse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à FRANCISCO ALEJANDRO ASTURIAS HERRERA, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de FRANCISCO ALEJANDRO ASTURIAS HERRERA. Lieu: MONTREAL

Date: 27 juillet 1992.

GILBERT CHAPADOS, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-05-010433-926

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
LA BANQUE TORONTO DOMINION

Partie demanderesse

ROLAND BOUCHARD

Partie défendresse

LES ENTREPRISES ROCKY MOUNTAIN LITÉE ET CLAUDE PERSOONS, YVAN BABIN, ROSAIRE BOUCHARD, SERGE CAISSY, JULES GAREAU, COLETTE SAUCIER ET LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL

Mis-en cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à SERGE CAISSY de comparaitre au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et déclaration amendée a été remise au greffe à l'intention de SERGE CAISSY.

Lieu: MONTREAL

Date: 24 juillet 1992

MARIE-HELENE BÉLISSE, P.A.

PRENEZ AVIS que ANDRÉ PATENAUDE, domicilié au 1417 rue Plessis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ANDRÉ TRUDEL. JACQUES PAQUIN, notaire.

PRENEZ AVIS que la compagnie SAM AFRIN ENTREPRISES INC./LES ENTREPRISES SAM AFRIN INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 juillet 1992.

MENDELSON ROSENZVEIG SHACHTER

Les procureurs de la compagnie

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 34-920708-012-G

RÉGIE DU LOGEMENT
LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LITÉE

Demandeur locateur c.

SERGE ÉMOND

Localitaire

PAR ORDRE DE LA COUR
A: SERGE ÉMOND
PRENEZ AVIS qu'une demande relative au non-paiement du loyer et annexe renseignements supplémentaires concernant le logement situé au 700, de Gaspé # 118, à Ile des Soeurs, Verdun, Québec, a été déposée contre vous à la régie du logement au 4475 Bannanville à Verdun, PQ, MONTREAL, le 27 juillet 1992.

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LITÉE

1 Place du Commerce
Suite 230,
Ile des Soeurs, Verdun
H3E 1A4

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la compagnie du Québec CAROCO INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, Province de Québec, le 1er jour de juin 1992.

STIKEMAN, ELLIOTT

Les procureurs de la compagnie.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO. 500-12-205675-923

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
ADRIANA CALDERA

Partie demanderesse

ALDEMIR DEPREITAS,

vs-

ALDEMIR DEPREITAS,

Partie défendresse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ALDEMIR DEPREITAS, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ALDEMIR DEPREITAS.

Lieu: MONTREAL

Date: 21 juillet 1992.

RÉAL PLOURDE, P.A.

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

Société d'énergie de la Baie James

PROJET BRISAY

APPEL D'OFFRES N° 1LD-430-2-01

INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE COMMANDE ET D'APPAREILLAGE TÉLÉPHONIQUE

Date et heure limites de réception des soumissions: Le jeudi 27 août 1992 à 15 h 30, heure de Montréal

Garantie de soumission: 100 000 \$

Prix du document: 250 \$ toutes taxes incluses.

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James SERVICE CONTRATS

19e étage
500, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), soyez avisés qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Ville Mont-Royal le 22 juillet 1992.

La trésorière,
Danielle Coupal, CA

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

Frustrantes annulations

LES ÉPREUVES de voile sont éprouvées par des vents trop faibles dans la mer en face de Barcelone et en planche à voile, où est inscrite Carol-Ann Alie, on n'a pu disputer que quatre des six premières courses prévues au programme sur un total de 10. Heureusement, une journée de réserve a été prévue demain. Alie, qui vient de la Gatineau, a complété les courses en troisième, 16e, 14e et 16e positions. « Les annulations peuvent s'avérer frustrantes, a constaté son entraîneur Rains Koby, Nous voulons tous sortir et compétitionner. Mais ça fait des années qu'on fait des courses et ce n'est rien de nouveau. S'il y a quelque chose, ça rend seulement les Olympiques plus semblables à n'importe quel autre évènement. » « Ça va être une longue semaine à partir de maintenant, il n'y aura plus de repos », a constaté Hank Lammens, ce défenseur de l'organisation des Islanders de New York qui a gagné la deuxième course de classe Finn avant d'être disqualifié parce qu'il n'y avait pas de gilet de sauvetage sur son bateau.

10e et non 11e

C'EST finalement au 10e rang, et non pas au 11e, qu'a terminé l'équipe canadienne féminine de gymnastique, à la suite de l'effondrement des Bulgares en soirée avant-hier. C'est deux positions de mieux qu'au dernier championnat mondial, malgré les blessures à la cheville subies par Mylène Fleury et Janet Morin, qui n'a même pas pu compétitionner le dernier jour.

Borodow termine cinquième

LE MONTRÉALAIS Andrew Borodow a finalement terminé au cinquième rang du tournoi olympique de lutte greco-romaine dans la catégorie des 130 kg, mais il se promet bien de se reprendre. Il avait 30 ans et j'en ai 22. Il était beaucoup plus expérimenté, mais il va y avoir d'autres Jeux pour moi et, cette fois, j'espère bien remporter une médaille », a-t-il dit après sa défaite de 4-0 aux mains du Roumain Ioan Grigoras, qui lui enlevait toute chance de médaille de bronze. Il était un des plus jeunes inscrits de sa discipline.

Yeats à la retraite

QUANT à son concitoyen Doug Yeats, un vétéran de 34 ans classé huitième dans la classe des 68 kg, il en était à ses quatrièmes Jeux et sa cinquième sélection olympique (il avait raté Moscou à cause du boycott), et il a confirmé qu'il s'agissait de ses derniers. « C'est probablement une des parties les plus excitantes de ma vie qui est derrière moi maintenant, a-t-il constaté. Je n'ai aucun regret, que de bons souvenirs. La lutte m'a apporté beaucoup. »

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
100-150 Achat-vente-échange
160-199 Location
- 200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200-250 Achat-vente-échange
251-299 Location
- 300-399 MARCHANDISES
- 400-499 OFFRES D'EMPLOI
- 500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600-699 VEHICULES

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **286-1200**
Télécopieur: **286-8198**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

101 Propriétés à vendre

MAISON ANCESTRALE
Louiseville, type Bourgeois, début 19e, entièrement restaurée, terrain 53 000 pica, suite au confort de 2 nrbres, + grange et hangar, 105 000\$. Prox. 819-228-9601, 819-222-9894.

POINTE-CLARE Nouveau cottage semi-détaché, 3 chambres à coucher, 1 1/2 bains, 99 900\$. 624-2740.

PREVOST, 2 unités log. cont. 89.3 c.c., 2 s/bains par unité, 46 515 p.c., 10 min. St-Jérôme, pos. 14025 rev., 219 000\$. 514-224-2529.

ST-LAMBERT sur le golf. Maison de grand luxe, 695 000\$. 672-3970.

ST-LAURENT, secteur N-O. Impeccable st/dét. 1981. 3 c.c., 2 1/2 s/bains, foyer, s/sol fini, grand garage, jardin, + EXTRA. Prix réduit 239 000\$. 336-8402.

ST-UN, maison mobile à vendre, 14 x 68, rénoverée à neuf, terrain de 17 500 pica, garage 2 étages 23 x 30, taxes très basses. 58 000\$. 439-4817.

115 Extérieur de Montréal

DEUX-MONTAGNES manoir, 28 pièces, terrain 40 000 pica, piscine intérieure chauffée, garage 5 voitures, bord lac, vente rapide, acheteurs sérieux. 1 100 000\$. 472-4140.

RAWDON, pour gentleman farmer. M. domaine, mi-ferme, 9 arpents, maison, écurie, rivière, piscine, 10 ans. Vue magnifique. 199 000\$. 853-2634.

RAWDON architecture spéciale, terrain montagne, 8 piers, près lac, chutes. 110 000\$. 9e/Max Lan cfr. Guyane Pelletier. 1-759-3008.

VUE SUPERBE FLEUVE
Près Ville Québécoise, 20 min pont Laporte, coin de rue sur falaise, 30 000 pica, 40 000\$. 418-828-9981.

141 Propriétés à échanger

A ÉCHANGER OU A VENDRE
4 écrites à bureaux en béton à Mt. Etienne et en Maurice, avec des écrites de 500 000\$, 1 million et 1,5 million. Nous sommes ouverts à toutes propositions argent, unité d'échange, immeubles, terrains, commerces majeurs, condos, domaines, PME etc. Aussi nous avons 2 rés. haut de gamme bord de fleuve et plusieurs 6 log. + trap. Jour, soir et fin de sem. 514-469-7354.

160 Appartements-logements à louer

CHATEAU LAUZANNE
2121 Turpin, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, metro, 933-3342.

CLARK, grand 5 1/2, Parc/Mt-Royal, comme neuf, non-chauffé, 6355 849-3023.

DORION/Sherbrooke, 6 1/2 rén., tourbillon, ison, très belle rénov., cour. 765 385-6470.

FULLUM, 7 1/2 rénové, 3ème étage, près Radio-Québec. 6505.

HENRI-JULIEN sud, Carré St-Louis, très grand 5 1/2 ensoleillé, 2ème, 3 c.c., chauff. élect., 7255 597-1656 ou 386-0517.

LONGUEVILLE, Luxueux 3 1/2 f. équip. bureau, pac. et métr. 1 mois gratuit. 5305 656-7199 apr. 18h.

MÉTRO JEAN-TALON/Ch.-Colomb 4 1/2, propre, rén., ent. lav/séch. 4005. 279-3677.

N.D.G., haut duplex, 2 chambres, boiserie, bois franc, chauffé, près métro, 5955 485-7337.

N.D.G., 5 1/2 + s-sol 3 pces, semi-fini, électroménagers, foyer, jardin, métro Villa-Maria, 7505 non chauffé. 484-6338, 285-2440.

NICOLET/ADAM, 6 1/2, 1er ou 3e étage, bois franc, très éclairé, vinox, Jour. 355-7356. Soir 282-1346.

NOUVEAU-BORDEAUX 3 1/2 élec. poêle/frigo. 332-2925.

NOUVEAU-ROSEMONT, 4 1/2, impecc., ensoleillé, près services. 255-4227.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, cascadeux, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, Hutchison, 8 1/2, 4 chambres, 3e étage, très bonne condition, libre. 276-1041.

OUTREMONT, beau grand 5 1/2 moderne, 2e, au 95 Mc Nider coin St-Joseph, 2 s/bains, très agréable. 276-2904.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, face à l'église St-Viateur, magnifique 7 1/2, boiserie, ensoleillé, 13005 948-4303.

OUTREMONT, grand 4 1/2, éclairé, propre, 4955 276-9734.

PLATEAU, Carré/Sherbrooke, grand 3 1/2 rénové à 100%, tapis, céramique, r-de-ch., 4655 497-2232.

PLATEAU, beau 5 1/2, style chalet, murs briques, plafonds bois, cour arrière, stat., ent. lav/séch., 7405, libre 529-9619.

PLATEAU, métro Laurier, 7 1/2, 3 c.c., 7005, porte patio. 495-4583.

PLATEAU, rue Lavoy, 6 1/2, bas rénové, 2 chambres, entrées lav/séch., cour, 6505 499-0163.

PLATEAU, 4 1/2 (2 doubles), rénov. chauff. élec. 2e. 1er août, 4005 525-9489.

QUARTER ROSEMONT, des Écotes, 3 1/2 non chauffé, près services. 584-3188.

R.D.P., 10e av., 4 1/2, haut duplex, élect. passive, idéal retraités, 3505. 327-2525 ou 643-0394.

ROSEMONT, beau 3 1/2, rénové, frais peint, métr., mois gratuit. 322-0142, 655-5148.

ROSEMONT, grand 3 1/2, chauffé, eau chaude, 3855/mois. 722-7021.

SHERBROOKE EST., 5 1/2, superbe, victorien, impeccable, 3522 Sherbrooke est. 6505, chauffé. 352-3192.

185 Chambres et pensions

BELLE GRANDE chambre meublée, à Verdun, gr. garde-robes, gr. fenêtre. 35 ans et plus. 759-9518 ou 935-8292.

ST-DENIS 8502, 6 1/2 rénové, chauffé, 2e, 6755 668-0988, 663-0368.

ST-HENRI, bas 5 1/2, 952 Ste-Marguerite, chauffage élect., 4255, références. Après 18h30. 334-2405.

ST-JOSEPH 4 1/2, troisième, balcon, 6505 chauffé. 597-1656 ou 386-0517.

ST-LÉONARD, 3 1/2 - 4 1/2, s/sol, rue Belherbe, électrique. 327-0465, 325-9132.

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, très propre, entrées lav/séch., 1 MOIS GRATUIT. 525-2308.

TÉTRÉAUVILLE grand 4 1/2, 2e étage, peinture neuve, porte patio, parqueterie, entrées. 386-9931.

UNIQUE! 2 c.c., rénové avec goût, cour arrière exclusive, 2 pas métr. A voir absolument. François. 522-4671.

VERDUN Plusieurs logements rénovés à louer. BON PRIX. 766-2171.

VICTORIA près Queen Mary, 3 1/2 - 4 1/2, chauffés, propre, large, 663-7783, 383-9272.

WINDMILL-LAVAY grand 4 1/2, ent. lav/séch., stat. ext. 1 MOIS GRATUIT. 629-1645 ou 323-2308.

205 Esp. commerciaux, industriels

LOCAL indust. à louer, près futur site Hôp. Hôtel-Dieu, à R.D.P. 648-1595.

210 Commerces à vendre

***** BRASSERIE *****
PRÈS DU NOUVEAU FORUM
Chiffre d'affaires: 400 000\$
Comptant: 100 000\$
Beaucoup de potentiel
ROBERT LÉMAT
953-6285

210 Bureaux à louer

BUREAU à louer ou à partager, 273 St-Zotique est entre St-Laurent & St-Denis, stationnement. 271-6654.

PRE-IX ET BELAIR, 1200 pica, neuf, a/c, 9505. 327-2525, 643-0394.

SHERBROOKE/Parc Lafontaine, r. de ch. 7 pièces, s/sol, garage, horizontal, système de sécurité, 9905 négociable. 489-2116.

259 Espaces commerciaux à louer

H-BOURASSA, 3000 pica pour marché aux puces. 327-2525 ou 643-0394.

275 Locaux à louer

DE MAISONNEUVE - Visitation, local commercial, possibilité de subdiviser. 529-7894 ou 642-1285.

IDÉAL MAGASIN-BUR. St-François/Laval, centre commercial Masson, dép. 1800 p.c., 1166 p.c., 450 p.c. 381-6130.

MÉTRO H. BOURASSA, 1018-1020 H. Bourassa est, 2934 pica, r-de-ch. commercial, 1er étage bureau Richard Poirier. 382-8559.

251 Bureaux à louer

BUREAU à louer ou à partager, 273 St-Zotique est entre St-Laurent & St-Denis, stationnement. 271-6654.

PRE-IX ET BELAIR, 1200 pica, neuf, a/c, 9505. 327-2525, 643-0394.

SHERBROOKE/Parc Lafontaine, r. de ch. 7 pièces, s/sol, garage, horizontal, système de sécurité, 9905 négociable. 489-2116.

103 Condominiums Co-proprétés

ILE PATON, 4 1/2, vue rivière, très propre, ou à louer (1 mois gratuit), soir et fin sem. 454-4662, jour 322-8282.

ILE PATON, aux Terrasses, 1640 pica, 4 c.c., 2 s/bains, 2 balcon, 14e étage, ouest, 275 000\$. S.V.P. pas d'agents. 682-4388.

LACHINE superbe 5 1/2, sur 2 étages, 3 c.c., 2 s/bains, gar. frais peint, très ensoleillé. Pas d'agent. 639-0916.

N.D.G. - A VOIR!
Condo sur 3 paliers, foyer, bain, tourbillon, 2 chambres, 2 s/bains, près métro. 110 000\$. 485-2663.

PLATEAU 4 1/2, complètement rénové, beaucoup de cachet, boiserie, 775 pica, terrasse ensoleillée, 1 c.c., grand rangement, choix de fini, 2e étage 75 000\$. 3e étage 85 000\$. Voir libre sem. 13h à 16h. 5172-5178 Marquette près Laurier. 843-6076.

120 Laurentides

NOMINIQUE, Chambres et Pension Autoba, plage privée. DÈNESE. 819-278-3954 ou 3603.

ST-DONAT BORD LAC ARCHAUBAULT
Aire aux Pommiers, condo 4 1/2, 5 min. village, site unique. 819-426-2175.

160 Appartements-logements à louer

7 1/2, Parc Angignon, sur 2 étages, 3 c.c., s/sol, s-solage, cour potage, endroit possible. 5766-7418. J. 496-2078.

A 15 MIN. CENTRE-VILLE
Près métro Verdun, 5 1/2, 3e, 4755, frais rénové. 769-6455 Claude.

A OUTREMONT Beau 4 1/2, complètement rénové dans un grand édifice. Libre 1er août. 2 ans gratuits. Toutes commodités incl. S.V.P. appelez. 484-9878 ou Fernando. 272-3734.

ADAM, 3e, 3 1/2, frais peint, poêle/frigo, près parc. 3505. Soir. 523-2702.

AHUNTSIC, 3 1/2 meublé ou non, trois peint, libre inf. 726-7757.

AHUNTSIC, 3 1/2, poêle/frigo fourna, face au Cégep, propre. 387-0145.

AHUNTSIC, 6 1/2, ménage frais fait. PRIX A DISCUTER. 388-3276.

AHUNTSIC, grand 5 1/2, 2e, rénové, tranquille, 5755 525-3123 ou 381-4919.

ANJOU, grands 4 1/2 près de toutes commodités, résidentiel. 352-5873.

ATWATER, près René-Lévesque, luxueux loft plit level, stat. int., Jann-Air, réfrigérateur, lav/séch., Jacuzzi, 1er août, 6805, Norm. 482-8381 ou 482-9061.

AU COEUR DU VIEUX-MTL 4 1/2, électro, climatisé, élect. incl. disp. oct., 8005. Soir 267-8867, 341-0432.

160 Appartements-logements à louer

CHATEAU LAUZANNE
2121 Turpin, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, metro, 933-3342.

CLARK, grand 5 1/2, Parc/Mt-Royal, comme neuf, non-chauffé, 6355 849-3023.

DORION/Sherbrooke, 6 1/2 rén., tourbillon, ison, très belle rénov., cour. 765 385-6470.

FULLUM, 7 1/2 rénové, 3ème étage, près Radio-Québec. 6505.

HENRI-JULIEN sud, Carré St-Louis, très grand 5 1/2 ensoleillé, 2ème, 3 c.c., chauff. élect., 7255 597-1656 ou 386-0517.

LONGUEVILLE, Luxueux 3 1/2 f. équip. bureau, pac. et métr. 1 mois gratuit. 5305 656-7199 apr. 18h.

MÉTRO JEAN-TALON/Ch.-Colomb 4 1/2, propre, rén., ent. lav/séch. 4005. 279-3677.

N.D.G., haut duplex, 2 chambres, boiserie, bois franc, chauffé, près métro, 5955 485-7337.

N.D.G., 5 1/2 + s-sol 3 pces, semi-fini, électroménagers, foyer, jardin, métro Villa-Maria, 7505 non chauffé. 484-6338, 285-2440.

NICOLET/ADAM, 6 1/2, 1er ou 3e étage, bois franc, très éclairé, vinox, Jour. 355-7356. Soir 282-1346.

NOUVEAU-BORDEAUX 3 1/2 élec. poêle/frigo. 332-2925.

NOUVEAU-ROSEMONT, 4 1/2, impecc., ensoleillé, près services. 255-4227.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, cascadeux, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, Hutchison, 8 1/2, 4 chambres, 3e étage, très bonne condition, libre. 276-1041.

OUTREMONT, beau grand 5 1/2 moderne, 2e, au 95 Mc Nider coin St-Joseph, 2 s/bains, très agréable. 276-2904.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, face à l'église St-Viateur, magnifique 7 1/2, boiserie, ensoleillé, 13005 948-4303.

OUTREMONT, grand 4 1/2, éclairé, propre, 4955 276-9734.

PLATEAU, Carré/Sherbrooke, grand 3 1/2 rénové à 100%, tapis, céramique, r-de-ch., 4655 497-2232.

PLATEAU, beau 5 1/2, style chalet, murs briques, plafonds bois, cour arrière, stat., ent. lav/séch., 7405, libre 529-9619.

PLATEAU, métro Laurier, 7 1/2, 3 c.c., 7005, porte patio. 495-4583.

PLATEAU, rue Lavoy, 6 1/2, bas rénové, 2 chambres, entrées lav/séch., cour, 6505 499-0163.

PLATEAU, 4 1/2 (2 doubles), rénov. chauff. élec. 2e. 1er août, 4005 525-9489.

QUARTER ROSEMONT, des Écotes, 3 1/2 non chauffé, près services. 584-3188.

R.D.P., 10e av., 4 1/2, haut duplex, élect. passive, idéal retraités, 3505. 327-2525 ou 643-0394.

ROSEMONT, beau 3 1/2, rénové, frais peint, métr., mois gratuit. 322-0142, 655-5148.

ROSEMONT, grand 3 1/2, chauffé, eau chaude, 3855/mois. 722-7021.

SHERBROOKE EST., 5 1/2, superbe, victorien, impeccable, 3522 Sherbrooke est. 6505, chauffé. 352-3192.

165 Propriétés à louer

BOIS DE RIJONS, bung, chauffé, éclairé, meublé ou non, piscine. Vue sur rivière. 8755/mois. 621-9234.

ILE BELLEVUE, maison sur le privé, 4 c.c., patio, garage, foyer, + chauffage et élect., très paisible, accès piscine, 9505/Carle. 453-5017.

ILE PERROT, bord de l'eau, maison de luxe en pierre, com. meublé, 11 pces, 3 s/bains, quoi, chaudière, 2 patios, s/jeux, bar, sun deck, garage, espace de rangement, vue magnifique. 12005. 453-8834.

OUTREMONT, Pratt, duplex 6 1/2, chauffé, eau chaude, frais peint. 737-3227 ou 737-1216.

170 Hors-frontières à louer

CHAMBRE A LOUER dans luxueux chalet avec jardin situé à 1 heure de Paris. Prix abordable. 392-0329.

176 Chalets à louer

A VALLEYFIELD, 4 1/2, meublé, très propre! 5005/mois. août-sept-oct. 371-3928.

PRÈS MORIN HEIGHTS, 7 1/2 et 4 1/2, élect., à partir au 1er août. 655-7425 ou 1-226-8059.

180 A partager

CHEPCHÉ FEMME sérieuse non-fum., pour partager à 1/2, métro Snowdon, équip. chauffé, 3505 + parti. élec. Béatrice 341-9734.

185 Chambres et pensions

BELLE GRANDE chambre meublée, à Verdun, gr. garde-robes, gr. fenêtre. 35 ans et plus. 759-9518 ou 935-8292.

ST-DENIS 8502, 6 1/2 rénové, chauffé, 2e, 6755 668-0988, 663-0368.

ST-HENRI, bas 5 1/2, 952 Ste-Marguerite, chauffage élect., 4255, références. Après 18h30. 334-2405.

ST-JOSEPH 4 1/2, troisième, balcon, 6505 chauffé. 597-1656 ou 386-0517.

ST-LÉONARD, 3 1/2 - 4 1/2, s/sol, rue Belherbe, électrique. 327-0465, 325-9132.

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, très propre, entrées lav/séch., 1 MOIS GRATUIT. 525-2308.

TÉTRÉAUVILLE grand 4 1/2, 2e étage, peinture neuve, porte patio, parqueterie, entrées. 386-9931.

UNIQUE! 2 c.c., rénové avec goût, cour arrière exclusive, 2 pas métr. A voir absolument. François. 522-4671.

VERDUN Plusieurs logements rénovés à louer. BON PRIX. 766-2171.

VICTORIA près Queen Mary, 3 1/2 - 4 1/2, chauffés, propre, large, 663-7783, 383-9272.

WINDMILL-LAVAY grand 4 1/2, ent. lav/séch., stat. ext. 1 MOIS GRATUIT. 629-1645 ou 323-2308.

185 Maisons à vendre

MAISONNEUVE-ROSEMONT
Condominium de prestige, tour du Médica, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumineux. Intérieur 1 500 pica plus terrasse près de 400 pica, 2 s/bains, 2 garages inférieurs. Tous services incl. sauna, piscine intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, procédures respectables sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. 987-3838, soir 388-2704.

VILLE ST-LAURENT, Châteaux de Casson, magnifique condo 1420 pica (2 chambres), foyer, solarium, bain tourbillon, piscine int., tennis, 2 garages. A voir! Prix intéressant. 689-8617 ou 591-0905. Après 18h.

VILLE ST-LAURENT, condo luxueux très ensoleillé, 4 1/2, verrière, garage et piscine int. à 2 pas du train - gare centrale. 744-0326.

185 Maisons à vendre

MAISONNEUVE-ROSEMONT
Condominium de prestige, tour du Médica, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumineux. Intérieur 1 500 pica plus terrasse près de 400 pica, 2 s/bains, 2 garages inférieurs. Tous services incl. sauna, piscine intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, procédures respectables sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. 987-3838, soir 388-2704.

VILLE ST-LAURENT, Châteaux de Casson, magnifique condo 1420 pica (2 chambres), foyer, solarium, bain tourbillon, piscine int., tennis, 2 garages. A voir! Prix intéressant. 689-8617 ou 591-0905. Après 18h.

VILLE ST-LAURENT, condo luxueux très ensoleillé, 4 1/2, verrière, garage et piscine int. à 2 pas du train - gare centrale. 744-0326.

185 Maisons à vendre

BOUL. ST-JOSEPH E., 6 1/2 chauffé, boiserie, vitraux, balcon. 7655 521-4498.

BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE
7 1/2 rénové aménagé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav/vaisselle, plaque chauffante. Près du métro. 271-6319.

BOUL. ST-JOSEPH, Coquets 3 1/2 - 4 1/2 rénov. garage chauff. disp. 521-9449.

C.D.N. LACOMBE, A 2 pas métro Université, haut duplex entièrement rénové, gr. 6 1/2 très clair, chauffé. 1 500\$. Rendez-vous. 739-9427.

C.D.N., 4 1/2, 5 1/2 rénovés, poêle/frigo inclus. A partir de 325\$. 340-9405 ou 735-3813.

C.D.N. 4941-SI CORONET, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, eau chaude, poêle/frigo, lav/séch. au s/sol, conciergerie. 738-8396.

C.D.N., Brighton, grand 7 1/2, repant, tapis, 2e, 2 s/bains, 10255 344-2974.

C.D.N., a1 3 1/2, 4 1/2, 4555 chauffés près U de M. 341-3162.

C.D.N., près St-Justine, U de M, grand 4 1/2, chauffé, rénové. 697-0173, 733-2512.

CARRÉ ST-LOUIS, 4 1/2, chauffé, poêle/frigo, 1 chambre. 6505 842-6134.

CENTRE-VILLE, grand 5 1/2, sur 2 étages, 2 s/bains, rénové, très propre, près métro, tranquille, 7255/mois. 526-9923 ou 937-0199.

185 Maisons à vendre

BOUL. ST-JOSEPH E., 6 1/2 chauffé, boiserie, vitraux, balcon. 7655 521-4498.

BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE
7 1/2 rénové aménagé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav/vaisselle, plaque chauffante. Près du métro. 271-6319.

BOUL. ST-JOSEPH, Coquets 3 1/2 - 4 1/2 rénov. garage chauff. disp. 521-9449.

C.D.N. LACOMBE, A 2 pas métro Université, haut duplex entièrement rénové, gr. 6 1/2 très clair, chauffé. 1 500\$. Rendez-vous. 739-9427.

C.D.N., 4 1/2, 5 1/2 rénovés, poêle/frigo inclus. A partir de 325\$. 340-9405 ou 735-3813.

C.D.N. 4941-SI CORONET, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, eau chaude, poêle/frigo, lav/séch. au s/sol, conciergerie. 738-8396.

C.D.N., Brighton, grand 7 1/2, repant, tapis, 2e, 2 s/bains, 10255 344-2974.

C.D.N., a1 3 1/2, 4 1/2, 4555 chauffés près U de M. 341-3162.

C.D.N., près St-Justine, U de M, grand 4 1/2, chauffé, rénové. 697-0173, 733-2512.

CARRÉ ST-LOUIS, 4 1/2, chauffé, poêle/frigo, 1 chambre. 6505 842-6134.

CENTRE-VILLE, grand 5 1/2, sur 2 étages, 2 s/bains, rénové, très propre, près métro, tranquille, 7255/mois. 526-9923 ou 937-0199.

185 Maisons à vendre

BOUL. ST-JOSEPH E., 6 1/2 chauffé, boiserie, vitraux, balcon. 7655 521-4498.

BOUL. ST-JOSEPH/ESPLANADE
7 1/2 rénové aménagé pour bureau/résidence. Bien éclairé, lav/vaisselle, plaque chauffante. Près du métro. 271-6319.

BOUL. ST-JOSEPH, Coquets 3 1/2 - 4 1/2 rénov. garage chauff. disp. 521-9449.

C.D.N. LACOMBE, A 2 pas métro Université, haut duplex entièrement rénové, gr. 6 1/2 très clair, chauffé. 1 500\$. Rendez-vous. 739-9427.

C.D.N., 4 1/2, 5 1/2 rénovés, poêle/frigo inclus. A partir de 325\$. 340-9405 ou 735-3813.

C.D.N. 4941-SI CORONET, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, eau chaude, poêle/frigo, lav/séch. au s/sol, conciergerie. 738-8396.

C.D.N., Brighton, grand 7 1/2, repant, tapis, 2e, 2 s/bains, 10255 344-2974.

C.D.N., a1 3 1/2, 4 1/2, 4555 chauffés près U de M. 341-3162.

C.D.N., près St-Justine, U de M, grand 4 1/2, chauffé, rénové. 697-0173, 733-2512.

CARRÉ ST-LOUIS, 4 1/2, chauffé, poêle/frigo, 1 chambre. 6505 842-6134.

CENTRE-VILLE, grand 5 1/2, sur 2 étages, 2 s/bains, rénové, très propre, près métro, tranquille, 7255/mois. 526-9923 ou 937-0199.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Eltine demande plus de pouvoirs

MOSCOU (AFP) — Le président Boris Eltsine a demandé hier le renforcement, dans la prochaine constitution, des pouvoirs de la présidence en se proclamant « partisan d'un État démocratique fort mais ennemi de toute forme de dictature ». S'adressant pour la première fois à la commission parlementaire de la réforme constitutionnelle dont il est président, M. Eltsine a déclaré qu'il « est, était et sera un partisan d'un État fort mais un ennemi de toute sorte de dictature ». Il a demandé un pouvoir exécutif fort et la réduction des pouvoirs actuellement détenus par les députés, de même que la possibilité, à titre transitoire, de nommer les ministres et de s'entourer des organismes de consultation de son choix. Le projet de nouvelle constitution, qui doit remplacer celle de 1977 toujours en vigueur, devra être réexaminé avant octobre 1992 et présenté au Parlement a-t-il été décidé hier par la commission.

Amnistie adoptée en Côte-d'Ivoire

ABIDJAN (Reuter) — L'Assemblée nationale de Côte-d'Ivoire a adopté hier à l'unanimité un projet de loi d'amnistie des prisonniers politiques qui met également les forces de l'ordre à l'abri de poursuites pour brutalités. La loi, proposée par le président Félix Houphouët-Boigny, permettra de libérer de centaines de personnes emprisonnées après les manifestations anti-gouvernementales depuis 1990. Le texte effacera également les crimes « liés au maintien de l'ordre public ». L'opposition avait accusé les forces de l'ordre de brutalités et avait dénoncé un raid sanglant de l'armée contre des centres d'hébergement d'étudiants. Cette loi concerne notamment Laurent Gbagbo, secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI, principal parti d'opposition), et ses compagnons qui avaient été condamnés à des peines allant de un à deux ans de prison à la suite d'une marche organisée le 18 février, qui avait dégénéré en émeute.

Moscou prêt à restituer deux îles au Japon

MOSCOU (AFP) — Le ministère russe des Affaires étrangères a proposé de restituer au Japon deux des quatre îles Kouriles dont Tokyo revendique la souveraineté, lors du débat de mardi au Parlement russe sur le contentieux territorial russo-japonais, a annoncé hier l'agence Interfax. De son côté, l'agence ITAR-TASS a annoncé hier que M. Mikhaïl Poltoranine, vice-premier ministre russe, se rendrait au Japon du 2 au 8 août afin de préparer la visite officielle du président Boris Eltsine prévue pour les 13 et 14 septembre. Selon Interfax, un haut responsable du ministère russe des Affaires étrangères, M. Georgui Kunadze, a indiqué mardi aux députés que Moscou partagerait de la déclaration soviéto-japonaise de 1956 dans ses négociations avec Tokyo sur la question des Kouriles. Dans la déclaration de 1956, qui prévoyait le rétablissement des relations diplomatiques entre Moscou et Tokyo, l'URSS avait offert de restituer deux des quatre îles revendiquées par le Japon, celles de Habomai et Shikotan. La déclaration de 1956 doit être traitée comme un tout, a déclaré M. Kunadze devant les députés, selon Interfax. Un refus d'honorer la clause sur le retour des îles de Habomai et de Shikotan remettrait en cause l'établissement des relations diplomatiques, a-t-il estimé, selon la même source.

Les réfugiés yougoslaves vont recevoir de l'aide

Les trois factions bosniaques n'arrivent pas à s'entendre sur un plan de paix

d'après AFP et Reuter

GENÈVE — Le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) a obtenu un large appui de principe, lors d'une Conférence internationale sur les réfugiés convoquée hier à Genève, au lancement d'une grande opération humanitaire en Yougoslavie pour faire face au plus grand exode de civils que l'Europe ait connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

« Cela a été une bonne journée pour les réfugiés et personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie », a déclaré le chef du HCR Mme Sadako Ogata en annonçant qu'avec les aides financières promises hier à la conférence, à laquelle ont participé une cinquantaine de pays, le HCR disposait maintenant de 152 millions \$.

Plusieurs pays participant à la conférence, consacrée aux 2,2 mil-

lions de réfugiés causés par le conflit yougoslave en un an, se sont aussi engagés à faire des efforts pour accorder l'asile temporaire à davantage de victimes de la guerre, mais sans retenir l'idée d'instaurer des quotas d'accueil que réclamait l'Allemagne.

Parallèlement à la conférence, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a obtenu l'accord du premier ministre de la nouvelle Yougoslavie (RFY, Serbie Montenegro), M. Milan Panic et du vice-premier ministre, Mate Granic, pour la libération sans condition des derniers 1200 prisonniers du conflit serbo-croate d'ici le 7 août prochain.

Le HCR va créer un comité directeur spécial qui sera chargé de superviser le renforcement de cette action humanitaire, et dont la première réunion devrait se tenir dès

aujourd'hui. Mais au HCR on indique qu'il faudra sans doute attendre plusieurs semaines avant que de nouvelles actions concrètes se dessinent.

Nombre de pays européens qui avaient envoyé des délégations ministérielles, mais aussi les États-Unis et le chef du gouvernement de Belgrade M. Milan Panic, ont vigoureusement dénoncé les opérations de purification ethnique et les exactions menées dans les zones contestées de l'ex-fédération, qui ont fortement contribué au flot des réfugiés.

Le ministre allemand de l'Intérieur, M. Rudolf Seiters, a rejeté le blâme de cette tragédie sur les extrémistes serbes appuyés par les dirigeants de Belgrade, et a ostensiblement quitté la salle de conférence lors de l'intervention du chef du gouvernement de Belgrade M. Milan Panic.

Par ailleurs, les dirigeants des trois factions au conflit bosniaque ont bouclé hier trois jours de pourparlers à Londres en faisant état de progrès mais sans réussir à s'entendre sur une solution politique.

Un convoi de 21 camions de l'ONU est entré en milieu de journée à Sarajevo, renforçant les espoirs des Nations unies d'ouvrir un couloir terrestre entre la côte Adriatique et la capitale bosniaque pour remplacer le pont aérien, coûteux et peu efficace. Après de nouveaux tirs, pendant la nuit, la capitale bosniaque a connu un calme relatif.

Les chefs des trois factions au conflit bosniaque ont accepté la création d'une commission chargée de mettre en place un cessez-le-feu, d'échanger les prisonniers de guerre et de superviser les secours humanitaires, a an-

noncé le médiateur européen Jose Cutileiro.

En revanche, la deuxième série de pourparlers de paix de Londres n'a pas permis au représentant de la communauté croate, Mate Boban, au chef de la communauté serbe, Radovan Karadzic, et au Musulman Haris Silajdzic de dégager un accord sur les questions politiques.

Radovan Karadzic et Mate Boban ont donné leur accord de principe à un projet européen prévoyant la transformation de la Bosnie-Herzégovine en une confédération de type helvétique.

Mais Haris Silajdzic a rejeté la division du pays en une série de cantons dont les frontières, a-t-il dit, « seraient tracées dans le sang ». Il a déclaré à la presse qu'il ne négocierait pas tant que les combats se poursuivraient.



Cyrus Vance poursuit sa mission

L'envoyé spécial des Nations unies en Afrique du Sud, Cyrus Vance, a été reçu hier par le leader du Congrès national africain, Nelson Mandela. M. Vance tente de rapprocher l'opposition noire et le gouvernement blanc qui ne parviennent pas à reprendre les négociations sur l'avenir politique du pays.

Les inspecteurs de l'ONU ne trouvent rien à Bagdad

BAGDAD (Reuter) — Les inspecteurs des Nations unies ont mis fin hier à la fouille du ministère irakien de l'Agriculture sans avoir trouvé de documents en relation directe avec le programme d'armes de destruction massive de Bagdad.

Le chef de la mission, l'Allemand Achim Biermann, n'a cependant pas exclu l'hypothèse d'un retrait par les autorités irakiennes de tout matériel compromettant du bâtiment.

« Nous n'avons trouvé aucun document en relation directe avec la (résolution) 687 », a-t-il dit en faisant référence à l'accord de cessez-le-feu de la guerre du Golfe adopté l'an dernier par le Conseil de sécurité de l'ONU.

À New York, un porte-parole des Nations unies a déclaré que quelques traces avaient attiré l'attention des inspecteurs. Ils ont également noté le transfert de certain matériel, a déclaré Nikita Smidovitch, conseiller du chef de la mission spéciale de l'ONU chargée du superviser l'élimination des armes irakiennes de destruction massive, Rolf Ekeus.

Achim Biermann a dit que son équipe avait « été en mesure de mener une inspection minutieuse et prudente ». Il a ajouté que les experts n'avaient emporté aucun document après les dix heures passées au ministère.

Rolf Ekeus a négocié le règlement de la crise autour du ministère irakien de l'Agriculture, dont l'accès avait été interdit à une précédente

équipe pendant 18 jours par Bagdad.

Il s'est rendu dans la capitale irakienne pour superviser personnellement la fouille de l'édifice et pour discuter des prochaines inspections avec les autorités.

« Nous n'avons pas encore éclairci ce qui reste en Irak », a souligné Rolf Ekeus en précisant que Bagdad devait apporter des précisions supplémentaires aux demandes de l'ONU.

Avant son départ, il a rencontré le vice-premier ministre Tarek Aziz. « Nous avons discuté des garanties pour les prochaines inspections et défini les principes pour l'avenir », a dit le chef de la commission spéciale de l'ONU.

Selon l'agence de presse officielle INA, cette réunion avait permis à l'Irak de rappeler son rejet de « toute action qui sape sa souveraineté et sa dignité et menace sa sécurité intérieure ».

Bagdad a démenti la présence de tout document militaire secret dans le ministère. D'imposantes manifestations hostiles aux États-Unis ont été organisées mardi. La télévision nationale a diffusé des images de Saddam Hussein confiant et souriant en train de se baigner dans le Tigre.

Les Nations unies pensent que le ministère de l'Agriculture a abrité des pièces importantes mais estiment que les 18 jours de délai ont pu être mis à profit par les Irakiens pour transférer tout document présentant un quelconque intérêt.

L'émissaire de l'ONU en Somalie veut plus de soldats pour distribuer l'aide

NAIROBI (Reuter) — Les 500 casques bleus qui doivent être envoyés en Somalie ne suffiront pas pour assurer la distribution d'une aide humanitaire d'urgence à la population, a déclaré hier l'émissaire spécial de l'ONU sur place.

« Les armes constituent le plus grand problème de ce pays car certains pensent que c'est leur seul moyen d'obtenir leur nourriture », a déclaré Mohammed Sahnoun à la presse à Nairobi à l'issue d'une nouvelle mission en Somalie.

« Je veux plus de 500 gardes armés et nous sommes en train de négocier. J'ai dit aux factions somaliennes qu'elles devaient participer aux discussions, non pour se disputer, mais pour savoir dans quelle mesure elles pourraient, elles aussi, améliorer la sécurité », a-t-il ajouté.

Il a ajouté qu'une proposition prévoyant l'envoi de 6000 casques bleus était à l'étude.

Il s'agit de la déclaration la plus directe de Mohammed Sahnoun depuis sa désignation par le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, pour évaluer les moyens de mettre fin à la guerre civile et de distribuer une aide huma-

nitaire aux 4,5 millions de personnes menacées de famine.

« Les gens meurent comme des mouches ici. Certains meurent en faisant la queue pour un bol de soupe. Je n'ai jamais vu une chose pareille de ma vie », a assuré un responsable de l'ONU joint par téléphone dans la capitale, Mogadiscio.

L'acheminement de vivres est quasiment impossible dans ce pays où la loi et l'ordre ont disparu depuis le renversement du président Mohamed Siad Barré il y a un an par des factions rebelles qui se sont ensuite livrés à une guerre sans merci.

Mohammed Sahnoun a estimé que l'ONU devait obtenir l'accord de toutes les factions avant d'envoyer des soldats « car nous ne voulons pas de gardes armés contre les Somaliens mais avec les Somaliens. Ils doivent, ils doivent absolument coopérer ».

« Si nous n'obtenons pas leur coopération, nous courrons d'être entraînés dans le conflit », a-t-il ajouté.

Il a dit avoir discuté avec les deux principaux seigneurs de la guerre du pays — Mohammed Farah Aidid et le président auto-proclamé Ali Mahdi Mohammed — de l'espoir d'assurer à la population somalienne

une existence pacifique.

« J'ai demandé à Farah Aidid de convaincre ses jeunes de rendre leurs armes ou de les échanger contre de la nourriture afin de créer un climat de progrès. Il a promis sa coopération (...) J'espère que les autres suivront ».

Mohammed Sahnoun a précisé qu'il se rendrait rapidement dans l'État indépendant auto-proclamé de la Somalie du Nord pour aborder avec les dirigeants locaux la question d'une conférence nationale « qui devrait résoudre toutes leurs divergences de base et ramener le pays à la civilisation ».

« Il y a un besoin urgent de nourriture pour des milliers d'enfants mourant dans le Nord et nous avons prévu d'y pourvoir dès que possible », a-t-il déclaré en ajoutant qu'il espérait le début du pont aérien d'urgence avant la venue, le 5 août, de la mission technique d'évaluation des Nations unies.

Mohammed Sahnoun a obtenu la réouverture de l'aéroport international de Mogadiscio, fermé depuis janvier 1991. Quatre ports sont également prêts à accueillir l'aide humanitaire.

Responsable des pages économiques

LE DEVOIR est à la recherche d'un(e) adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques.

Description du poste: Sous l'autorité du directeur de l'information, l'adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques a la responsabilité des pages économiques quotidiennes et d'un cahier économique hebdomadaire. Il planifie le contenu de ces pages, coordonne le travail des journalistes de la section, des collaborateurs et voit à la production de ces pages.

Qualifications requises: Une expérience diversifiée à titre de journaliste et/ou d'analyste, notamment dans le secteur économique; une bonne connaissance des questions économiques; une capacité éprouvée en matière de coordination du personnel; des aptitudes pour l'édition et la mise en page de textes.

Rémunération: Selon les conditions de la convention collective.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur artistique

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur artistique (poste à durée limitée)

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef et du directeur de l'information, la directrice ou le directeur artistique supervise la présentation quotidienne du journal et des cahiers spéciaux durant la période de transition vers un nouveau code graphique du journal, et durant sa consolidation. Il s'agit notamment d'encadrer le travail graphique des pupitreurs, de réaliser des travaux graphiques spéciaux reliés au contenu du journal, de contribuer à la formation des pupitreurs en matière de graphisme, de faire la liaison avec les services de publicité du journal.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons sera familière avec les exigences de production d'un journal quotidien, possèdera des connaissances et une pratique étendues en infographie et en design graphique par ordinateur, sera capable de travailler en équipe, aura des qualités pédagogiques, de la méthode, de l'imagination, de l'audace et une grande rapidité d'exécution.

Rémunération: Ce poste est un contrat à durée limitée, dont les conditions sont à discuter.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur de l'information

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur de l'information.

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef, la directrice ou le directeur de l'information est responsable, en première ligne, de la production quotidienne du journal. Il lui revient 1) de coordonner le travail des cadres de la rédaction, des chefs de division et des pupitreurs; 2) d'affecter les journalistes et de superviser leur travail au jour le jour. Est aussi de son ressort la proposition quotidienne du contenu du journal: idéation, suivi des événements et des dossiers dans tous les secteurs, ordonnancement, présentation, correction, respect des échéances et heures de tombée, évaluation.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons devra posséder une expérience journalistique de fort calibre en presse quotidienne écrite, de même qu'une culture générale et polyvalente, démontrable aussi bien en politique québécoise, canadienne et internationale qu'en affaires culturelles ou économiques. Elle doit savoir diriger des personnes et des équipes avec une fermeté aussi grande que soucieuse des relations humaines. Parmi les aptitudes indispensables: sens de la méthode, vivacité, énergie, esprit ouvert et critique, résistance au stress, rapidité d'exécution, disponibilité, intégrité. Une expérience des défis de la mise en pages est très souhaitable.

Rémunération: Selon l'échelle des cadres de la rédaction.

Les personnes intéressées à ce poste-clé et exigeant feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

LA GRANDE PAIX DE MONTRÉAL DE 1701

Un antidote à notre amnésie collective

En 1701, les efforts de la diplomatie franco-amérindienne ont mené à la Grande Paix de Montréal entre la France et 39 nations autochtones souveraines du Nord-Est américain. Dans son livre, *La Grande Paix de Montréal*, publié aux Éditions Recherches amérindiennes, Gilles Havard décortique les événements et les alliances qui ont mené à ce traité déterminant dans l'histoire de la Nouvelle-France. Jeanne Morazain souligne ici les thèses les plus marquantes de ce livre.

Jeanne Morazain
Collaboration spéciale

QUI SONT les acteurs de cette Grande Paix de Montréal ? Quels étaient leurs objectifs, leurs intérêts, leurs stratégies ? Comment s'est déroulé le processus de paix ?

Gilles Havard fait ressortir les différents points de vue, multiplie les angles. Il redonne sa juste dimension au rôle des autochtones. Au fil des pages, certains tableaux figés dans notre galerie collective s'estompent. D'autres apparaissent qui modifient notre vision d'une histoire longtemps amputée de certains chapitres essentiels. Ainsi, un Frontenac qui danse, crie et hurle au rythme des tambours, une hache à la main, se substitue au gouverneur altier, qui, le bras levé, le doigt menaçant, déclare : « Je vous répondrai par la bouche de mes canons ! » Ce nouveau tableau invite à jeter un regard neuf sur l'histoire des relations euro-indiennes en Nouvelle-France.

Mais qui est Gilles Havard ? Il arrivait de France dans le cadre d'un programme d'échanges. Il cherchait quelqu'un pour diriger un mémoire de maîtrise et souhaitait aborder un sujet en histoire amérindienne qu'il pouvait traiter en un an. Je lui ai proposé de se pencher sur la Grande Paix de 1701 », raconte Denis Delage, historien et sociologue, professeur à l'Université Laval et auteur de plusieurs recherches marquantes sur les autochtones.

Gilles Havard enseigne présentement en Australie. Nous avons donc demandé à Denis Delage de même qu'à Rémi Savard, anthropologue à l'Université de Montréal de commenter son livre. Auparavant,

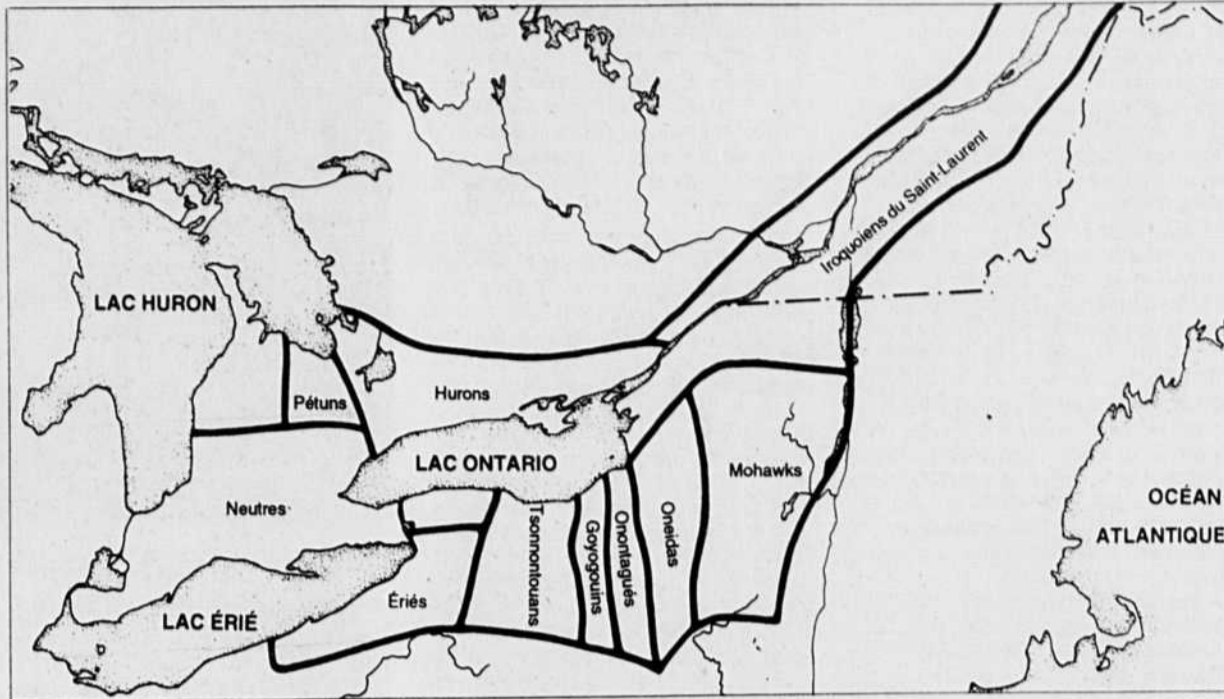
faisons un retour sur la genèse et le sens de cet événement majeur de notre histoire militaire et diplomatique.

Alliances et puissances coloniales

L'HISTOIRE de l'Amérique du Nord évolue en fonction d'alliances de longue durée. Ces alliances sont nécessaires en raison de la présence de deux puissances coloniales rivales, la France et l'Angleterre, qui se disputent l'accès aux fourrures et parce qu'il existe entre les peuples autochtones de puissants antagonismes qu'accroît l'arrivée des Européens.

À la fin du 17^e siècle, il y avait, nous dit Gilles Havard, deux grands systèmes d'alliances. « Un premier réseau, sur lequel vient se greffer la Nouvelle-France, était centré autour des Wyandots (Hurons-Pétuns) et des Outaouais et regroupait la plupart des nations des Grands Lacs, l'autre réseau, la Chaîne du Covenant, était organisé autour de la confédération iroquoise (Agniers ou Mohawks, Onnétois, Onontagués, Goyogouins, Tsnonontouans) et de la colonie de New York ».

Cette organisation géopolitique explique les guerres iroquoises qui ont ponctué la vie de la colonie française jusqu'à la signature de la Grande Paix et dont on a amplifié certains épisodes, la résistance de Madeleine de Verchères, l'équipée de Dollard ou le « massacre » de Lachine par exemple. Ces guerres opposent aussi des nations autochtones de plus en plus dépendantes de leurs liens commerciaux avec les Européens et pour qui le rôle d'intermédiaires dans le commerce des pelle-



Distribution géographique des tribus agricoles des terres boisées de l'Est vers 1650.

DESSIN D. KAPPLER

teries est vital. Mais ce sont plus que des guerres du « castor ». Ce sont aussi des guerres du « deuil ». La coutume des sociétés iroquoiennes et algonquiennes veut que l'on remplace les morts par des prisonniers de guerre que l'on adopte. Or, les épidémies provoquées par le contact avec les Européens déciment les populations autochtones. Denis Delage parle de 95 % de la population sur un siècle et demi.

Ces guerres iroquoises sont entrecoupées de trêves, de paix séparées ou même générales comme celle de 1667 signée au lendemain de la victoire du régiment de Carignan-Salières. Au milieu des années 1660, les Cinq nations iroquoises montrent des signes de déclin et d'épuisement qui ne leur permettent plus de soutenir une politique d'hégémonie. Les guerres, les épidémies mais aussi l'établissement des Iroquois christianisés, les *domiciliés*, en périphérie de Montréal — notamment au Fort Saint-Louis (Kahnawake) — les privent de guerriers et leur faiblesse croissante, de captifs. L'alliance anglaise se révèle insatisfaisante. Les nations autochtones des Grands Lacs, appuyées par les Français, sont une menace grandissante.

Les nations iroquoises sont divisées sur la position à adopter. Il y a les pro-français, les pro-anglais et les partisans de la neutralité dirigés par Teganissorens. La neutralité iroquoise sert la Nouvelle-France du gouverneur Callière qui a intérêt à préserver un écran iroquois entre les Anglais et les territoires de fourrures de l'ouest et à priver la colonie ennemie d'une première ligne d'attaque en cas de conflit.

Elle sert également les Wyandots, représentés par Kondiaronk, qui ne veulent pas d'une paix séparée franco-iroquoise et qui entrentvoient, nous dit Gilles Havard « la possibilité de chasser plus librement dans les Grands Lacs, voire de commercer avec plus de facilité, et l'opportunité de jouer de concert sur les rivalités européennes en réalisant l'unité de l'ensemble des Amérindiens ».

La convergence de tous ces facteurs explique la tenue à Montréal, entre le 27 juillet et le 7 août 1701, d'une conférence de paix réunissant plus de 1300 délégués. La Grande Paix, conclue le 4 août, consacre la neutralité iroquoise mais consent certains avantages commerciaux aux Cinq nations. Elles ont accès aux marchés français tout en gardant leurs liens commerciaux avec les Anglais.

Adaptations

LES AGNIERS étaient chargés de confirmer l'alliance anglaise malgré la paix française en se rendant à Albany avant de venir à Montréal où ils arrivent le 8 août. Les Agniers n'ont donc pas signé le traité du 4 août mais, dans une société de tradition orale, cela ne signifie pas qu'ils ne s'engagent pas. Les domiciliés obtiennent le droit de commercer avec New York et l'exercent rapidement. Un commerce, que les autorités de la Nouvelle-France qualifieront vite de « contrebande », fleurit.

À noter que les domiciliés ont renoué avec leurs frères Iroquois à la suite de tensions avec les Français au sujet de l'occupation des terres que les seigneurs préféraient faire cultiver par des colons censitaires qui leur payaient des redevances.

Grâce à la paix enfin, la Ligue des Cinq nations peut poursuivre une politique d'ouverture avec les Amérindiens de l'Ouest. En somme, si 1701 témoigne de la faiblesse militaire des Iroquois, elle leur ouvre d'intéressantes perspectives commerciales.

L'histoire diplomatique du 17^e siècle que raconte Gilles Havard met en lumière à quel point la nécessité des alliances a incité les Français à s'adapter à la culture amérindienne. Les échanges de présents et les otages qu'on laisse derrière soi ont valeur d'engagement et servent à bâtir la confiance.

De fréquentes conférences réaffirment les alliances. Elles sont le théâtre d'un protocole ritualisé auquel les Français se sont conformés, comme le montre la danse de Frontenac. Hôtes et visiteurs se rencontrent « à la lisière du bois » à quelques kilomètres du lieu convenu. Les discussions sont étalées sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Les pourparlers commencent par l'expression des condoléances pour les chefs décédés. On fume le calumet de paix afin de créer des sentiments favorables à la paix ou pour sceller un accord. Les wampums — ces rectangles de perles ou de coquillages aux motifs symboliques — appuient les propositions qui sont faites. Un wampum accepté permet d'espérer une réponse positive. Les ententes s'accompagnent de dons, de danses, de festins. Le déroulement de la conférence de 1701 et de celles qui l'ont précédée montre clairement que c'est la tradition diplomatique amérindienne qui régle alors les rapports franco-indiens.

Les autorités coloniales françaises tiennent aussi compte de la structure sociale des peuples amérindiens avec lesquels ils traitent. Celle-ci ne repose ni sur le pouvoir absolu, ni sur le principe de la majorité mais sur la règle du consensus.

« Il arrivait souvent, constate Gilles Havard, que les ambassadeurs autochtones qui affirmaient intervenir au nom de leur nation ne représentaient qu'un clan ou une fraction. Il leur incombait ensuite d'aller faire entendre ce qu'ils avaient conclu, en tâchant de convaincre tous leurs compatriotes ».

Cette absence de délégation de pouvoir explique qu'on ne réponde aux propositions que le lendemain, ou même deux ou trois jours plus tard. Elle colore le sens de certaines expressions. Appeler quelqu'un père par exemple n'est pas une reconnaissance d'autorité. « Ononchio (le gouverneur français) est depuis dix ans mon père, Corlar (le gouverneur de New York) est depuis longtemps mon frère, déclarait en 1684 un chef onontagué, et cela parce que je l'ai bien voulu : ni l'un, ni l'autre n'est mon maître ».

Politique impérialiste et crypto-fédéralisme

CETTE DÉCLARATION de même que l'organisation différente mais structurée des sociétés autochtones réfutent sans équivoque l'idéologie sous-jacente au droit de conquête ou de découverte de la politique impérialiste franco-anglaise qui ne voit dans les nations amérindiennes, nous

dit Gilles Havard, « que des peuplades sauvages dépourvues de toutes formes d'organisation gouvernementale et destinées à l'assimilation salvatrice de la conquête européenne ».

Tant et aussi longtemps que les Européens qui se disputent l'Amérique auront besoin d'elles comme alliées, les nations autochtones pourront y faire échec comme le prouve de façon éclatante la Grande Paix de 1701.

« Je suis très content qu'un tel document ait été enfin publié, déclare Rémi Savard. Le vide à combler était tellement grand. Il y a eu une coupure dans notre histoire qui a évacué de notre mémoire collective les relations étroites que nous avons entretenues longtemps avec les autochtones. Ce livre contribue à atténuer cette amnésie. Il confirme ce que les recherches anthropologiques nous apprennent. Les peuples autochtones ont une culture politique spécifique selon laquelle le chef n'a pas de pouvoir coercitif mais un rôle de gardien ou de porte-parole et où personne n'est jamais propriétaire de la terre. Le fédéralisme qu'il pratique n'entache pas la souveraineté de ceux qui choisissent de s'associer. Une partie de ce qui se passe aujourd'hui tient au fait que nous ignorons la culture autochtone. En 1701, les habitants de la Nouvelle-France connaissent mieux les Indiens que nous ».

À l'époque en effet, Français et Amérindiens entretiennent des rapports très étroits et Montréal est au centre de la diplomatie nord-américaine. Le livre de Gilles Havard le rappelle avec éclat.

« La Paix de 1701 est un événement majeur de l'histoire de la Nouvelle-France, souligne Denis Delage. C'est toutefois un événement méconnu qui a toujours été regardé sous un seul angle. Le livre de Havard tient compte de l'ensemble des points de vue. En ce sens, il se situe dans le contexte de la nouvelle histoire canadienne et amérindienne. Havard étudie toutes les parties en présence, leurs intérêts et leurs stratégies, leurs bons et leurs mauvais coups. Il redonne aux Indiens la place qui leur est due. Il en fait autre chose que des abstractions, il en fait des acteurs. Quand on dit qu'il y a trois peuples fondateurs au Canada et au Québec, on le voit nettement dans ce livre ».

Les Amérindiens ne forment pas un groupe monolithique. Trente-neuf nations différentes ont signé la Paix de 1701. Elles ont leurs intérêts particuliers, leurs dissensions, leurs chefs. Même au sein de la grande famille iroquoise, il y a des divergences.

« Les Agniers ou Mohawks sont, à cause de la proximité géographique d'Albany, les plus fidèles alliés des Hollandais puis des Anglais. Cette al-

liance est bien connue. Combien d'entre nous savent par contre que certains Iroquois ont été les alliés des Français, participant même à la guerre contre la Ligue iroquoise des Cinq nations. Denis Delage est un spécialiste de cette question.

« Les Iroquois domiciliés — principalement des Mohawks — sont des dissidents convertis au catholicisme. La plupart étaient des captifs. Ils vivent autour de Montréal, au Fort Saint-Louis (Kahnawake) et à la réduction de la Montagne (coin Atwater et Sherbrooke). Ils sont aussi nombreux que la population de Montréal. Ce sont les défenseurs de la ville. Ils étaient aux côtés des colons français à Lachine. Ils montrent aux colons à faire la guerre aux colonies anglaises. Vers 1695-96, ils se sont ralliés à la Confédération iroquoise. Plusieurs facteurs expliquent ce rapprochement dont la diplomatie très active de la Ligue des Cinq nations afin, sinon de les rapatrier, du moins de neutraliser les domiciliés, les tensions entre ces derniers et les Français au sujet de l'appropriation des terres. Les Indiens sont venus avec une logique d'alliés s'installer aux côtés de leurs amis sur des terres qu'ils croyaient leurs. Or, ces terres ont été attribuées à d'autres, notamment aux Jésuites et aux Sulpiciens ».

Au tournant du 18^e siècle, la famille iroquoise se rallie autour du principe de neutralité. Ce coup de maître illustre à quel point certains de leurs chefs étaient de fins stratèges capables de lire le jeu des forces en présence. Conscients que ni les Français, ni leurs alliés indiens ne souhaitent leur écrasement, ils usent de diplomatie pour se positionner comme intermédiaire du commerce vers Albany et profiter ensuite de la concurrence entre les Anglais et les Français.

« Les Indiens ont une jurisprudence qui vaut bien la nôtre », affirme Rémi Savard. « Saurons-nous repousser la logique de la conquête pour promouvoir celle de l'alliance », demande Denis Delage.

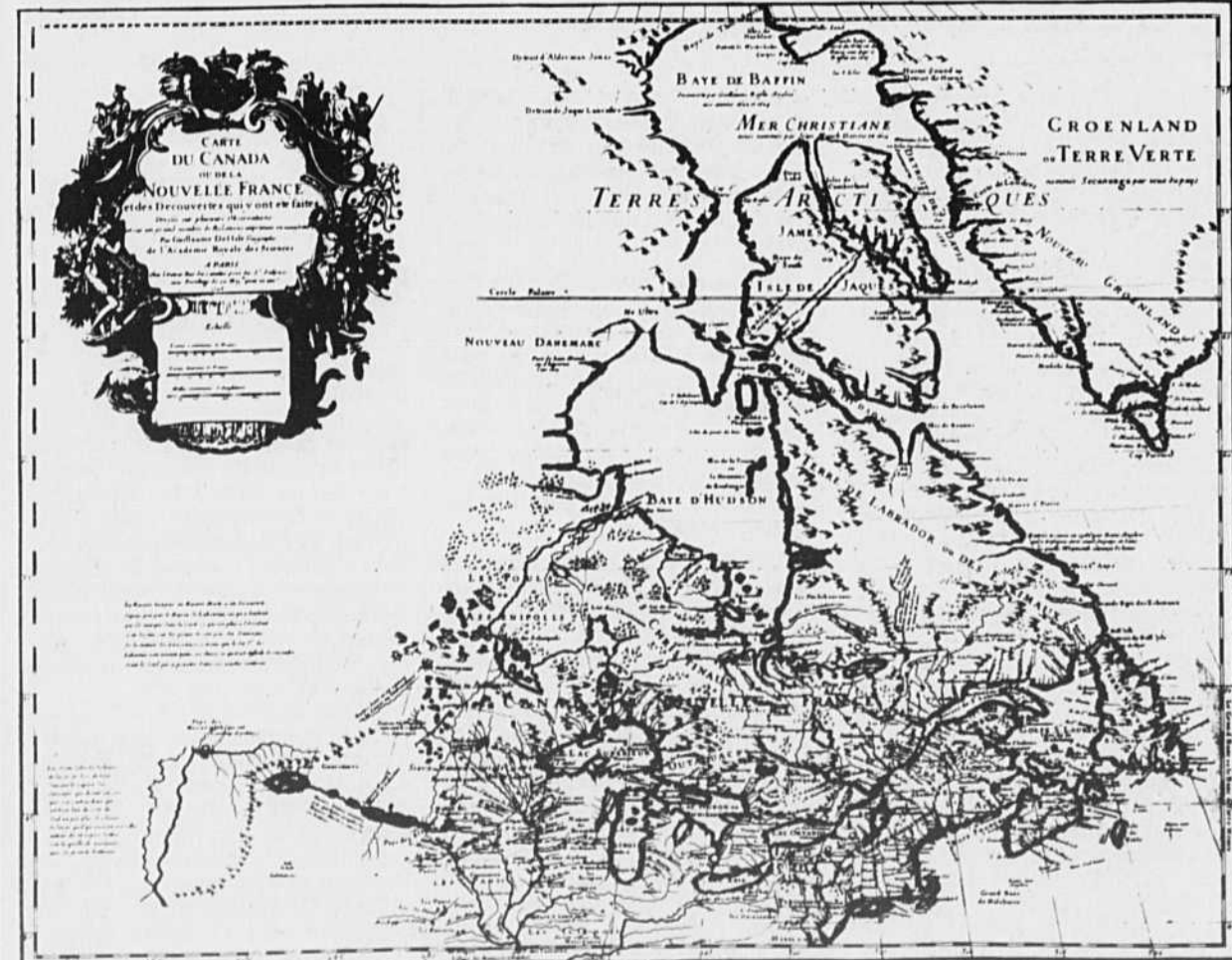
REVENONS MAINTENANT à cette amnésie collective dont nous sortons à peine. Comment l'expliquer ? « Rappelez-vous, nous dit Rémi Savard, que les Jésuites et les Sulpiciens ont longtemps contrôlé l'éducation de l'élite et que ce sont ces mêmes communautés qui ont préféré céder à des colons censitaires les terres dont elles étaient devenues les seigneurs.

Lorsqu'ils s'établirent à Oka en 1721, les Sulpiciens ont même fait en sorte qu'il n'y ait aucun lien juridique entre la terre et les Iroquois chrétiens domiciliés. L'élite n'avait peut-être pas intérêt non plus à ce qu'on raconte l'histoire peu glorieuse du traitement réservé aux nations autochtones lorsqu'elles ne furent plus utiles comme alliées. Par la suite, la légende et la « démonsisation » des « méchants Indiens » ont fini d'ancrer notre amnésie collective. Comme en témoigne cette image tirée d'un livre d'histoire des années 50 publié par les Clercs de Saint-Viateur.



Dessin d'un guerrier oneida vers 1700, attribué à Louis Nicolas.

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA



Carte de la Nouvelle-France publiée en 1703 par les cartographes français Claude et Guillaume Delisle.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

CULTURE ET SOCIÉTÉ

ARTS VISUELS

Les Cent jours, Jour 1

Jean Dumont

L'OUVERTURE d'une exposition — je préfère cette expression au terme de vernissage, trop marqué par une époque et une certaine image de l'art — n'est peut-être pas le meilleur moment pour apprécier l'art de son temps, mais elle en est une facette que nous aurions tort de négliger. Elle est, entre autres, ce moment particulier où la société, l'oeuvre et l'artiste se retrouvent sur un terrain social commun, la première, même si une partie de l'oeuvre lui échappe, peut faire comprendre à son auteur, par sa seule présence, qu'elle considère son activité comme majeure pour son identité et son développement. Ne manquez donc pas demain, à 18 h, l'inauguration des sept expositions qui constituent, cette année, la chair de la 7e édition des *Cent jours d'art contemporains de Montréal*.

Nous aurons l'occasion de parler, samedi prochain, de l'impact de cet étonnant événement. Disons seulement, après une rapide et enthousiaste visite, que le fait que le maire Jean Doré ait accepté, en temps qu'invité d'honneur, de matérialiser l'ouverture de cette exposition, en compagnie de M. Michel Petit, directeur général et vice-président de la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal, a peut-être plus de signification qu'une simple réponse aux devoirs de sa charge.

Pour ce que j'en ai vu, les *Cent jours d'art contemporain de Montréal*, édition 1992, sont bien autre chose qu'un simple tribut payé au 350e. Ils sont, à l'intérieur des limitations inévitables à ce type d'événement, un témoignage frappant, pour ne pas dire une affirmation parfaitement légitime, de la réalité et de la qualité de l'art de Montréal et du Québec. Ne manquez donc pas d'aller dire merci au Centre international d'art contemporain de Montréal, à son directeur et à ses collaborateurs, aux conservateurs invités et aux artistes, à l'occasion de cette inauguration qui est notre fête tout autant que la leur.

3576, avenue du Parc. Tél.: (514) 288-0811.

David Milne

IL Y A PRÈS de 25 ans que nous n'avons pas eu l'occasion de voir une rétrospective d'envergure des oeuvres de David Milne. Les quelque 140 huiles, aquarelles et gravures exposées actuellement, et jusqu'au 7 septembre, au Musée des Beaux-arts du Canada, prennent donc une importance particulière pour la connaissance et l'appréciation de ce contemporain du Groupe des Sept, qui a « donné à l'art canadien un éclat remarquable et lui a ouvert de nouvelles voies ». Nous reviendrons certainement sur cet événement majeur, mais il faut d'ores et déjà signaler trois conférences données à l'occasion de cette exposition — les conférences en anglais bénéficient de la traduction simultanée. Le 9 août, à 15 h, le propre fils de David Milne parlera de « Les endroits à peindre et leur signification pour David Milne ». Le 23 août, à 15 h, Rosemarie Tovell présentera « Soldat David Milne, le premier touriste et non le dernier soldat », tandis que le 30 août, à la même heure c'est François-Marc Gagnon, co-auteur du catalogue de l'exposition, qui traitera de « Milne et l'abstraction ». MBAC, 380, promenade Sussex, Ottawa. Tél.: (613) 990-1935.

Legs René Payant

L'UNE DES conférences prévues dans le cadre de l'importante exposition *Legs René Payant*, qui se tient à la Galerie d'art du Collège Édouard-Montpetit, et qui devait avoir lieu le 22 juillet dernier, a été reportée au 5 août prochain. Marie Perrault, critique et historienne d'art, se basera sur les oeuvres exposées et sur les textes critiques écrits par René Payant, pour tenter de cerner, non seulement les préoccupations esthétiques du critique, mais aussi son engagement dans une perspective sociale plus globale. La conférence aura donc lieu à 19 h, au 100, rue de Gentilly est. Tél.: (514) 679-2966.

Pascale Pontoreau

AU MILIEU DU déferlement dollar-desque des festivités estivales, une petite organisation suit son petit bonhomme de chemin, répondant même aux désirs de ses adeptes. À la demande des nombreux aficionados du festival printanier de cinéma africain, l'organisme a offert avec *Vues d'Afrique fête l'été* quatre soirées de cinéma gratuites et en plein air, s'il vous plaît ! De mémoire de théâtre de Verdure du parc Lafontaine, on n'avait vu autant de monde pour une telle activité. À peu près 10 000 personnes ont participé aux activités de la fin de semaine dernière, qui pour regarder l'un des films, qui pour taper des mains pendant les concerts.

Les Journées du cinéma africain et créole de Vues d'Afrique se tiennent depuis neuf ans au début du printemps. Activité particulièrement prisée par les étudiants et autres intellectuels sans le sou, le festival a vu sa popularité s'accroître au fil des éditions. Et chacun de demander qu'il se tienne à une autre période — examens de fin de session obligent — ou qu'il ait lieu plusieurs fois dans l'année. Les organisateurs, flattés de tant d'attention, ne pouvaient toutefois pas donner suite d'une part parce que la majorité des films proviennent essentiellement du FESPACO, un festival africain qui se tient en février, à Ouagadougou au Burkina Faso et d'autre part, les coûts engendrés par le festival qui reçoit peu ou pas de subventions dégageaient une faible marge de manoeuvre.

Plutôt que de se laisser gagner par la léthargie, Vues d'Afrique a décidé d'offrir une version estivale de son événement annuel. Premier objectif : une diversification du public. Sortir du cadre étudiant et gagner des spectateurs de tout horizon. La réponse a satisfait les plus intimes désirs des organisateurs et défilé toutes les espérances. Avec une aide logistique de la ville de Montréal et une



PHOTO LUC DESNOYERS

Pied de grue à l'entrée du Festival du cinéma africain.

bourse de 5000 \$ des Arts du Maurier, Vues d'Afrique a présenté quatre longs métrages, *Bal poussière* de l'Ivoirien Henri Duparc, *La vie est belle* des Zaïrois Ngangura Mwese et Benoit Lamy, *De Hollywood à Tamarassat* de l'Algérien Mahmoud Zemouri et enfin *Halfouine* du Tunisien Férid Boughedir. Ces films qui se sont fait remarquer lors de précédentes éditions des Journées du cinéma africain et créole ont obtenu une audience maximale qui, comme dans la chanson, s'élevait de sept à 77 ans, comptant les 2500 sièges du théâtre de Verdure.

Quatre groupes de musique ont aussi collaboré à la tenue de *Vues*

d'Afrique fête l'été. Kalimba Kalimba, que l'on pourra aussi apprécier pendant les Rendez-vous transculturels de Montréal; les percussionnistes de Takadja, qui ont animé la scène Tropique du dernier Festival de jazz; Africa (number)1, bien connu des habitués du Balatou, est venu rythmer la nuit de soukous zaïrois. Les spectateurs en ont bondi de joie sur scène ! Comme ils l'ont aussi fait pour Timgad, que l'on avait déjà pu apprécier lors du festival de musique du Maghreb, et qui a présenté son rai algérien. Avec la tenue de Nuits d'Afrique sur le boulevard Saint-Laurent, les Montréalais ont été, en quelques jours, sevrés de rythmes africains.

Pour tous les spectateurs qui ont profité de l'occasion pour s'acheter l'épinglette à l'effigie du festival, un tirage au sort permettait de gagner des repas dans l'un des restaurants africains de la métropole ainsi que des affiches. Par ses bulletins-réponse, les organisateurs ont appris que, dans l'ensemble, le public du festival était fidèle aux activités, qu'il n'appréciait pas les versions originales sous-titrées des films auxquelles il préférerait les doublages, qu'il aimerait recevoir de l'information avant les médias et que le bouche à oreille demeurerait le meilleur lieu pour connaître les Journées du cinéma africain et créole et ses petits frères.

Beethoven envahit Lanaudière !

Marie Laurier



PHOTO JACQUES NADEAU

Stanislaw Skrowaczewski

LES PREMIÈRES mesures de la 5e symphonie de Beethoven, le fameux choral de l'*Ode à la joie* de la 9e et la douceur de l'adagio de la 6e nous sont familiers, et l'on peut identifier à l'oreille des passages de la 8e ou de la 7e en se disant : « C'est du Beethoven ».

Voilà que pendant quatre jours consécutifs on pourra entendre l'intégrale des neuf symphonies du compositeur allemand, une première dans les annales de la musique ici, sauf erreur, du moins en ce qui a trait à un laps de temps aussi comprimé pour un tel régal.

Dans la foulée du marathon Beethoven de Charles Dutoit et de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) au mois de juillet et des différents solistes — notamment Louis Lortie et Chantal Juillet — et chambristes qui se sont succédés pour nous interpréter les oeuvres de jeunesse de Beethoven, le chef polonais Stanislaw Skrowaczewski entreprend ce soir à l'amphithéâtre de Joliette l'intégrale des neuf symphonies du maître qui poursuivra jusqu'à dimanche après-midi.

Ces concerts clôtureront le Festival international de Lanaudière et seront donnés à raison de deux symphonies à trois reprises, les trois autres servant de finale dimanche après-midi.

Ces oeuvres d'envergure dont certaines sont plus longues que d'autres. Aussi le maestro invité a conçu le programme des symphonies non pas dans leur ordre chronologique mais en fonction de leur durée, de leur couleur respective.

Les 2e symphonie en ré majeur op. 36 et 3e symphonie en mi bémol majeur op. 55 sont au programme de ce

soir et en voici un résumé de quelques notes sur chacune d'elles préparées par Bertrand Guay pour le programme de Lanaudière.

La *Seconde symphonie* fut créée en 1803 à Vienne et elle s'inspire de la structure des dernières symphonies de Haydn. Beethoven prend alors conscience de l'aggravation de sa surdité, affirmant vouloir « prendre le destin à la gorge ». En dépit de cette crise, l'esprit de sa symphonie reflète un état d'âme « davantage lumineux et optimiste » que sombre ou angoissé.

La *Troisième symphonie* dite l'*Éroica* occupe une place essentielle dans le répertoire beethovenien, en raison de son romantisme et de son caractère « engagé ». Beethoven avait tout d'abord dédié cette oeuvre à Napoléon d'où son titre original de « Bonaparte » qu'il considérait comme l'incarnation des idéaux de liberté, égalité, fraternité. Le compositeur se ravisa en apprenant que Napoléon venait de se faire sacrer empereur en s'écriant : « Lui aussi n'est qu'un homme ordinaire ».

Selon les notes muséologiques, Beethoven en vint à modifier un certain nombre d'éléments dans sa symphonie et il lui donna le nouveau titre de *Symphonie héroïque* et la dédia à son protecteur le prince Lobkowitz. De plus, il remplaça la marche triomphale originellement prévue pour le second mouvement par une marche funèbre.

L'Orchestre métropolitain interprétera ces symphonies, tout comme les sept autres d'ici dimanche. Fondé il y a 11 ans, l'OM dont le chef attitré est Agnès Grossmann s'est souvent produit au Festival international de Lanaudière. Il y donnait récemment un concert consacré à des oeuvres de Rachmaninov et de Sibelius.

Souhaitons que la télévision de Radio-Canada enregistrera le cycle complet des symphonies de Beethoven pour une retransmission ultérieure dont une première émission aux *Beaux Dimanches* du 16 août.

Musées en décrépitude

MOSCOU (AP) — Les musées les plus célèbres de Russie, qui abritent icônes dorées, oeufs de Fabergé incrustés de bijoux et tableaux parmi les plus précieux de la peinture européenne, se meurent tout doucement de vieillesse et d'abandon.

Leurs directeurs, qui ont lancé un appel en faveur de l'aide occidentale, tirent la sonnette d'alarme. Si rien n'est fait, le Musée de l'Ermitage, ancienne demeure des Tsars sur la Neva à St-Petersbourg, va s'écrouler. La galerie Tretyakov de Moscou, fermée pour cause de réparations voilà plusieurs années, pourrait jamais rouvrir ses portes. Le Kremlin, symbole de puissance, pourrait s'effondrer d'ici cinq ans.

Même avant l'écroulement de l'URSS, les subventions aux musées avaient nettement chuté. Aujourd'hui, Moscou rétribue les 30 000 directeurs, restaurateurs et gardiens moins que les balayeurs des rues. Le ministère russe de la Culture a la charge de 1300 musées qui abritent plus de 35 millions d'oeuvres. Il a consacré l'équivalent de 4,5 millions \$ en 1991 aux réparations et équipements et il faudrait multiplier cette somme par six cette année.

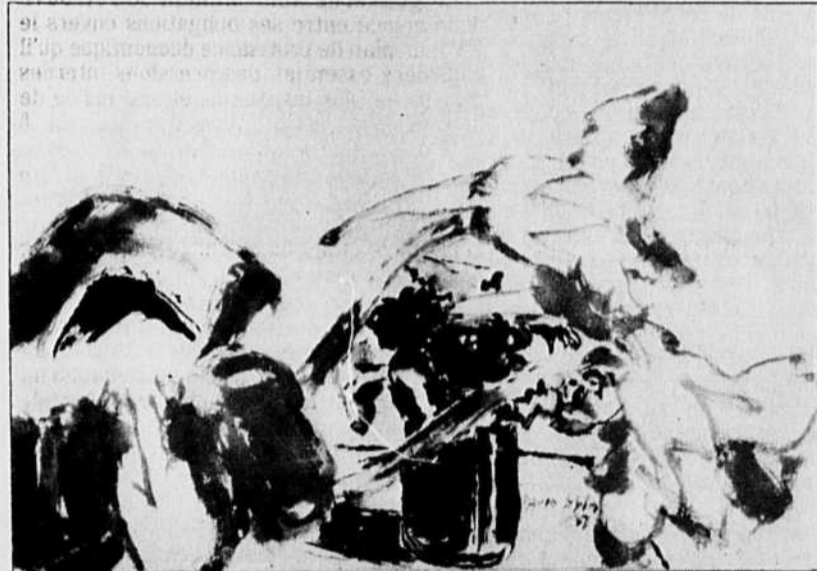


PHOTO MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

Capucines rouges, de David B. Milne (1937).

NOS CHOIX TÉLÉ

Passport

Quand les États d'une fédération se séparent, ou qu'est-il advenu des républiques d'Ouzbékistan et du Tadjikistan depuis l'éclatement de l'Union soviétique ?
Radio-Canada, 21 h.

☆☆☆

In Which We Serve

Film britannique tourné pendant la Seconde Guerre mondiale qui relate le roulis et le tangage d'un navire militaire et de son équipage. Un classique du genre qui frôle le style documentaire.
PBS, 21 h.

☆☆☆

Hautot Père et fils

Tiré d'une nouvelle de Guy de Maupassant, cette adaptation tournée pour la télévision expose les mésa-

ventures d'un jeune homme qui doit veiller sur la maîtresse cachée de son père. Quand les moeurs ont la délicatesse du 19e siècle.
TV5, 21 h.

☆☆☆

Points de vue

Que feriez-vous face à un individu qui pénètre subrepticement chez vous ? Mise au point sur l'autodéfense aujourd'hui.
Radio-Québec, 22 h.

☆☆☆

Espace francophone

Deuxième partie de la rencontre avec l'un des pères de l'indépendance algérienne à l'heure où la démocratie ne tient plus qu'à un fil.
TV5, 22 h.

— Pascale Pontoreau

LES FESTIVALS

CENTRE ORFORD

Sortie 118, autoroute des Cantons de l'Est, Salle Gilles-Lefebvre : les stagiaires en concert, ce soir à 20 h.

☆☆☆

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE

Amphithéâtre : « Beethovenis simo ! » L'Orchestre Métropolitain, dir. Stanislaw Skrowaczewski, 2e et 3e symphonies de Beethoven, ce soir à 20 h.

☆☆☆

MAISON TRESTLER

Les jeudis musicaux de la Maison Trestler de Dorion se poursuivent avec comme invité ce soir l'Ensemble Arion qui jouera des oeuvres de Bach, LaBarre et Telemann.

☆☆☆

PLACE D'ARMES

Devant la Basilique Notre-Dame, la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal et la Banque de Montréal présentent *Le grand jeu de nuit*, un spectacle son et lumière réalisé par le Théâtre sans fil. Du 14 juillet au 2 août, du mardi au dimanche à 21 h 30.

☆☆☆

L'OSM À L'ARÉNA MAURICE-RICHARD

Le dernier concert estival de l'Orchestre symphonique a lieu ce soir à l'aréna Maurice-Richard. Jacques Lacombe dirige et nos meilleurs chanteurs chantent les plus beaux airs d'opéra.

☆☆☆

PLACE DU 350e

Grande Scène : Mille et une voix avec le Choeur Vertébral, aujourd'hui à 13 h 30. Musique du monde : groupe du Festival Polonais à 20 h. Ciné-Piéton : Réjeanne Padovani, à 21 h 30. Petite Scène : Lucie Thérien, blues et jazz, à 17 h.

Vivaldi : rigueur et diversité

Festival international de Lanaudière

Orchestre Baroque de Montréal, dir. Joël Thiffault.

Vivaldi, La cetra op. 9, *Concertos pour violon* nos 4 et 2 (Emlin Ngai), nos 6 et 12 (Jacques-André Houle), no 10 (Johanne Morin), no 5 (Marco Mandolini), no 11 (Emlin Ngai), no 7 (Johanne Morin), no 9 (Jacques-André Houle et Lucie Ringuette), no 3 (Lucie Ringuette), no 8 (Marco Mandolini) et no 1 (Jacques-André Houle). Mardi 28 juillet, église de Saint-Esprit.

Carol Bergeron

À L'ÉPOQUE, il était coutume de baptiser un village et son église du patronyme du propriétaire de la seigneurie. Paul Roch de Saint-Ours, seigneur de Lachenaie, laissa ainsi son nom à Saint-Roch de Lachigan, à Saint-Ours sur Richelieu et à Saint-Ours du Saint-Esprit. Pour éviter la confusion, il fut cependant décidé que le second Saint-Ours s'effacerait devant le Saint-Esprit.

C'est dans le troisième édifice érigé en ce lieu (1808, 1902 et 1931) que s'acheva l'itinéraire 1992 des églises historiques du Festival international de Lanaudière. L'Orchestre Baroque de Montréal s'y attarda longuement mais avec splendeur à ce Vivaldi des 12 *Concerti pour violon* de l'opus 9.

Le recueil porte le titre de *La cetra* qui se traduit en français par « La cithare » ou « La lyre ». Or, nous dit le Larousse de la Musique, on appelait cithare, dans l'Antiquité classique, l'instrument aujourd'hui appelé lyre.

Ainsi, « le prêtre roux » (il Prete Rosso) voulut-il rendre hommage à la lyre d'Orphée, d'Arion et d'Amphion, à l'instar de Giovanni Legrenzi (1673), avant lui, et d'Alessandro Marcello (1738), après lui.

Qu'il s'agisse de *Sonates* à deux et quatre instruments (Legrenzi), de *Concerti grossi* (Marcello) ou de *Concerti* pour un ou deux violons (Vivaldi), l'allusion mythologique ne conduit ni à l'utilisation ni à l'imitation de l'instrument à cordes pincées dépourvu de manche.

À peu de chose près construits d'après le même plan formel (un mouvement lent flanqué de deux morceaux rapides) les 12 *Concerti* ne s'enchaînent point dans une logique qui les rend indissociables.

Aussi n'est-on pas obligé de les jouer tous pour comprendre l'idée de Vivaldi qui voulait y faire briller le violon soliste dans de courtes pièces probablement destinées aux offices religieux de l'Ospedale della Pietà, l'orphelinat de Venise où enseignait Vivaldi, puisque le « continuo » fait appel à l'orgue et au violoncelle.

Pour plusieurs raisons qui tiennent principalement aux conditions d'une

exécution en concert, Joël Thiffault les fit entendre dans un ordre différent de celui de leur publication. Cela permit, par exemple, de les répartir entre cinq solistes de manière à éviter de trop nombreux changements.

Si l'orgue fut utilisé dans les troisième, septième, neuvième et onzième *Concerti*, le clavecin le remplaça dans les huit autres. Et pour varier encore davantage la couleur, une guitare et un chitarrone — deux instruments à cordes pincées — vinrent s'ajouter au petit orchestre à cordes accordé au diapason 415 et utilisant des cordes de boyau et des archets anciens.

Voilà donc le décor dans lequel les Houle, Morin, Ngai, Ringuette, Mandolini et leurs collègues de l'Orchestre Baroque de Montréal réalisèrent une performance remarquable à travers laquelle on sentait une qualité exceptionnelle de la préparation. Toutefois, plutôt que de parler des mérites réels de chacun des solistes il me semble mieux approprié de souligner le rôle capital qu'exerça la direction de Joël Thiffault, direction qu'il fit du clavecin ou de l'orgue. Car c'est à lui que l'édification du concert dut toute sa logique, toute son unité de style. Rien n'y fut sacrifié à l'exception, ce qui n'empêcha point la rigueur de s'accorder avec la diversité.

LE DEVOIR Service de Publicité 842-9645

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Y a-t-il eu miracle en Argentine ?

Après trois ans de péroniste, une esquisse de réponse

Jean-Claude Simard

Professeur agrégé à la faculté des lettres de l'Université Laval, l'auteur a été représentant commercial du Québec en Argentine de 1988 à 1990.

LES TROIS ANNÉES qui viennent de s'écouler depuis l'accession au pouvoir de l'actuel président péroniste, Carlos Saul Menem, ont suscité des réactions souvent contradictoires de plus d'un observateur tant à l'étranger qu'en Argentine.

Pendant que certains crient au miracle, d'autres s'élèvent contre le mauvais traitement qui est fait aux retraités, aux enseignants, aux salariés de l'État, etc.; d'autres dénoncent la corruption du régime et le peu d'importance qui est accordée aux soins de santé, à l'éducation et à la culture.

Mais qu'en est-il de l'Argentine après trois ans de régime péroniste? Le bilan qui suit se veut une esquisse de réponse à cette dernière interrogation.

Les élections de 1989

On se rappellera que les élections de 1989 se sont déroulées au milieu de l'une des pires crises économiques qu'a vécues l'Argentine au cours du XXe siècle, et qu'elles ont permis le retour au pouvoir du parti péroniste dirigé par Carlos Saul Menem jusqu'au jour où le gouverneur et caudillo de La Rioja, petite province du nord-ouest argentin. Personnage désinvolte, plus sportif qu'intellectuel, playboy et membre du jet-set, Carlos Menem a su se rallier le vote des forces traditionnellement péronistes plus enclines à suivre leur caudillo qu'à évaluer la portée de son programme politique; il a pu compter aussi sur l'appui de nombreux citoyens mécontents de la performance économique catastrophique du gouvernement du parti radical de Raul Alfonsín.

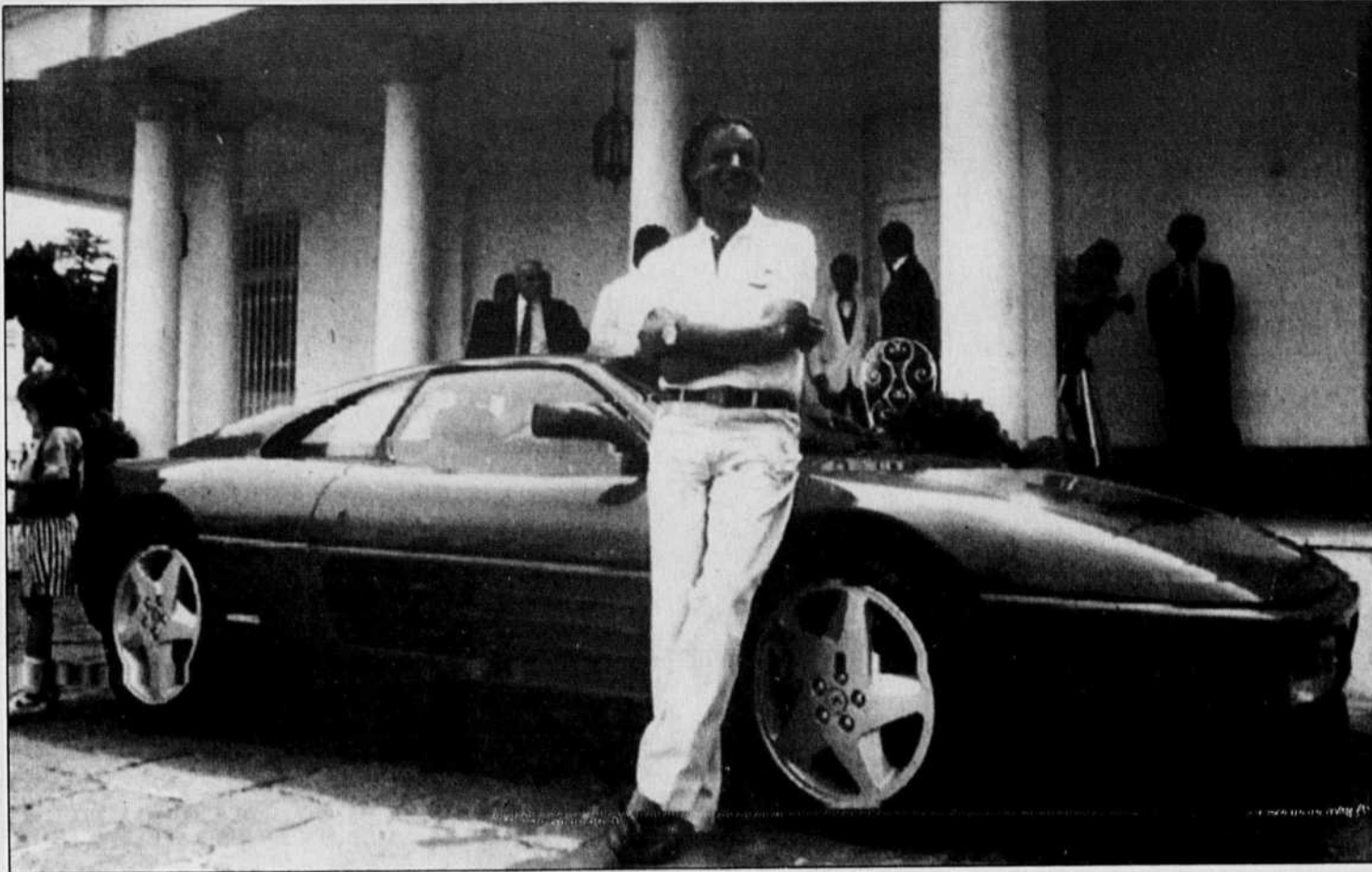
Conscient qu'il avait été élu davantage pour son charisme que pour son programme politique, Carlos Menem étonna tout le monde dès les premiers jours de son mandat lorsque, de populiste qu'il était, il mit en oeuvre un programme néo-libéral à l'encontre des options traditionnelles de son propre parti et procéda à resserrer les liens de son pays avec les États-Unis. Mais avait-il le choix?

Bien peu d'options s'offraient au nouveau président. Opportuniste, intuitif et peu enclin à se laisser embarrasser par les grandes idées, Menem choisit la voie du pragmatisme et, ironie du sort, se fit le champion de l'option libérale conservatrice. La population qui venait de vivre l'enfer de l'hyperinflation se rendit vite compte qu'il n'y avait pas d'alternative et accepta de le suivre; ils furent peu nombreux ceux qui osèrent protester.

La révolution « menemiste »

Faisant fi des critiques (on lui reprochait d'être un transfuge) et des moqueries (son allure et ses comportements parfois cocasses n'ont pas échappé à l'humour comorien mordant des Argentins), le président Menem enclencha donc le processus de transformation de l'Argentine: privatisations, coupures budgétaires, élimination de postes dans la fonction publique, mesures fiscales, lutte contre l'inflation, stabilisation de la monnaie et « dollarisation » de l'économie par le biais du plan de libre convertibilité, etc.

Menem chercha à frapper un grand coup dès le début de son administration de façon à



ce que la population et les politiciens comprennent que l'Argentine s'était définitivement engagée dans un processus irréversible. Dans moins d'un an et demi malgré un certain nombre de difficultés de parcours dues au manque d'expérience et à la sempiternelle corruption, on procéda à la privatisation d'Aerolíneas Argentinas et d'ENTel (Empresa Nacional de Telecomunicaciones). Du même souffle, le président annonça que presque toutes les autres sociétés d'État subiraient le même sort (chemins de fer, production sidérurgique, génération et distribution de l'énergie électrique, extraction et distribution du gaz, radio et télévision, etc.). Il libéra en outre le marché du pétrole et modifia la charte d'YPP (Yacimientos Petrolíferos Fiscales) en attendant de la privatiser.

D'après les sondages, une grande proportion de la population, y inclus ceux qui votent traditionnellement pour les partis de gauche, appuya et continue toujours d'appuyer cette politique de privatisations; les critiques qu'elle soulève font davantage référence au « comment » qu'au « pourquoi ». La mauvaise qualité des services offerts par l'État a donc eu raison de la patience des Argentins et a été la grande responsable de ce revirement.

Sur le plan de l'économie, le gouvernement Menem attaqua de front les principaux indicateurs économiques; l'inflation fut ramenée à des dimensions acceptables dans cet hémisphère (entre 0,5 % et 2 % par mois) et on réussit à stabiliser la monnaie dans le cadre d'un plan de libre convertibilité qui fut approuvé par le Congrès. Le contrôle des changes et la spéculation sur la monnaie furent du même coup éliminés. En même temps que l'on mettait au point de nouvelles mesures fiscales plus sévères qui allaient

Désinvolte, plus sportif qu'intellectuel, play-boy et membre du jet-set, Carlos Saul Menem, dès le lendemain de son élection à la présidence il y a trois ans, s'est engagé sur la voie du pragmatisme, enclenchant un processus de transformation radicale de l'Argentine qui continue de susciter des réactions contradictoires.

permettre à l'Argentine de mieux s'acquitter de ses obligations envers le FMI, on procéda à une première mise à pied de plus de 120 000 employés du secteur public; selon les estimations officielles, les mises à pied ou à la retraite atteindront 275 000 avant la fin de 1992.

Les effets de la stabilité économique et de la confiance générée par le plan de redressement du ministre Domingo Cavallo, se firent bientôt sentir à la bourse de Buenos Aires où l'on nota l'arrivée de nouveaux capitaux à la recherche d'une meilleure rentabilité; en quelques mois, le marché argentin des capitaux devint l'un des plus attrayants au monde.

Le président Menem s'appliqua par ailleurs à rompre sur tous les fronts l'isolement dans lequel se trouvait son pays; il activa les négociations avec ses voisins dans le cadre du Mercosur et poursuivit les pourparlers avec le FMI dont il obtint un crédit de près de 3 milliards \$ US (le 30 mars 1992). Une semaine plus tard, soit le 7 avril, il annonça à ses concitoyens que l'Argentine accédait officiellement au Plan Brady. Sur le plan de la

politique internationale, le gouvernement Menem entrepris de longues négociations qui menèrent au rétablissement des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne et procéda (pour le grand plaisir des Américains) à un réajustement de l'Argentine derrière les États-Unis.

Force est de reconnaître qu'aucun autre politicien argentin n'aurait pu faire autant en si peu de temps. Grâce à sa personnalité et à son charisme, grâce à l'appui populaire dont il a pu jouir, Carlos Menem a réussi à mettre en marche une révolution néo-conservatrice qui a déjà modifié l'échiquier politique argentin et a entraîné d'importants changements de mentalité.

L'envers d'une révolution

On comprendra que les changements structurels mis de l'avant par l'administration Menem ont provoqué une série de bouleversements qui ont touché de nombreux secteurs de la société argentine; l'étape de reconstruction de cette nouvelle Argentine commence à peine et elle risque d'être longue et difficile. Le président lui-même s'est rendu compte que la modernisation de son pays exige plus que l'application d'une série de formules économiques et financières; de plus, les scandales, la médiocrité, l'irresponsabilité et le manque de probité de nombreux décideurs ont souvent jeté le discrédit sur son projet de société et n'ont fait qu'embrouiller un contexte déjà très mouvant.

Même si elle a généré des résultats positifs, l'application sans concession du plan économique du ministre Cavallo a été coûteuse pour certains secteurs de la société argentine. Dans le but de respecter l'engagement qu'il a pris devant le FMI de réduire ou même ramener à zéro le déficit fiscal, le

gouvernement Menem a procédé à une réduction drastique des dépenses de l'administration publique (une baisse de 33 % en valeurs réelles entre 1988 et 1992) qui a eu pour effet d'entraîner la marginalisation économique et sociale de millions d'Argentins dont le sort dépendait de l'État « bienfaiteur ». Les plus touchés furent les retraités, les enseignants, les petits salariés des États provinciaux et les chômeurs.

Les retraités qui n'ont droit qu'à la pension minimum se battent depuis bientôt deux ans pour qu'on ajuste à la hausse les misérables 150 \$ US qu'ils touchent mensuellement. Dans un pays où le coût de la vie est l'un des plus élevés au monde, les retraités qui n'ont pas d'autres revenus vivent une situation de pauvreté extrême. Du côté des enseignants, la situation n'est guère plus encourageante; le salaire moyen des enseignants du secteur public au primaire et au secondaire est d'environ 300 \$ US par mois. Quant aux employés des administrations provinciales, leur salaire oscille entre 200 \$ US et 300 \$ US et certains doivent attendre jusqu'à quatre mois avant d'être payés. La situation des sans-travail est certes la plus dramatique; ils n'ont absolument aucun recours et finissent par s'entasser dans les bidonvilles des banlieues de Buenos Aires, Rosario, Cordoba, Sania Fe, etc., où ils vivent dans la misère la plus abjecte.

Pour assurer la survie d'une économie ouverte

Au niveau de son commerce extérieur, l'Argentine a dû subir les effets négatifs de la crise économique qui sévit chez son voisin et principal partenaire commercial du Mercosur, le Brésil. Les exportations ont connu une baisse appréciable faute de prix compétitifs et pour une des rares fois depuis plusieurs années, on s'attend à enregistrer une balance commerciale négative en 1992. Et ce qui est plus grave encore, les entrepreneurs et les industriels mettent du temps à s'adapter aux règles d'une économie plus ouverte; au lieu d'investir dans des projets d'amélioration technologique ou de gestion qui rendraient leurs entreprises plus compétitives, ils prétendent que le présent taux de change les défavorise et réclament des mesures fiscales visant à encourager les exportations et faciliter une relance de la consommation interne qui se fait attendre.

Le gouvernement Menem se retrouve donc coincé entre ses obligations envers le FMI, un plan de croissance économique qu'il considère essentiel, des pressions internes de plus en plus insistantes et une indice de popularité qui est à la baisse (autour du 20 juillet 1992, seulement un citoyen sur trois se disait satisfait de la gestion du président Menem). À cela s'ajoute le regain de vie du parti radical qui vient de remporter une éclatante victoire lors d'une récente élection partielle à Buenos Aires.

Dans ces circonstances dont la complexité n'échappe à personne, la volonté maintes fois exprimée du gouvernement de poursuivre l'application de son plan économique ne laisse présager aucun changement de fond; on peut s'attendre tout au plus à des changements de figurants dans l'espoir de reprendre l'initiative politique; nul doute que le président en aura bien besoin pour empêcher une plus grande détérioration de la situation sociale et économique et assurer la survie de son projet de modernisation de l'Argentine.

Projet québécois ou désir velléitaire ?

Claude Bariteau

Département d'anthropologie, Université Laval

LES JOURS-CI, Robert Bourassa, tout anxieux de se voir dans l'obligation de refuser officiellement le pacte du 7 juillet 1992, a indiqué ses priorités: aménagements autour du concept de société distincte et un droit de veto sur la création de nouvelles provinces afin d'éviter la banalisation éventuelle du Québec au sein du Sénat triple E.

Pour Joe Clark, ce dernier point ne semble pas faire obstacle. Ce qui cause des difficultés, c'est « le libellé de la clause sur la société distincte et le lien de cette dernière avec les minorités linguistiques » (LE DEVOIR, 24 juillet 1992), parce que Robert Bourassa voudrait que l'on expurge ce concept de la clause Canada, qu'on le rende étanche à toute subordination à la Charte des droits et libertés du Canada et que son interprétation relève des juges de la Cour suprême.

Si tel était le cas, que signifierait ce concept? Quelle en serait la portée réelle? Le peuple québécois serait-il pour autant davantage protégé? Aurait-il en main les éléments essentiels à son propre développement? Pourrait-il, en fait, prétendre à une véritable souveraineté au sein de la Confédération canadienne? Réaliser en quelque sorte le projet rêvé que cache dans sa manche le premier ministre du Québec: un Québec souverain à l'intérieur d'un marché commun sous l'égide d'un parlement élu.

Pour aborder ces questions, il importe de bien cerner le concept de « société distincte ».

À sa face même, ce concept ouvre à de multiples possibilités si son interprétation provient de la société qui s'en réclame et échappe aux contraintes venant du Canada et de ses institutions. En effet, dès que ce concept est ainsi défini et reconnu, le champ des pouvoirs du Québec n'a guère de limites,

la représentation des juges devient secondaire, celle des membres du Sénat triple E, obsolète, l'autonomie gouvernementale des nations autochtones, bien balisée et le droit de veto sur la création de nouvelles provinces, totalement inutile.

Voilà pourquoi ce concept m'est toujours apparu au coeur du débat actuel. Toutes modifications de son sens et de sa portée ne peuvent qu'obliger au déploiement de nouvelles revendications de la part du Québec afin de colmater les brèches laissées alors entrouvertes.

Il m'est apparu ainsi pour deux autres raisons.

Un concept dérivé de la nation canadienne-française

La première renvoie à l'histoire. Le concept de « société distincte » est un dérivé de celui de « nation canadienne-française ». Tout autant que ce dernier, il est porteur d'une lecture différente du Canada, à tout le moins d'une lecture qui se rapprocherait de la thèse des deux nations fondatrices véhiculée dans certains milieux nationalistes québécois.

Cette thèse, rappelons-le, n'a eu d'assises véritables que les discours de ses promoteurs. Le pacte confédéral de 1867 en fut un entre le Canada-Uni et des colonies britanniques. Le Québec, inexistant alors, est devenu une province à la grande satisfaction des ténors de la survie de la patrie, ce niveau de gouvernement ayant été une façon de trouver une issue à la présence d'une communauté francophone majoritaire au Québec. Pas du tout la résultante d'une entente entre deux nations sur la gouverne d'un pays. Seulement et uniquement un compromis de la part du Canada pour réaliser les objectifs propres au pacte confédéral.

D'ailleurs, j'ai toujours pensé que Pierre Elliott Trudeau a pu trouver de l'espace pour faire la promotion de la « dualité linguistique » au Canada au moment où le peuple québécois commençait à s'affirmer de

nouveau, précisément parce que le concept de « nation canadienne française » n'avait aucune portée.

Dans le contexte actuel, toute affirmation étanche du concept de « société distincte » peut avoir des impacts négatifs sur celui de « dualité linguistique ». Elle provoquera immanquablement une levée de bouclier de la part des francophones hors Québec, des anglophones du Québec et, depuis peu, des autochtones en territoire québécois.

Ces dernières remarques m'amènent à ma deuxième raison. Le concept de « société distincte » coiffe dans l'imaginaire québécois ce qui s'est réalisé dans le sillon de la Révolution tranquille. De cette révolution, plusieurs n'ont souvent retenu que l'embonpoint démesuré pris par l'État du Québec et provoqué par la gourmandise de technocrates habiles à la fourchette ou, encore, les débordements linguistiques suscités par des manifestations de francophones xénophobes, ethnocentristes, voire « infracistes » dont le seul plaisir à part le fait de boire de la bière et de passer leurs vacances aux États-Unis ou au Mexique, était de matraquer tout ce qui n'avait pas l'apparence du citoyen blanc pure laine tricoté serré depuis à peu près trois siècles.

Ce faisant, ces interprètes ont banalisé, volontairement ou non, deux faits incontournables: l'un, la reconnaissance par une majorité de Québécois et de Québécoises que le territoire du Québec est leur patrie et l'État du Québec, leur gouvernement de référence; l'autre, préalable au premier mais trop souvent négligé, le déploiement sur ce territoire au cours des quarante dernières années d'un dynamisme nouveau genre lié, en grande partie, au jumelage qui s'est produit à la suite d'une baisse de l'émigration des francophones entre le goût de l'aventure et un net penchant pour la sécurité, deux attitudes qui jusqu'alors traversaient l'identité canadienne-française en s'opposant et détraquaient tous les nouveaux venus.

Du coup, le mythe de la vocation agricole

des Canadiens français a perdu tout sens, de même que le Canada comme terrain de prédilection. Alors, au Québec, la notion de dualité linguistique a été perçue comme une façon de stopper ce dynamisme nouveau et de protéger outrageusement la minorité anglophone.

Ceci nous ramène aux questions soulevées précédemment. Une définition québécoise étanche du concept de « société distincte » enclenchée dans la Constitution canadienne donnerait-elle de l'élan à l'affirmation du peuple québécois? Bien sûr. Mais est-ce possible? Là est le véritable défi de Robert Bourassa. S'il y parvient, ce qui tiendrait du miracle, ce ne serait pas un changement mineur au pacte du 7 juillet 1992. C'est sa substance même qui en serait à tout jamais altérée. Aussi, je vois mal comment Ovide Mercredi, Clyde Wells et bien d'autres pourraient vivre avec un tel changement. Même Brian Mulroney ne saurait l'accepter, préférant alors gagner du temps.

La souveraineté ne se quémande pas

S'il n'y parvient pas, bizarrement, Robert Bourassa aura brûlé la carte qu'il cache dans sa manche puisqu'il saura que sa sortie, fut-elle appuyée par 70 % des Québécois et des Québécoises, n'aura aucun effet magique, sauf sur le Parti libéral du Québec. Et ce, parce que la souveraineté ou l'affirmation d'une « société distincte » ne se quémande pas et n'a surtout pas besoin d'assurance pour s'exprimer. Ou encore, parce que ses partenaires ne sont pas intéressés à jouer avec cette carte frimée.

Dans l'univers de la souveraineté, le désir ne peut pas être un projet. Seul s'envole celui qui se donne des ailes. Se retient au sol celui qui, de projet, n'a que rêve et, de départ, qu'un vœu vaguement exprimé qui transpire la peur d'être autonome et seul responsable de son avenir.

Et si, n'y parvenant pas, il accepte de ra-

mollir ses exigences pour des raisons de sécurité et sous la pression des ténors de la « dualité linguistique », tout au plus permettra-t-il à ces dernières caricatures du passé butées hors de l'histoire par le pacte du 7 juillet 1992 de pouvoir venir une fois de plus vendre des bonbons aux Québécois et aux Québécoises.

En effet, toute dilution de ce concept ne peut conduire qu'à des formes diverses d'assujettissement du peuple québécois, car les brèches à colmater seront multiples, imprévisibles et surtout, temporaires.

S'il y a une chose que Robert Bourassa a pu apprendre d'Ovide Mercredi, c'est bien celle-ci. Aussi, doit-il à tout prix éviter le piège d'un compromis quelconque qui rendrait les juges de la cour suprême les maîtres de l'interprétation du sens et de la portée du concept de « société distincte ».

Il doit au moins cela au peuple québécois. Il le doit parce qu'en ouvrant cette porte, il reproduira les contraintes avec lesquelles le Québec a dû se développer comme province depuis 1867 et livrera son peuple en otage aux juges canadiens qui ont fondamentalement la responsabilité d'interpréter à la canadienne les lois qui gouvernent ce pays.

Mieux vaut, lorsque les enjeux touchent de si près l'existence d'un peuple, ne pas recourir aux tribunaux, fussent-ils les plus élevés. Ce sont des gestes politiques qui s'imposent. Et le seul geste qui aurait sens serait alors la déclaration de l'indépendance du Québec.

Mais, au fait, Robert Bourassa est-il plus qu'un simple gestionnaire qui cherche des accommodements pour se maintenir et maintenir son parti au pouvoir afin d'assurer l'hégémonie qu'il exerce, en liaison avec le monde des affaires, sur le peuple québécois? Est-il un homme politique? Un vrai?

Dici peu, on le saura. Et on saura qu'il est au moment où le peuple québécois est sur le point d'entrer dans l'histoire. Un libérateur? Un collaborateur? Un rêveur traqué au service exclusif de son parti? Un pleutre insinifiant?

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale: Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (directeur), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique: Robert Dutsiac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique: José Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondant parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales: Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpait (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danièle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaires à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avri, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaires), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSEES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Fuelleard. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743, rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Labreau, St-Laurent. Envoi de publication: Enregistrement no 0058. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements: (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS: 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Dans le rôle de Lazare

PATHÉTIQUE illustration de l'improvisation où nage la stratégie québécoise, c'est M. Donald Getty, le premier ministre de l'Alberta, qui a annoncé aux Québécois que leur propre premier ministre, M. Bourassa, retournera mardi à la table constitutionnelle qu'il boycottait depuis deux ans. M. Getty avait, bien sûr, appris la chose au cours d'une conversation téléphonique avec le chef du gouvernement du Québec, toujours plus zélé pour rassurer ses vis-à-vis canadiens que pour éclairer ses commettants.

L'enrobage de ce piteux retour aux pourparlers « à onze » est une subtile distinction à propos de l'objet de la réunion, qui portera sur le « processus » de négociations plutôt que sur le « fond ». Mais quelle que soit la feuille d'étréble qui camoufle la chose, le voyage de M. Bourassa au lac Harrington porte bien sur l'essentiel. Le reste du Canada ne s'y trompe pas, qui interprète ce retour comme une normalisation enfin acceptée. Informelle, la rencontre est la consécration formelle de l'échec de la stratégie personnelle de M. Bourassa durant les deux années qui ont suivi l'effondrement des accords du lac Meech.

Dans un premier temps, le premier ministre avait choisi de s'abriter derrière une stratégie collective, celle que la commission Bélanger-Campeau a mise au point. Elle a abouti à l'adoption de la loi 150, prévoyant la tenue d'un référendum sur la souveraineté en octobre prochain, à défaut de réception « d'offres » canadiennes acceptables au Québec. Dans un deuxième temps, prenant panique en voyant le Canada piétiner longuement, M. Bourassa s'est ravivé, et de lui-même a défilé la démarche convenue par l'Assemblée nationale. Via le quotidien français *Le Monde*, il a informé le Canada qu'il n'était plus question de tenir un référendum sur la souveraineté. Pour obtenir des offres, une fois la menace écartée, il ne lui restait dès lors que la persuasion, la séduction, la prière. Ce fut la longue série de conversations en coulisses, de rendez-vous d'experts, de rumeurs, de supputations dont on doit bien constater

qu'ils ont infligé au reste du Canada une véritable désinformation. Car on ne peut expliquer d'autre façon le gâchis final du 7 juillet, où l'on a vu des gens intelligents, des politiciens expérimentés, accompagnés des meilleurs experts, arriver à un accord en s'imaginant qu'il pourrait être le moins pire des accords acceptables au Québec.

Devant ce dégât, M. Bourassa n'a plus de leviers pour combattre. Ayant régulièrement fait savoir aux autres premiers ministres qu'il choisirait toujours le Canada, *right or wrong*, on lui signifie aujourd'hui qu'il n'a qu'à venir le quêter, à prendre le rôle de Lazare autour de la table mise pour d'autres. Ce sont ses interlocuteurs qui lui posent le couteau sur la gorge, et avec un succès inespéré.

M. Bourassa se présente à table affaibli et perdant

Car quoi qu'il en dise, M. Bourassa n'a pas obtenu « la substance de Meech ». C'est évident au chapitre du droit de veto québécois sur la création des nouvelles provinces, où il n'obtient qu'un engagement politique du gouvernement fédéral, qui vaut ce que vaut la longévité du gouvernement Mulroney, l'un des plus menacés du monde occidental. Quant à la clause de « société distincte », elle n'est pas celle de l'accord de Meech, malgré les apparences. Elle est inscrite dans une « clause Canada » à plusieurs volets, sur laquelle le Québec pourrait bien ne pas avoir de droit de veto contre des modifications ultérieures. Tel n'était pas le cas dans Meech, et c'est à première vue une différence majeure.

Ces approximations, ces restrictions mentales sont odieuses. Elles renforcent le malaise qu'on éprouve à voir M. Bourassa retourner à la table. Elles sapent la confiance collective. Comment les Québécois peuvent-ils croire que

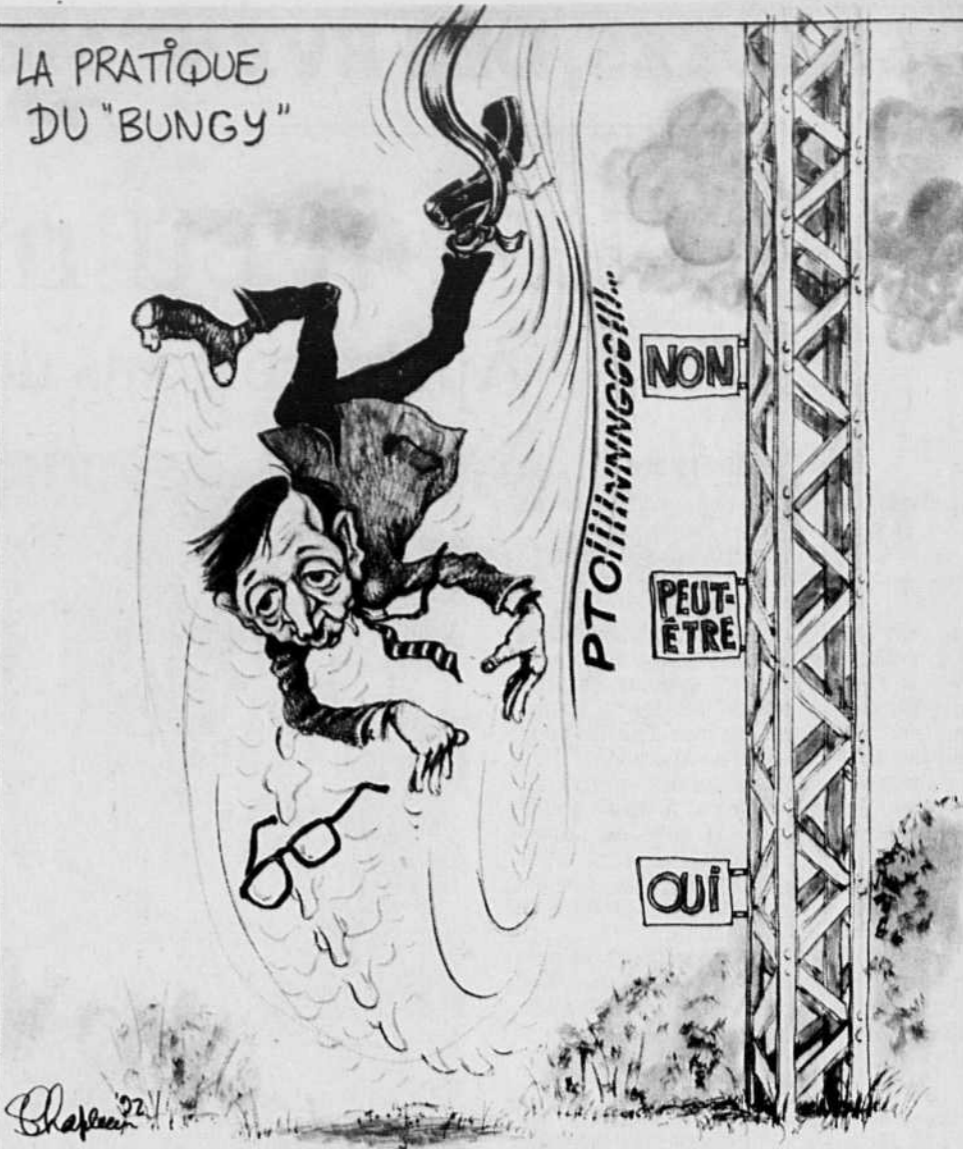
leur premier ministre tiendra un discours clair au Canada anglais quand il tente d'abord, chez lui, devant ses propres électeurs, de faire prendre d'énormes aspérités pour des poussières ? De camoufler une retraite en victoire ? Si le « retour à la table » a pris une dimension aussi mythique, au cours des derniers mois, c'est justement parce qu'on craint la manière de M. Bourassa, sa tentation constante de laisser aller la boutique, mine de rien. À tout autre chef de gouvernement un peu trempé, il y a longtemps qu'on dirait d'aller parler plus clair sur place plutôt que de brouiller les ondes au téléphone. Mais de M. Bourassa, on pense toujours qu'il devrait être solidement encadré pour ne pas faiblir.

Minée auprès des autres provinces, sa crédibilité est plus qu'en danger au Québec. Le niveau de sarcasme populaire qu'il provoque devrait lui être un signal d'alarme. Il y aurait toutefois, pour lui, un moyen d'éviter ce glissement, en reprenant le ton et en retrouvant la fermeté qu'il exprimait en juin 1990, à l'entrevue de Meech. Il lui suffirait de dire la vérité au peuple québécois, de reconnaître que le Canada n'est pas encore revenu à l'entente de 1987, et que le premier ministre du Québec ne va au lac Harrington que pour dissiper ce malentendu et formuler le large refus collectif qui a accueilli ici l'entente constitutionnelle du 7 juillet, conclue par le Canada anglais, et contraire aux intérêts les plus fondamentaux du Québec. Qu'a-t-elle donc de si gênant et de si difficile, la vérité, quand un aussi vaste consensus la porte ?

Au lieu de quoi le premier ministre a marmonné hier un point de presse du fond d'un bureau, dans une vulgaire mêlée voulue pour créer la confusion. Il a fait semblant d'être satisfait. Il a rendu public un texte fédéral quasiment illisible portant sur la clause de « société distincte ». Et on ne le verra plus jusqu'à ce qu'il prenne le chemin du lac Harrington. Qu'il pense se faire respecter dans ces conditions, à table et ailleurs, c'est un mystère. Peu glorieux.

LISE BISSONNETTE

LA PRATIQUE DU "BUNGY"



Maurice Tourigny

Littérature et potinage

LA SEULE constante de New York, c'est le changement. Et, on s'y habitue vite.

On s'habitue aux continus départs et arrivées de voisins et de collègues. On s'habitue aux quartiers qui font peu neuve en un temps record. On s'habitue aux découvertes de buildings là où hier étaient des terrains vagues et des parcs de stationnement. On s'habitue à trouver un Burger King dans la banque art déco qui ne donnait pourtant aucun signe de fatigue. Les journaux et les magazines modifient leur mise en page en un clin d'œil et, un matin, plutôt que Mozart à sa station radiophonique préférée, c'est le hurlement de Guns & Roses qui vous tire du lit.

On part en vacances trois semaines et, au retour, on réalise que son nettoyeur ou son boucher a fermé boutique. New York nous dépayse sans arrêt et, lorsqu'on devient trop confortablement installé dans sa routine de quartier, la ville se charge de la bouleverser.

Il en est ainsi dans tous les domaines. La métropole se renouvelle perpétuellement et je me demande ce qui peut bien résister à ce branle-bas incessant, outre l'Empire State Building et la Statue de la Liberté.

JUSQU'À TOUT RÉCEMMENT, une institution littéraire était le coup. Un bastion du libéralisme américain, un château fort de la littérature du nord-est repoussait les assauts répétés du commercialisme et les marées du changement.

Jusqu'à tout récemment, l'hebdomadaire *The New Yorker* faisait figure dans le monde de l'édition. Aujourd'hui, son avenir et son essence sont confiés à des nouveaux venus aux accomplissements douteux.

The New Yorker, fondé en 1926, a rapidement été élevé au statut de symbole de la métropole. Dès ses premières éditions, le magazine adopta un ton résolument citadin. Grâce à la plume d'une poignée d'auteurs dont la célèbre Dorothy Parker, l'hebdomadaire donna une voix à l'humour et à l'ironie typiquement new-yorkais. Un certain raffinement un peu hautain, une sensibilité pince-sans-rire et un regard sophistiqué sur les événements devinrent les sceaux du *New Yorker*. Dans une période de boum urbain, le magazine reflétait la sensibilité et l'identité métropolitaines avec une touche de snobisme et la conscience sûre de son caractère unique en Amérique.

Peu à peu, avec le climat politique national et international, la revue évolua. Toujours sous la gouverne de Harold Ross depuis sa fondation, *The New Yorker* avec la Deuxième Guerre mondiale se préoccupa davantage d'énoncer ses vues libérales et gagna une réputation de publication audacieuse. Les reportages de John Hersey sur les conséquences du bombardement d'Hiroshima firent date dans l'histoire du journalisme américain. *The Fire Next Time*, le sublime essai de James Baldwin sur le racisme américain, vit le jour dans les pages du *New Yorker* et changea à jamais la carte raciale du pays.

Avec les années, la position éditoriale de la publication devint mieux définie et plus critique des politiques conservatrices de Washington. Mais, *The New Yorker* ne fut jamais essentiellement un forum politique. La vocation de l'hebdomadaire était autre. Il s'agissait alors, et encore aujourd'hui, d'un magazine d'abord et avant tout littéraire. C'est pour ce parti pris que *The New Yorker* est passé à l'histoire.

Une liste des écrivains qui y ont collaboré nécessiterait tout l'espace dont je dispose ici. Qu'il suffise de dire que les plus grands poètes, dramaturges et romanciers des États-Unis se faisaient une fierté d'y publier leurs textes. De Faulkner à Bellow, de Tennessee Williams à John Cheever, de Steinbeck à Joyce Carol Oates et

Susan Sontag, l'écurie du *New Yorker* est un petit manuel de la littérature de notre siècle.

Avec l'arrivée de William Shawn comme rédacteur en chef en 1951, le magazine a solidifié sa réputation et a acquis une aura de mystère et de confidentialité. « *The New Yorker* n'aime pas à parler de lui-même », m'avait déclaré un rédacteur alors que je préparais un article sur la revue il y a plusieurs années.



Lettre de New York

Les caricatures et dessins humoristiques, les critiques des événements culturels new-yorkais, le listing exhaustif des théâtres, cinémas et galeries et une section de petites nouvelles et de potins métropolitains ont amené le tirage à plus de 620 000.

Mais, le vent allait changer. En 1985, S. I. Newhouse, propriétaire de Condé-Nast Publications, achète l'hebdomadaire. En 1987, William Shawn démissionne et Robert Gottlieb lui succède. Insatisfait du chiffre des ventes, Newhouse préconise des changements éditoriaux. En quelques années, le magazine s'allège, perd de précieux collaborateurs et d'aussi précieux lecteurs. On s'essaie à l'illustration, à la couleur, aux mini-critiques, à diverses refontes... et puis *The New Yorker* se met à battre de l'aile.

Le 30 juin dernier, Gottlieb annonce sa démission et Condé-Nast lance sa bombe : Tina Brown quitte *Vanity Fair* et devient rédactrice en chef du *New Yorker*. La nouvelle est accueillie avec consternation. La reine du potinage, la papesse du premier des magazines à sensation de luxe, l'apôtre du vedettariat clinquant entre dans la boutique discrète d'une institution artistique.

À QUOI faut-il s'attendre de la nouvelle rédactrice britannique de 38 ans ? Au meilleur ou au pire ? Avec elle, elle amène quelques fidèles collaborateurs de *Vanity Fair*. Au *New Yorker*, on est sur ses gardes; des graphistes aux journalistes, tous se demandent ce qui leur pend au nez. Madame Brown a plus d'un tour dans son sac. On a entendu que la photographie ferait peut-être son entrée dans le magazine qui en était jusqu'ici dépourvu; on connaît l'intérêt de Tina Brown pour la culture populaire, le cinéma et les stars en général, faut-il en déduire que...

Il faut attendre et voir. Espérons que Newhouse et son goût pour les profits ne viendront pas détruire un monument des lettres américaines. Ce serait vraiment trop bête.

Avant même d'arriver à New York, je lisais le *New Yorker* sans toujours saisir l'humour, en m'imaginant les lieux et les climats. J'avais trouvé sur la table à café d'un ami de la famille deux exemplaires du magazine dont les articles et la publicité m'avaient fait rêver de Fifth Avenue, de Lincoln Center, de Greenwich Village. Pendant des années, j'ai conservé ces deux numéros précieusement, les parcourant des centaines de fois sans m'en lasser, les protégeant de la poussière et des doigts gras comme s'ils étaient des reliques irremplaçables.

Je veux bien que *The New Yorker* change mais il ne faut pas le dénaturer; ses 600 000 lecteurs ne s'en remettraient jamais.

LETTRES AU DEVOIR

Les leçons de l'histoire

LES EXPERTS qui de ce temps-ci veulent une entente constitutionnelle pour le Canada devraient ouvrir leurs livres d'histoire. Le comportement des anciens hommes d'État pourraient les guider et les éclairer.

Par exemple, Maurice Duplessis, le grand défenseur de l'autonomie, ne croyait pas aux conférences fédérales-provinciales. Il les tournait en ridicule en les appelant des « conférences », parce que la position fédérale ne changeait jamais. Il ne signa jamais une entente permanente avec Ottawa. Par expérience, il savait qu'il y aurait toujours des changements dans la position du Québec et que l'instabilité était inhérente au système fédéral canadien. Il voulait garder ouvertes toutes les options de façon de pouvoir adhérer ou se retirer des principaux programmes fédéraux.

Cette position n'est-elle pas encore la bonne ?

Raymond Paradis
Saint-Lambert, 23 juillet 1992

À propos du Requiem de Duruflé

MONSIEUR CAROL BERGERON, j'ai eu le bonheur de jouer à l'orgue la partition du *Requiem* de Duruflé avec l'Ensemble vocal Polymnie le 30 juin dernier dans le cadre du Festival d'été de Lanaudière. Après la lecture de votre critique de ce concert, intitulée « On trébuche à Lanaudière », j'ai cru important, pour le bénéfice des lecteurs, de faire une mise au point au sujet de cette œuvre à laquelle toute la seconde partie du programme était consacrée.

Maurice Duruflé, dont l'instrument de prédilection était l'orgue, travaillait un jour à la composition d'une suite pour orgue solo basée sur les thèmes grégoriens de la *Messe des Morts*. C'est alors qu'il reçut, de la part de son éditeur Durand, la commande d'une œuvre pour orchestre et chœur. Il en résulta le *Requiem* que l'on connaît, qui n'est rien d'autre que le développement de la suite pour orgue. Dans sa version orchestrale, l'œuvre sera achevée en septembre 1947 et créée deux mois plus tard.

Sans doute pour en assurer une plus large diffusion, Duruflé eut l'idée de réaliser une version pour chœur et orgue. Il y mit en valeur toutes les possibilités de cet instrument qui, du reste, est traditionnellement associé à la liturgie des défunts. Au dire d'Antoine Rebulot, organisateur français éminent qui a connu personnellement Maurice Duruflé, il s'agit non pas d'un simple « accompagnement », comme vous l'écrivez, mais bien d'un véritable concerto pour chœur et orgue dans lequel les deux parties s'échangent les motifs du plain-chant. « Cette partition est d'une écriture admirable; elle ne remplace pas la version pour orchestre pas plus que la version pour orchestre ne remplace la version pour orgue », d'affirmer Antoine Rebulot. Quant à Claude Coste, dans un commentaire accompagnant un enregistrement avec orgue du *Requiem*, il écrit :

« Comme le remarque le compositeur lui-même, la couleur permet de rapprocher l'orgue et l'orchestre, mais le rôle expressif de chacun est nettement différent. Inutile donc de se lancer dans des classements forcément subjectifs qui chercheraient en vain à déterminer la version la plus authentique. » (1)

Or, vos commentaires selon lesquels ce concert était « marqué du stigmate de la récession » parce qu'il faisait l'économie d'un orchestre » dans l'exécution de cette « version hybride pour orgue et violoncelle » donnent à penser au lecteur que l'Ensemble vocal Polymnie n'a servi ce soir-là aux audi-

teurs qu'une sous-œuvre privée de « la version instrumentale voulue par le compositeur ». Et s'il s'agissait d'un choix esthétique ? Le même ensemble vocal n'a-t-il pas donné une exécution de l'œuvre en 1990 dans sa version avec orgue à l'église Saint-Viateur d'Outremont ?

Vous affirmez enfin que la version avec orchestre est « la plus significative ». Je trouve pour ma part que la version avec orgue — parce qu'elle est exempte des effets parfois théâtraux de l'orchestre (coups de cymbales, éclats de trompettes) — est plus intérieure et plus près de l'esprit de dépouillement qui devrait présider à toute cérémonie entourant le mystérieux phénomène de la mort. Dans cette perspective, l'orgue de Saint-Jacques-de-Montcalm, avec sa palette sonore essentiellement symphonique, servait bien le principe même de l'œuvre : l'alternance d'ombre et de lumière.

Hélène Panneton
Montréal, 4 juillet 1992

(1) *Requiem Für soli, chor und orgel*, Neuwieder Kammer Chor, dir. Bernd Kämts; François Lombard, organiste; 1991.

Existons-nous ?

JE CONNAIS et j'aime les produits d'Aldus Corporation depuis longtemps, dont Superpaint 1.00 que j'ai acheté en français, il y a deux ans. Mais la plupart du temps, j'achète des produits Microsoft ou Claris.

Pourquoi ? Parce qu'on les trouve plus facilement en français ici.

Pour répondre à une partie du questionnaire de votre carte d'enregistrement, ce qui m'a décidé à acheter Aldus Superpaint 3.0, ce sont des articles parus dans des revues en français : *UniversMac* mais surtout l'analyse de la version française dans *SVM Mac* de juin 1992 (pages 46-47).

Mais encore une fois (*I am fed-up!*) dans les magasins de Montréal, pas de Superpaint 3.00 en français. Mieux : à Micro Boutique on m'a affirmé qu'elle n'existait pas ! Attitude classique : pour les firmes de Toronto, 5 000 000 de francophones n'existent pas non plus : ils n'ont qu'à travailler en anglais !

Or — *just too bad!* — ici, on travaille en français. Je suis écrivain et rédacteur pigiste (*free-lance*). Ce qui vous donne un aperçu sur le folklore politique canadien de ce qui s'en vient : la séparation.

La politique n'est pas votre job, mais s'il faut parler *business* la réalité au Québec est la suivante : nous sommes un marché français potentiel de 5 000 000 de personnes. Plus qu'en Suisse ou en Belgique. Si le client a toujours raison, pourquoi ne pas lui vendre

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directrice : LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef et directeur de l'information : Bernard Descôteaux
Directeur délégué à l'administration : André Leclerc
Rédacteur en chef adjoint : Jean Francoeur
Directeurs adjoints de l'information : Pierre Cayouette, Roch Côté, Guy Deshaies
Directeur des publications spéciales : Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

vos produits dans sa langue, surtout quand ils existent ? Si ce n'est par courtoisie, du moins par intérêt commercial bien compris !

François Piazza
Montréal, 21 juillet 1992

Les Haïtiens sur la sellette

19 JUILLET au soir, un petit groupe d'individus, pour la plupart des malappris haïtiens, ont mis à sac des vitrines de la rue Saint-Hubert, volé des casquettes, frappé et même blessé des agents chargés de rétablir l'ordre.

Parbleu ! Voilà donc un acte de vagabondage qui ne fait pas honneur à notre Haïti chérie; en effet, comme citoyen originaire de cette Terre de misère noire, je suis profondément vexé devant cette sorte de sauvagerie sans précédent à Montréal et je ne trouve aucun argument valable pour justifier cette bêtise.

Par contre, une faute inexcusable peut être explicable. Le message est clair : nous devons absolument nous occuper de ces jeunes sinon ils s'occuperont de nous à leur manière. Ces individus semblent confondre aussi police et tontonmacoutisme : deux organismes qui n'ont certes pas le même but. C'est trop facile de jeter le blâme uniquement sur les parents qui, très souvent, dépourvus de moyens efficaces de correction, ne savent où donner de la tête. C'est trop facile de mettre tous les Haïtiens dans le même panier pour régler un petit compte plutôt personnel.

Enfin, pour éviter toute récidive, l'autorité judiciaire doit faire comprendre à ces jeunes délinquants que Montréal n'est pas Los Angeles, encore moins Haïti où la violence bat son plein et atteint parfois des proportions qui dépassent l'entendement. Par conséquent, s'il s'agit d'émeute, que la justice suive son cours. Quant aux commerçants victimes de ce sacage, pourquoi n'envoieraient-ils pas la note à ces pillards au lieu de la refiler sournoisement aux contribuables dans une augmentation de prix ?

A. Joseph
Dollard-des-Ormeaux, 22 juillet 1992

Montréal reçoit très tard...

MADAME PASCALIE Pontoreau, ayant moi-même assisté au spectacle du 19 juillet, je me permets les commentaires suivants :

★ Contrairement à ce que vous écrivez, ce n'est pas à 23 h mais bien à une heure et quart du matin que ce spectacle a pris fin.

★ En fait, le vrai spectacle a commencé vers 23 h 15. Dans un tel événement de longue durée, c'est évidemment à la fin que les choses intéressantes se passent. La foule s'est allumée sous les bombes de Diane Dufresne et de Michel Pagliaro en duo. Elle a dansé sous le rythme de Michel Rivard qui a servi une version magnifique de *La Mer* à un public maintenant surexcité. Le clou fut le retour attendu de Gilles Vigneault. Les applaudissements de la foule l'ont même empêché à plusieurs reprises d'entamer tantôt une chanson, tantôt un couplet. La clarté (ça nous change de nos politiciens) et l'humour de sa chanson sur l'indépendance (« Un monde finit, un autre commence... ») ont fini d'enflammer des spectateurs totalement satisfaits. Spontanément, le refrain en fut encore repris par Vigneault en guise de conclusion d'un hommage à Gerry (*Toujours debout*, chanté en groupe). La journée prit alors fin.

Il est bien dommage que vous et votre article ayez manqué la fête : la prochaine fois, restez donc un peu plus tard...

Denis Couillard
Montréal, 21 juillet 1992